

*que  
sais-je?*

# HISTOIRE DES GAULOIS

**PAR ÉMILE THÉVENOT**



**PRESSES UNIVERSITAIRES  
DE FRANCE**

QUE SAIS-JE ?

# *Histoire des Gaulois*

ÉMILE THEVENOT

Président d'honneur de la Société d'Archéologie de Beaune



## DU MÊME AUTEUR

- Les monuments et le culte de Jupiter à l'anguipède, dans la cité des Eduens** (*Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, 1938-1939).
- La voie ancienne de Chalon à la haute vallée de la Seine** (*Mémoires de la Société d'Archéologie de Beaune*, 1940).
- La station routière de Fines, sur la voie romaine de l'Oisans et les limites du pays des Ucenni** (*Revue des études anciennes*, 1942).
- La station des Bolards, près Nuits-Saint-Georges, Côte-d'Or** (*Gallia*, 1949).
- Figurations du dieu au maillet** (*Gallia*, 1953).
- Dieu-cavalier, Mithra et Apollon** (*La Nouvelle Clío*, 1950).
- Médecine et religion aux temps gallo-romains : le traitement des affections de la vue** (*Latomus*, 1950).
- Le monument de Mavilly** (*Latomus*, 1955).
- Les origines du vignoble bourguignon** (*Annales de Bourgogne*, 1951 et 1952).
- L'importation de produits espagnols chez les Eduens, d'après les marques d'amphores** (*Revue archéologique de l'Est*, 1950).
- Le culte des déesses-mères** (*Rev. arch. de l'Est*, 1951).
- Méthodes d'exploration de la religion gallo-romaine** (*Rev. arch. de l'Est*, 1955).
- Le symbole de l'ascia** (*Rev. arch. de l'Est*, 1957 et 1959).
- Inventaire des monuments à Epona, dans l'ouvrage de R. MAGNEN, Epona, Bordeaux, 1953 ; supplément publié en 1956.**
- Nouvelles figurations d'Epona** (*Rev. arch. de l'Est*, 1958, 1960, 1964, suivi d'un deuxième supplément à l'Inventaire de 1953).
- Sur les traces des Mors celtiques**, Bruges, de Tempel, 1955 (vol. III des *Dissertationes archaeologicae Gandenses*).
- Le site d'Alesia et la frontière occidentale des Séquanes** (*Les études classiques*, Namur, 1959).
- La figuration du Génie de Lyon** (*Rev. arch. de l'Est*, 1959).
- Vin de Vienne et vin de Bourgogne** (*Rev. arch. de l'Est*, 1959).
- Les Eduens n'ont pas trahi**, vol. L de la « collection Latomus », Bruxelles, 1960.
- Sacrovir, ultime champion de la liberté chez les Eduens** (*Mém. de la Société éduenne*, 1961 et 1963).
- Les Gallo-Romains**, P.U.F., 3<sup>e</sup> édition, revue et mise à jour, 1963.
- Les amphores de provenance espagnole importées dans le Cher** (*Rev. arch. du Centre*, 1964).
- Divinités et sanctuaires de la Gaule, dans la collection « Résurrection du passé » (Fayard), 1968.**
- Les voies romaines de la Cité des Eduens** (*Latomus*), 1969.

ISBN 2 13 036672 4

7<sup>e</sup> édition : 1<sup>er</sup> trimestre 1981

© Presses Universitaires de France, 1946  
108, Bd Saint-Germain, 75006 Paris

## CHAPITRE PREMIER

### L'EXPANSION CELTIQUE EN GAULE

1. **La Gaule avant les Gaulois. Les âges de la pierre.** — Bien loin de constituer la population primitive de la Gaule, les Celtes apparaissent comme des tard venus, à qui prend la peine de supputer les millénaires de la préhistoire. Sans entrer dans le détail des faits, disons dès à présent que les principales migrations des Celtes en Gaule se situent dans le courant du I<sup>er</sup> millénaire avant l'ère chrétienne. Ce I<sup>er</sup> millénaire correspond en gros à l'âge du fer. Pas n'est besoin de nous donner le vertige des chiffres ; les quelque trois mille ans qui nous séparent des invasions celtiques sont assurément d'une faible durée, au regard du nombre considérable de siècles, au cours desquels des hommes ont lutté pour la vie sur la terre de France.

On commettrait donc une grossière erreur en attribuant aux Gaulois tout le mérite de la civilisation préromaine. Les Gaulois ont largement profité des efforts de leurs prédécesseurs. Les textes ne nous font rien connaître, ou à peu près rien, des peuples qui ont vécu avant les Gaulois ; gardons-nous de conclure que ces peuples étaient des sauvages et qu'ils n'ont rien laissé de durable. Les hommes de la pierre polie, inventeurs probables de l'agriculture, ont commencé l'exploitation du sol : ils sont les premiers pionniers, ils ont défriché les forêts, tracé les

sentiers qui conduisaient aux terres de labour. Ils ont fixé le site des plus anciennes agglomérations humaines, soit sous forme de villages lacustres, soit sous forme de camps-refuges.

Une notion sur les peuples qui vivaient à la fin des temps de la pierre polie nous est apportée par la linguistique. La comparaison d'un grand nombre de langues de l'Europe et de l'Inde a permis de discerner des rapports incontestables. Cette parenté ressort, non seulement du vocabulaire, mais, ce qui est plus probant, des similitudes que présentent les faits de morphologie et de syntaxe. Des analogies aussi étroites seraient difficilement explicables, si l'on n'admettait le principe sinon d'une langue-mère, parlée à une époque reculée, du moins d'un système de faits linguistiques commun.

Se fondant sur ces observations, les érudits du XIX<sup>e</sup> siècle ont supposé l'existence d'un peuple ou d'un groupe de peuples qu'ils ont baptisés tantôt d'Aryens, tantôt d'Indo-Européens. Ces peuples, partis d'un habitat défini, auraient étendu leurs conquêtes, à des dates reculées et d'ailleurs différentes, d'une part jusqu'à l'Inde, d'autre part à travers l'Europe. De l'étude du vocabulaire commun aux langues indo-européennes, on a cru pouvoir tirer des indications relatives à l'habitat originel des gens qui les parlaient, à leur organisation sociale, à leur mode de vie, et même à leurs croyances sur le monde présent et futur. D'ardentes controverses se sont élevées au sujet de ces déductions, dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles demeurent incertaines. Il est difficile en tout cas, déclarent les archéologues, d'expliquer telle ou telle phase préhistorique par l'arrivée des Aryens, car on constate une remarquable continuité dans le développement de la culture indigène, durant les temps néolithiques.

2. **Epoque du bronze.** — Il en va de même au cours de l'époque suivante qui est celle du bronze. Pour cette période encore, l'état politique et social de notre pays reste enveloppé de mystère. La découverte du nouveau métal paraît avoir été l'occasion de vastes mouvements de peuples à travers l'Europe. La tradition historique nous a transmis quelques noms, dont l'un, celui des Ligures, a connu, pendant un temps, une fortune singulière. Plusieurs historiens, à la suite d'Arbois de Jubainville et de Jullian, frappés de la dispersion des noms de lieu formés à l'aide du suffixe *-ascos-asca*, considéré comme ligure, ont cru discerner l'existence d'une vaste communauté de l'Occident, dont ce peuple aurait été l'âme. Ce n'était là qu'un mirage. Dès le principe, Déchelette, faisant ressortir la variété des rites funéraires et de l'industrie, se refusait à admettre l'unité ethnique de l'Europe occidentale, à l'époque du bronze. Plus récemment, Berthelot a ruiné les arguments proprement linguistiques invoqués en faveur de l'unité ligure. En dernière analyse, l'expression de Ligures ne peut désigner que les tribus occupant, à l'époque du bronze, la vallée du Rhône et le nord de l'Italie. On peut donc souscrire sans réserve à la remarque de Hubert : « Les origines de la nation française remontent à ses origines celtiques ; au delà est un passé amorphe, sans histoire et même sans nom. »

Par contre les faits mis en lumière par l'archéologie méritent toute notre attention. De l'âge du bronze date l'essor du commerce international et l'utilisation systématique des lieux de passage. Le commerce de l'ambre est en pleine vogue ; la matière précieuse, venue du nord-est, des côtes de la mer du Nord et de la Baltique, emprunte la vallée moyenne du Rhin et nous arrive par la porte de Bourgogne. Le sel tient une place de plus en plus

grande dans les préoccupations des hommes. Des opérations de colportage ont pour point de départ les gisements de l'est, ainsi que les marais salants de la côte atlantique. Le commerce du cuivre et de l'étain surtout donne lieu à de lointaines transactions. A l'origine, pensent les préhistoriens, c'est à la fois par la voie de l'Atlantique et par la route du Danube que le bronze a pénétré en Gaule. Par la suite, à la quatrième période du bronze (1300-1000), on importa le minerai de la Bretagne insulaire. Parallèlement à ce grand mouvement d'échanges, l'âge du bronze correspond à un développement rapide de l'agriculture. Tandis que les néolithiques avaient dû se borner à l'exploitation des terres légères des plateaux, les hommes du bronze, grâce à l'invention des objets de métal, peuvent envisager la mise en valeur des terres plus lourdes et plus grasses de la plaine.

Par ailleurs, d'importantes innovations s'observent dans les rites funéraires. L'ensevelissement sous tumulus, recouvrant un cercueil de dalles, apparaît d'abord dans l'Est de la France. Cette nouvelle mode est due à l'arrivée d'une population étrangère. On peut l'observer dans nos départements de l'Est, en Franche-Comté, en Bourgogne, ainsi qu'en Suisse. A la troisième période du bronze (1600-1300), les tumulus se multiplient et s'étendent jusqu'à la Lozère au sud, à la Haute-Marne au nord-ouest. Autant qu'on en peut juger, il ne s'agit pas d'une invasion brusque, ni d'une migration décidée à un moment donné, mais bien plutôt d'une infiltration continue, qui se prolonge pendant plusieurs siècles. L'emprise des hommes des tumulus n'en est d'ailleurs que plus forte et plus durable. La présence de ces hommes, la place grandissante qu'ils se taillent parmi les occupants antérieurs pose un pro-

blème d'identification, qui nous intéresse au premier chef. Problème d'autant plus difficile à résoudre que, chevauchant chronologiquement sur la période des tumulus, un autre mode de sépulture est de plus en plus fréquemment décelé par les archéologues. A partir d'une époque fixée par les spécialistes aux environs de 1200 avant notre ère apparaissent dans la France de l'Est des tombes à incinération qui forment de véritables « champs d'urnes ». Les cendres sont en effet déposées dans une urne pansue, fermée par un couvercle ; la tombe s'accompagne d'un mobilier varié, mais caractéristique. Il a été reconnu que, parmi les gens des urnes, se rencontraient des éléments ethniques étrangers, venus en partie de l'Est de l'Europe, et qui ont altéré la civilisation indigène du bronze. C'est pourquoi les Allemands, qui ont beaucoup contribué à distinguer et à définir cette vague nouvelle d'envahisseurs, lui ont donné le nom de « civilisation des champs d'urnes ». On s'est aperçu également qu'en France même il y a lieu d'établir un départ chronologique et typologique entre les champs d'urnes de la France de l'Est et ceux du Midi, qui appartiennent à une phase plus tardive et se rattachent au groupe catalan. Il s'agit donc d'une civilisation affectant des aspects assez divers et d'une durée très notable. Les gens des urnes sont-ils aussi des Celtes, ou bien relèvent-ils d'un peuple différent ? Dans ce cas, en quelle mesure sont-ils en rapport avec les Celtes ? Autant de problèmes qui n'ont pas encore trouvé de solution définitive.

**3. Habitat primitif des Celtes ; leur arrivée en Gaule.** — Pour donner une réponse à cette question, il convient de préciser d'abord quel était l'habitat primitif des Celtes. Les auteurs anciens n'apportent

sur ce point que des renseignements fort vagues et même contradictoires. Hérodote plaçait la Celtique dans la région des sources du Danube ; malheureusement, cette indication si nette est gâtée de ce que le même historien fait descendre le Danube des Pyrénées. D'autres passages des géographes grecs invitent à chercher les Celtes dans les plaines de l'Allemagne septentrionale, dans les îles et la presqu'île danoise. Beaucoup plus tard, un écrivain qui vivait sous Auguste, Timagène, a rapporté une tradition druidique suivant laquelle une partie de la population aurait été indigène, tandis que l'autre provenait des îles lointaines et des contrées transrhénanes. Se fondant sur l'ensemble de ces textes, Jullian proposait de situer sur les côtes extrêmes de la mer du Nord, aux abords de la Frise et du Jutland l'antique patrie des Celtes.

Pendant, l'incertitude des textes avait incité des savants à chercher dans d'autres voies des indices positifs. L'étude des noms de lieux a permis de serrer de plus près le problème et d'arriver, semble-t-il, à une solution satisfaisante. On peut estimer que là où les Celtes ont séjourné à date reculée, ils ont imposé des noms tirés de leur propre langue aux formes du relief, aux cours d'eau, aux agglomérations les plus anciennes. Or, dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, d'Arbois de Jubainville relevait l'existence d'une vaste zone de noms celtiques dans la toponymie de l'Allemagne du Sud. Plusieurs noms de villes sont des composés, dont le deuxième élément *-dunum* est un mot celtique bien caractérisé signifiant lieu fortifié. Une ville de Westphalie (aujourd'hui Meteln-an-der-Wechte) s'appelait autrefois *Mediolanum*, comme Milan dans la plaine du Pô, Evreux et Saintes en France. Plus démonstratifs que les noms de lieux habités, dont l'origine est rela-

tivement tardive, sont les noms de montagnes et de rivières. De l'avis unanime des toponymistes, ces derniers sont les plus anciens des noms de lieux. Ils reflètent la langue d'une population établie dans le pays en un temps reculé. Dans ces conditions, n'est-il pas intéressant d'observer, en dernier lieu avec Paul Lebel, que telles racines celtiques, utilisées pour désigner les cours d'eau, entre autres *deva* (= déesse ou rivière divinisée), *dubron*, *dubra* (= eau), *matra* (= mère ou déesse-mère), *nantu* (= vallée, rivière), *renos* (= cours d'eau impétueux), ont fourni des dénominations repérables sur une aire très étendue, englobant divers pays de l'Europe occidentale, mais ayant une zone commune dans l'Allemagne du Sud. L'aire des noms celtiques ainsi repérés occupe, au sud-ouest de l'Allemagne, un vaste triangle qui s'étend de la Bohême au Rhin.

Déjà, s'appuyant sur des faits de cet ordre, H. Hubert avait localisé la Celtique primitive dans la zone qui vient d'être indiquée. Les arguments invoqués par ce savant étaient tirés de constatations linguistiques aussi bien qu'archéologiques. La comparaison des langues celtiques avec les autres langues des anciens peuples de l'Europe laisse apparaître des analogies révélatrices. Hubert résume ces rapports en disant qu'ils supposent des communications nombreuses avec les Balto-Slaves, une surface de contact étendue du côté germanique et une communauté plus ou moins complète avec les Italiotes, à une date relativement peu éloignée ; c'est vers le centre de l'Europe, vers la Bohême que ces rapports complexes ont pu s'être trouvés réalisés. L'archéologie, à son tour, vient confirmer les données fournies par l'étude des noms de lieux. La carte archéologique, pour l'époque de la Tène I, coïncide avec l'aire des noms de lieux celtiques de

l'Allemagne du Sud. Or l'attribution aux Celtes de la civilisation de La Tène ne fait plus de doute pour personne. Ainsi, que l'on étudie la langue des Celtes, que l'on recherche les traces de leur industrie, que l'on scrute les plus anciens toponymes susceptibles de leur être attribués, on est irrésistiblement ramené vers la région située au nord et au sud du haut Danube, c'est-à-dire la région que le vieil Hérodote donnait justement comme le cadre de la première Celtique.

4. *Date de l'arrivée des Celtes.* — Cette localisation du domicile primitif des Celtes, admise par d'Arbois de Jubainville et Déchelette, réaffirmée avec beaucoup d'autorité par Hubert, n'est plus guère discutabile aujourd'hui. Reste à savoir si le peuple des tumulus, que nous avons vu s'infiltrer et s'étendre dans la Gaule de l'Est et du Centre, au cours de l'âge du bronze, s'identifie aux Celtes. Le rite funéraire du tumulus, alors nouveau en France, a chance d'être une mode importée par de nouveaux venus. Pour désigner le point de départ de ces envahisseurs, il faut chercher dans quel pays le même rite était pratiqué à la même date ou à une date antérieure. Or il se trouve que la mode des tumulus, qui apparaît comme une innovation en France, est une pratique courante dans l'Allemagne du Sud, et cela, depuis la fin du Néolithique. Si l'on reconnaît que la zone ainsi envisagée correspond à la plus ancienne Celtique, il est tentant de considérer comme des Celtes les peuplades qui pénétrèrent en Gaule dès l'âge du bronze.

Cette manière de voir a pour effet de reculer de plusieurs centaines d'années la date de l'arrivée des Celtes, que l'on plaçait autrefois aux alentours du VII<sup>e</sup> siècle avant notre ère. Il y a peu d'années

encore, Jullian envisageait le milieu du VI<sup>e</sup> siècle. Il se fondait sur le texte d'Aviénus, qui nous transmet le récit d'un périple effectué vers 500 ; d'après ce texte, on croit comprendre que des Celtes, arrivés soit par mer, soit par terre et, dans ce cas, le long du rivage, avaient dévasté récemment le nord de la France. Le même texte fournissait à Jullian un argument pour émettre l'avis que les Celtes étaient partis de la presqu'île danoise. Toutes ces données, tirées de textes obscurs et d'interprétation discutable sont d'une maigre valeur au regard de celles que l'archéologie et la toponymie ont permis de dégager. Les vues de Jullian furent aussitôt battues en brèche par Déchelette. Le savant archéologue faisait observer que la civilisation de Hallstatt n'était pas représentée dans le Jutland ; il soulignait d'autre part l'identité des sépultures de Hallstatt (premier âge du fer) et des sépultures du bronze dans la France de l'Est ; il concluait à une arrivée des Celtes dès l'âge du bronze. Plus récemment, Grenier s'était bien rendu compte du caractère incertain de la tradition littéraire. Il admettait que l'expansion des Celtes avait pu se produire bien avant la date traditionnelle et il considérait cette expansion non comme une invasion, mais plutôt comme une pénétration échelonnée sur de longs siècles, par vagues successives. Les enquêtes minutieuses d'Henri Hubert nous invitent à remonter dans un passé lointain : c'est bien dès l'époque du bronze et spécialement dès la troisième période du bronze (1600-1300) que les Celtes venus de l'Allemagne du Sud se seraient peu à peu insinués dans la Gaule de l'Est et jusque dans la Gaule centrale.

5. Etapes de l'expansion celtique en Gaule. — Cette installation, encore assez peu dense, n'est que le

prélude de celle qui eut lieu au premier âge du fer, dit époque de Hallstatt. L'archéologie enregistre alors un fait nouveau : l'aire de dispersion des tumulus se modifie assez peu, mais les tumulus se multiplient dans des proportions considérables. On les rencontre en Meurthe-et-Moselle, dans les Vosges, la Haute-Marne, le Jura et l'Ain, dans la Côte-d'Or, la Nièvre et le Cher, dans la Vienne, le Cantal, la Lozère, l'Aveyron, le Lot et la Drôme. Deux contrées surtout donnent l'impression d'une population nombreuse : ce sont, d'une part, en Côte-d'Or, la haute vallée de la Seine et les plateaux calcaires qui surplombent la Côte (Chaumes d'Auvenay), d'autre part les environs de Salins-Arbois, dans le Jura. Dans cette dernière région, plus de quarante mille tumulus ont été observés. Ces tumulus de Hallstatt sont du reste juxtaposés à ceux du bronze, autour d'un même habitat ; cette constatation prouve une fois de plus que les uns et les autres sont l'œuvre du même peuple. Toutefois l'accroissement considérable du nombre des tumulus est sans rapport avec l'accroissement normal de la population. Il est nécessaire, pour l'expliquer, d'admettre l'arrivée de nouvelles tribus, venues de la rive droite du Rhin. Cette émigration est particulièrement intense à la fin de l'époque de Hallstatt (700 à 500). Les minerais de fer de Lorraine, de Bourgogne et du Centre sont exploités en grand. Sur place sont fabriquées les lourdes épées qui assurent la mainmise des Celtes sur le pays. Ainsi avant le milieu du I<sup>er</sup> millénaire, s'est constituée à l'ouest du Rhin une vaste Celtique, entièrement continentale, qui englobe la Gaule du Centre et de l'Est. La limite sud-ouest paraît dépasser de fort peu les crêtes du Plateau central.

A la fin du premier âge du fer, cette première ébauche de la Celtique en Gaule est caractérisée

par une civilisation déjà fort brillante, si l'on en juge par l'étonnante découverte de Vix (Côte-d'Or). C'est à l'automne 1952 que M. R. Joffroy entreprenait l'exploration d'un vaste tumulus, au pied du mont Lassois, au nord de Chatillon-sur-Seine. Le centre était occupé par une chambre sépulcrale contenant un magnifique mobilier. Dans l'angle nord-ouest se trouvait l'énorme cratère, que tant de publications ont rendu célèbre ; il était accompagné de son couvercle, de deux coupes grecques, d'une phiale à puiser et d'une œnochoé à verser. Au centre de la sépulture se trouvait la caisse d'un char, où l'on avait couché une femme d'environ trente ans, parée de riches bijoux, en particulier d'un serre-tête en or massif. Le matériel retiré de la tombe offre ainsi deux catégories d'objets ; les uns sont de provenance grecque et étrusque ; les autres sont de fabrication indigène. Dans ce second groupe, il faut ranger, outre le char lui-même, des anneaux de jambe et des fibules de la phase ultime de Hallstatt, vers 500 avant J.-C.

De la tombe de Vix, il convient de rapprocher, comme le propose l'inventeur, plusieurs sépultures à char, autrefois mises au jour dans la même région côte d'orientale, et qui concernent également les occupants du mont Lassois. Elles révèlent à un moindre degré l'opulence de cette civilisation. Comme l'une de ces sépultures « princières » est également celle d'une femme, il est permis de présumer que, dans l'aristocratie celte de l'époque, la femme occupait un rang social élevé. Ainsi la découverte de Vix, en dépit des problèmes qu'elle soulève, vient-elle projeter une vive lumière sur le degré d'évolution d'une société celtique, capable de faire venir et d'apprécier des objets d'art aussi admirables, en même temps que sur la pénétra-

tion précoce des civilisations gréco-italiques au nord des Alpes.

Vers la même époque, les Celtes ne s'étaient pas installés de façon durable dans le Sud de la Gaule. Tandis que certaines bandes, n'ayant fait que traverser le Languedoc et le Sud-Ouest, s'étaient infiltrées jusqu'en Espagne, la population autochtone, réfugiée sur des buttes comme Ensérune (Hérault), poursuivait son genre de vie traditionnel. Les fouilles conduites avec une inlassable persévérance par l'abbé Sigal et par le regretté P<sup>r</sup> Jannoray, ont permis de rectifier l'idée que l'on se faisait au sujet du peuplement de cette région. A l'hypothèse longtemps admise d'une invasion d'un peuple venu d'Espagne et qui aurait occupé le pays jusqu'au Rhône, il faut préférer sans doute la thèse de Jannoray, qui envisage une identité originelle des peuplades agricoles habitant de part et d'autre de la chaîne des Pyrénées. Par là s'expliquent les analogies de la céramique, l'utilisation systématique à Ensérune d'une langue commune, révélée par les graffites « ibères ». Cette population, du reste, bénéficie de bonne heure des apports grecs, et, à partir de 230 environ, de l'apport celtique. C'est alors que les Celtes quittent les plateaux et viennent se mêler aux indigènes de la plaine du Languedoc, mais sans les submerger. Parallèlement d'autres groupes descendirent la vallée du Rhône et, plus ou moins associés aux Ligures, ils bordaient vers la fin du v<sup>e</sup> siècle les côtes provençales. Marseille la phocéenne, était attaquée vers 400 par une coalition de peuples dont le chef, Catumandus, porte un nom celtique bien caractérisé. Le v<sup>e</sup> siècle apparaît donc comme une période mouvementée. « C'était, écrit Jullian, d'un bout à l'autre de la contrée, un va-et-vient incessant de tribus à la recherche de terres vacantes. Par-

dessus les peuples déjà formés, passaient des colonies de peuples voisins, qui allaient chercher fortune, portant avec elles leur nom national, le transplantant à 100 lieues de son premier domaine. »

Ces vastes déplacements étaient dus en partie à l'exubérance des tribus déjà arrivées en Gaule, en partie à la poussée de tribus nouvelles qui franchissaient le Rhin en masse. Cette dernière hypothèse se déduit du fait que tel département du nord-est, la Marne en particulier, qui paraissait dépeuplé au temps de Hallstatt, se couvre au deuxième âge du fer (époque de La Tène I : de 400 à 300) d'une population fort serrée. La Suisse également, reçoit de nombreux arrivants. Comme la civilisation de la Tène apparaît d'abord en Allemagne, il faut admettre que des bandes, parties de la rive droite du Rhin dans le cours du v<sup>e</sup> siècle, ont peuplé la Champagne et la Suisse. Ce sont elles qui introduisent en Champagne la mode des sépultures à char, déjà observée plus au sud dès la fin du premier âge du fer. A propos de ces magnifiques sépultures, la question se pose de savoir si elles furent l'œuvre des Belges que César a mentionnés comme habitants de la Gaule du Nord. Déchelette résout le problème par la négative. Les hommes qui édifièrent les tombeaux de la Champagne appartiennent aux anciens Celtes, à de riches tribus en relations actives avec les pays du Sud. Les Belges sont représentés au contraire comme peu disposés à entrer en relations commerciales avec les autres peuples. Leurs sépultures ne sont pas à inhumation, mais à incinération et elles datent de La Tène III (dernier siècle avant notre ère).

La migration des Belges doit donc se situer à une époque rapprochée, au plus tôt à partir du iv<sup>e</sup> siècle. Les Belges venaient sans doute de l'extrémité orien-

tale de la Celtique, celle qui touchait aux Germains. De ce contact prolongé résultait une certaine harmonie dans les mœurs. Les Belges, comme les Germains, incinéraient leurs morts. Plus grands et plus blonds que les autres Celtes, les Belges se distinguaient par leur indomptable courage. Leur pénétration en Gaule eut pour effet d'éliminer ou du moins de subjuguier définitivement les populations des côtes de la Manche, qui avaient jusqu'alors échappé à la domination des Celtes. Les Belges occupèrent peu à peu tout l'espace compris entre le Rhin et la mer et au nord de la Seine. Leur irruption massive n'alla pas sans provoquer çà et là des remous parmi les Celtes déjà établis en Gaule. De proche en proche, des tribus furent ébranlées et durent partir à la recherche d'autres terres. Ainsi les Séquanes, que leur nom semble désigner comme la tribu de la haute Seine, auraient quitté à cette époque les bords du fleuve pour aller occuper le Jura où nous les trouvons établis au temps de César.

On peut considérer qu'à la fin du III<sup>e</sup> siècle, au plus tard, du Rhin aux Pyrénées, de la Manche aux côtes de Provence, les Celtes avaient achevé de remplir tout l'espace territorial de la Gaule. En 218, lorsqu'Annibal traversa le sud du pays, il ne rencontra sur son chemin que des Gaulois. La domination celtique en Gaule ne constitue elle-même qu'une phase des vastes conquêtes des Celtes qui s'échelonnèrent dans le temps et dans l'espace. La plus ancienne migration, deux mille ans avant notre ère, avait porté les Goidels en Irlande et en Ecosse, puis d'autres bandes gagnèrent l'Angleterre, à l'époque du bronze, en même temps que se produisait l'infiltration en Gaule. De Gaule, les Celtes passèrent par la suite en Espagne aux âges du fer, tandis que

des expéditions les conduisaient vers la plaine du Pô en Italie, vers le centre et le sud-est de l'Europe et jusqu'en Orient (Galatie). Le nom celtique s'étendit alors d'un bout à l'autre du continent et même en Asie mineure. L'expansion celtique atteignit son apogée au III<sup>e</sup> siècle. Les patientes recherches des archéologues polonais ont mis en relief des infiltrations celtiques, particulièrement sensibles dans la zone de la Petite-Pologne (II<sup>e</sup> siècle avant notre ère). A aucun moment cependant, on ne peut parler d'un empire celtique. Il n'y eut jamais la moindre cohésion politique entre les occupants de territoires éloignés, entre lesquels n'existait aucun lien géographique. Au surplus, les Celtes ne tardèrent pas à être presque partout subjugués ou refoulés. Le même siècle qui marque le point culminant de leurs conquêtes vit aussi le commencement de leur rapide décadence. La Gaule resta la seule contrée sur laquelle ils purent conserver la mainmise. Le temps leur a manqué pour donner pleinement leur mesure. L'Etat romain, d'une armature infiniment plus puissante, leur enleva trop tôt leur autonomie.

C'est donc une histoire inachevée que celle des Celtes de Gaule, des Gaulois comme nous les appellerons désormais. Du moins peut-on tenter de dresser le bilan de ce qu'ils ont réalisé : ce faisant nous aurons étudié, dans son aspect le plus représentatif, la destinée d'un peuple qui fut grand et nous aurons pénétré plus avant dans la connaissance de nos origines nationales.

## CHAPITRE II

### LA SOCIÉTÉ GAULOISE LES TRIBUS ET LES CITÉS

Pour être à même de comprendre les œuvres que nos ancêtres ont su mener à bien, il convient de lier plus ample connaissance avec les Gaulois eux-mêmes. Ils nous faut d'abord étudier quelle société ils formaient, quels peuples vivaient sur la terre de Gaule et comment ils se localisaient, comment la population était répartie. Nous rechercherons ensuite à quel niveau de civilisation les Gaulois sont parvenus.

1. **Aspect physique.** — Pour nous représenter l'aspect physique des Gaulois, nous disposons de deux catégories de documents : ce sont d'une part les portraits plus ou moins détaillés que nous ont laissés un grand nombre d'écrivains anciens et d'autre part les représentations des Celtes dans l'art classique. Les uns et les autres n'offrent pas une valeur absolue. On s'aperçoit bien vite en les confrontant qu'ils correspondent à un type gaulois devenu conventionnel, plutôt qu'à une description sincère et prise sur le vif. Tous les Gaulois n'étaient pas aussi grands de taille, aussi blonds et aussi farouches que les Anciens ont bien voulu le dire. Les études anthropologiques n'ont pas abouti à les caractériser nettement. Les squelettes que l'on peut attribuer à

des Gaulois comprennent des échantillons de taille très variable ; l'indice céphalique non plus n'est pas constant. Il faut donc se garder d'identifier le Gaulois avec le grand dolichocéphale blond des régions nordiques. On s'accorde aujourd'hui à penser qu'il y eut plusieurs types, en ce qui concerne la taille et la nuance des cheveux. D'une manière générale, on peut dire que les Gaulois étaient moins bruns et plus grands que les Romains, moins blonds et moins grands que les Germains. Parmi les Gaulois, les Belges furent à la fois les plus hauts de taille et les plus blonds.

Nos ancêtres prêtaient grande attention aux soins corporels. Leur propreté a été vantée par les écrivains. Ils savaient préparer un savon et procédaient à de fréquents lavages de tête à l'eau de chaux pour faire pâlir leur chevelure. Au reste, ils conservaient les cheveux longs, la moustache pendante, alors qu'ils rasaient la barbe. Ajoutons qu'ils raffolaient des colliers et des bracelets, des étoffes aux couleurs voyantes et bariolées, rehaussées si possible de fils d'or. Ils portaient généralement des chaussures à semelles de bois que les Romains appelèrent *gallicae* et que l'on pense être l'origine des galoches. Quand à leur costume, qui sera décrit à propos de l'industrie textile, il se distinguait par son agencement pratique et sa solidité.

2. Les classes sociales. — Comme la plupart des sociétés antiques, la société gauloise comprenait, à côté des hommes libres, d'autres hommes qui avaient perdu la liberté. Il est certain que les Gaulois utilisaient des esclaves. César en parle peu, car leur condition était tout à fait comparable à celle des esclaves chez les peuples méditerranéens. A une époque antérieure à la conquête, on brûlait sur la

tombe du maître les esclaves qui jouissaient de sa plus haute estime. Des liens d'affection pouvaient donc s'établir entre maître et esclave et le maître accordait parfois la liberté à son esclave. La population servile n'était pas enrôlée dans les forces armées. Toutes choses égales d'ailleurs, les esclaves étaient moins nombreux que chez les Romains, car les prisonniers de guerre, principale source du recrutement des esclaves, étaient en principe sacrifiés aux dieux.

Les hommes libres comprenaient, en dehors des druides, deux classes : le peuple et les nobles. L'absence de classe moyenne est un caractère de la société gauloise. Le peuple n'avait pour lui que le nombre. Son rôle dans les affaires publiques était des plus effacés. C'est que le peuple était constitué par les gens miséreux ou les petits possédants ; incapables en général de se grouper et de rien entreprendre par eux-mêmes, ils en étaient réduits à se placer sous la protection d'un noble. Diverses circonstances les contraignaient à cette extrémité ; César en énumère trois : les dettes qu'ils avaient pu contracter, la lourdeur des impôts, les vexations des grands. Derrière la sécheresse des expressions, nous comprenons clairement quel terrible pouvoir la disposition de la fortune mettait entre les mains de l'aristocratie. Pour en avoir une notion plus précise, relisons un passage de César concernant les mœurs des Germains, mais qui jette une lumière sur celles des Gaulois. Les Germains n'admettaient pas la propriété individuelle, parce que ce régime, disaient-ils, entraîne les hommes à rechercher la grande propriété et que les plus puissants éliminent les plus faibles et les dépouillent du peu qu'ils possèdent ; il provoque aussi la formation des partis politiques et fait naître les discordes. Ce tableau semble correspondre précisément à ce qui se passait en Gaule.

Les petits, s'ils ne voulaient pas mener une vie de vagabonds sans foi ni loi étaient voués à aliéner leur liberté d'action, pour s'assurer un minimum de sécurité. Ils se faisaient les protégés d'un noble, devenaient ce que les Romains appelaient ses clients ; en échange de l'assistance que le noble leur accordait, ils se mettaient sans réserve à son service. Les uns restaient simples travailleurs des champs, artisans ou se consacraient aux menues besognes domestiques ; leur condition était comparable, aux dires de César, à celle des esclaves. Les autres, les plus considérés, étaient les hommes de guerre dévoués au noble. On les appelait *ambacts*, c'est-à-dire « ceux qui sont autour ». Les ambacts constituaient une troupe d'élite, attentive à prêter main-forte à son chef. Ils s'engageaient par un serment et devaient partager la bonne et la mauvaise fortune de leur protecteur, car il y a sacrilège, suivant la coutume gauloise, à abandonner son patron, même dans une situation désespérée.

Tel était le sort le plus enviable auquel pouvait prétendre un homme de la plèbe. Cette classe sociale trouvait difficilement l'occasion de faire entendre sa voix et d'intervenir dans le cours des événements politiques. Elle y parvenait cependant quelquefois, d'une manière indirecte, lorsque, dans un mouvement d'opinion et de sympathie, elle accordait sa confiance à tel noble qui paraissait disposé à réaliser ses aspirations. C'est ainsi qu'en 51, le peuple des Bellovaques fut le principal instigateur de la guerre contre César : pour obtenir le déclenchement des hostilités, il se rangea aux ordres de Corréus, qui en était partisan. Les Aulerques Eburovices et les Lexoviens étaient allés plus loin en 56 ; ils avaient massacré leur Sénat qui refusait d'entrer en guerre contre les Romains. Dans la

plupart des occasions, observons-le, et sauf le cas très rare de soulèvement, le peuple n'intervient que par l'intermédiaire du chef qu'il se donne et ce n'est pas lui qui dicte la conduite à tenir. En dernière analyse, c'étaient donc les nobles qui détenaient l'autorité véritable.

Un signe extérieur permettait de distinguer un noble parmi des plébéiens. De même qu'à Rome les personnages de l'ordre équestre, les nobles Gaulois servaient à cheval. Il n'y avait pas de cloison étanche entre la plèbe et la noblesse et il ne saurait être question de castes chez les Gaulois. Des actions d'éclat accomplies à la guerre, la faveur d'un puissant et plus simplement la fortune étaient des moyens grâce auxquels on pouvait s'élever d'une classe à l'autre. Viridomar, un des grands chefs éduens en 52, était d'humble origine et devait son ascension à Diviciac et à César. Dans la noblesse existaient plusieurs degrés. L'échelon le plus modeste était représenté par les « hommes honorables » ; venaient ensuite, semble-t-il, « les illustres » et enfin « les très nobles ». A la dernière catégorie appartenaient les plus anciennes familles, celles qui pouvaient se réclamer d'une longue lignée d'ancêtres. Certains personnages rappelaient avec orgueil le rang occupé par leurs ascendants, comptaient parmi eux des rois, des héros légendaires. Ceux qui devaient surtout leur noblesse à la fortune, à la fortune récemment acquise, leur étaient inférieurs en dignité. Mais presque toujours la fortune accompagnait la noblesse, car la qualité de noble favorisait singulièrement l'accroissement de la richesse, et cette richesse consistait d'abord, nous le verrons, dans la propriété foncière.

Plus un noble réunissait de clients et d'ambacts, plus il était considéré comme influent. Les nobles

seuls étaient les titulaires des magistratures et des commandements militaires. En cas d'égalité d'influence, il y avait souvent concurrence pour l'obtention des magistratures importantes ; chacun des prétendants groupait la foule de ses clients et la guerre civile pouvait s'ensuivre.

3. **Les druides.** — C'est dans la classe des nobles que, selon toute vraisemblance, se recrutaient les druides. Nous ignorons totalement l'origine du druidisme comme aussi l'époque à laquelle cette institution avait pris naissance. Le recrutement se faisait parmi les jeunes gens de grande famille, qui venaient aux druides soit de leur propre initiative, soit sur le conseil de leurs parents. La considération qui entourait les druides, les privilèges dont ils jouissaient suffisaient à assurer un abondant afflux de novices. La durée du noviciat était fort longue, pouvant aller jusqu'à vingt ans. Au reste, les druides, s'ils ne pouvaient accéder aux magistratures civiles, n'étaient point tenus à l'écart de la société. Le célibat ne leur était pas imposé, à ce qu'il semble. Il ne leur était pas interdit de posséder des biens et de chercher à s'enrichir. Pas davantage, ils ne menaient une vie conventuelle ; la théorie de Bertrand, qui établissait un parallèle entre de soi-disant collèges de druides et les lamasseries du Thibet, ne paraît pas correspondre à la réalité. En fait nous voyons le druide éduen Diviciac prendre une part active à la vie de sa cité. Il vint en ambassade à Rome, connu Cicéron. Au cours de la guerre des Gaules, il joua un rôle de premier plan auprès de César et même, en 57, il commanda en personne. Toutefois, si les druides partageaient la vie militaire, c'était de leur plein gré, car ils n'étaient pas astreints au métier des armes, pas plus qu'au paiement d'impôts.

Nous ne possédons pas de données sur le nombre des druides, ni sur les différents échelons possibles de la hiérarchie. De même qu'il y avait des degrés dans la noblesse, de même le sacerdoce comportait plusieurs dignités. Les druides des diverses cités, au moins ceux de la Celtique formaient une ample association et reconnaissaient pour chef suprême l'un des leurs. Ce grand prêtre, nommé à vie, exerçait sur tous les druides une autorité incontestée. A sa mort, le plus élevé en dignité lui succédait. Au cas où plusieurs druides étaient égaux en mérite, on avait recours à l'élection ; parfois les candidats en venaient aux mains et le plus heureux au combat devenait le chef suprême. Ce tournoi auquel se livraient les prêtres était sans doute un souvenir d'une époque où le droit du plus fort réglait tous les rapports entre les hommes.

Chaque année, à temps fixé, les druides se réunissaient dans un lieu consacré pour y tenir leurs assises. Ce lieu était situé sur le territoire carnute, choix symbolique, car le pays des Carnutes passait pour le centre de la Gaule et il correspondait en effet sensiblement au centre de la Celtique et de la Belgique considérées comme un tout. On peut supposer que l'assemblée se tenait au solstice d'été, dans un bois sacré. Des sacrifices solennels étaient offerts aux dieux et les druides exerçaient en grande pompe le rôle d'arbitres. Ils connaissaient des contestations en matière d'héritage, de propriété, des affaires criminelles. Presque tous les procès soulevés par les particuliers, presque tous les litiges entre Etats tombaient sous le coup de la juridiction des druides, si l'on en croit César. Il y a là quelque exagération. Le tempérament querelleur des Gaulois aurait donné fort à faire aux druides. En fait Strabon nous représente seulement les druides comme des

arbitres agréés par les plaideurs, mais non imposés.

A l'égard des particuliers, les décisions des druides pouvaient être suivies d'effet, car ils disposaient d'une sanction redoutée. Les condamnés qui ne se soumettaient pas à la sentence rendue encouraient une véritable excommunication. Tenus pour impies et scélérats, ils voyaient la foule s'écarter de leur passage. On les fuyait comme des êtres entachés d'une tare morale ; on ne leur parlait point, on évitait même leur approche qui eût été une souillure ; ils ne pouvaient plus réclamer justice. L'arbitrage druidique ne paraît pas avoir aussi bien réussi auprès des nations, car la Gaule n'a cessé d'être déchirée par des rivalités de peuple à peuple, rivalités dégénérant trop souvent en conflits sanglants. Si les druides étaient parvenus à empêcher ces luttes ou du moins à leur donner une conclusion acceptable et acceptée de tous, elles ne tiendraient pas une aussi grande place dans l'histoire de la Gaule indépendante. Malheureusement rien n'est plus notoire que les luttes pour l'hégémonie entre Eduens et Arvernes et la querelle des frontières entre Eduens et Séquanes s'éternisa. L'autorité des druides était donc peu respectée par les Etats. Par un singulier paradoxe, ce sont les Gaulois, c'est-à-dire le peuple le plus ergoteur et le moins enclin à accepter une discipline, qui nous offre la première image d'une cour d'arbitrage international. Malgré le peu de résultat qu'ils obtinrent, il reste à l'honneur des druides qu'ils ont tenté d'aplanir les différends et de supprimer les causes des guerres par des jugements équitables.

**4. Les groupes sociaux. La famille.** — La famille gauloise était très fortement constituée autour du père qui exerçait une autorité absolue sur les diffé-

rents membres vivant sous son toit. Comme le *pater familias* à Rome, le chef de famille avait droit de vie et de mort sur sa femme et sur ses enfants. Nous ne savons rien des circonstances qui préparaient le mariage et des cérémonies qui le sanctionnaient. La polygamie pratiquée chez les Germains et la communauté des femmes admise chez les Bretons, n'étaient plus en usage en Gaule, du moins au 1<sup>er</sup> siècle. De nombreux passages de César, il résulte que le Gaulois des derniers temps de l'indépendance n'avait qu'une seule épouse : l'existence d'un véritable contrat suffirait à le démontrer. En vertu de ce contrat, la femme apportait une dot en argent ; le mari, de son côté, devait doubler ce capital par un apport de biens jugés équivalents. Les époux devenaient co-propriétaires de ce capital commun. Le compte des revenus était soigneusement tenu à jour et, lors du décès d'un des époux, le capital et une partie des revenus devenaient la propriété exclusive du survivant. Ce contrat mettait la femme sur un pied d'égalité absolue avec le mari. Dans la pratique, des abus pouvaient résulter du fait que le mari avait droit de vie et de mort sur sa femme. D'autre part, en cas de décès du mari, le droit de la femme ne s'exerçait pas immédiatement et sans réserve. Un conseil de famille se réunissait et délibérait sur les circonstances de la mort. S'il y avait doute, on n'hésitait pas à soumettre la femme à la question et si elle était convaincue de crime, on la faisait périr au milieu des tourments.

Ces usages laissaient une porte ouverte à l'arbitraire et à la violence. Ils rappellent une époque lointaine où la femme dut être tenue entièrement à la merci de l'homme. Les mœurs avaient heureusement évolué. Un attachement réel existait entre le père, sa femme et ses enfants. Au moment où s'engage

une bataille décisive, nous voyons les cavaliers gaulois se lier par un serment solennel. Ils jurent de renoncer à ce qu'ils ont de plus cher au monde, s'ils ne traversent point deux fois les rangs ennemis. Et ce qu'ils ont de plus cher au monde, c'est leur toit familial, ce sont leurs enfants, ce sont leurs parents, c'est leur épouse. On ne s'attendait point à trouver tant de tendresse de cœur chez nos fougueux guerriers. D'autres indices témoignent d'une véritable influence de la femme sur son mari. C'est ainsi que des alliances sont scellées par des mariages. En 58, l'Helvétè Orgetorix conspire avec un chef séquane Casticus et un chef éduen Dumnorix pour rétablir la royauté à leur profit et asseoir leur domination sur la Gaule. Orgetorix donne sa fille en mariage à Dumnorix. Le mariage sanctionnait un accord intervenu et le transformait en coalition stable.

La condition des enfants nous échappe en grande partie. En dépit de l'affection véritable que le père éprouvait si l'on en croit le texte déjà cité, la vie de l'enfant était la préoccupation des seules femmes, jusqu'à l'âge du service militaire. Avant cet âge, le jeune garçon ne pouvait même pas paraître en public aux côtés de son père. Auprès d'un guerrier, le fils ne devait se montrer qu'en armes, s'il ne voulait pas déshonorer l'auteur de ses jours. Quant à l'instruction des enfants nobles, elle était assurée par les druides.

**5. La tribu.** — Avec la famille, nous venons d'envisager la cellule élémentaire de la société gauloise. A l'échelon immédiatement supérieur, nous rencontrons la tribu, que les Latins appelaient *pagus*. Le groupement d'un certain nombre de familles en tribu remonte à une très haute époque. Quelles circonstances ont donné l'impulsion originelle à ces

associations politiques ? Nous en sommes réduits, à ce sujet, à de simples conjectures. Il se peut que dans le principe la tribu ait réuni les descendants d'un commun ancêtre, autrement dit que les personnes composant la tribu aient été unies par les liens du sang. Ces liens apparurent moins sensibles, au fur et à mesure que le temps s'écoulait et que les membres, devenant plus nombreux, perdaient le sentiment de leur parenté. La désignation de certaines tribus, visiblement tirée d'un nom d'homme, tel le *pagus Verbigenus* chez les Helvètes, apporte un argument de poids en faveur de cette hypothèse. On peut estimer d'autre part que le seul besoin de s'associer pour être fort et pour mieux se défendre ait pu conduire des familles à s'agrèger en tribu.

Quoi qu'il en soit, la tribu apparaît en Gaule comme le groupement politique primordial. Pour la définir nous ne saurions mieux faire que de reprendre les termes de Jullian ; « la tribu était un ensemble de familles et d'êtres obéissant à des chefs communs, associés sous un seul vocable, liés par des résolutions collectives, vivant d'une existence semblable et voisinant sur la même terre ». La cohésion de la tribu s'affirmait de plusieurs manières. L'unité de vues en politique intérieure et extérieure était chose naturelle et la raison d'être de la tribu. En temps de guerre, les hommes de la tribu se groupaient autour de leurs emblèmes, campaient à part et manœuvraient de concert ; ainsi voyons-nous les Helvètes passer la Saône tribu par tribu, ce qui permit à César de tailler en pièces les Tigurins demeurés en bloc sur la rive gauche. Le lien religieux n'était pas moins fort : chaque tribu avait ses sanctuaires, ses dieux bienfaisants, ordinairement différents de ceux de la tribu voisine ; c'est ainsi

qu'une inscription trouvée à Hasparren, dans les Pyrénées, nous fait connaître que la tribu reconnaissait un « génie protecteur ».

Cette communauté dans la façon de penser, de croire et d'espérer engendrait un véritable esprit de corps entre les hommes de la tribu, le sentiment d'une véritable fraternité. Ce qui garantissait la solidité des liens ainsi créés, c'étaient la nature et les limites du territoire de la tribu. Il est surprenant de constater à quel point les « pays » correspondent à de petites régions naturelles bien caractérisées, aux frontières non équivoques. Une vallée ou un ensemble de vallées tributaires du même cours d'eau, un plateau, une plaine, une presqu'île, voilà des types de ces petites zones qui servirent de cadre à une tribu. On ne saurait trop admirer la sagacité de nos lointains ancêtres, lorsqu'ayant observé les accidents naturels du sol, ils fixèrent des limites que la suite des siècles a consacrées. Chaque territoire se définit par un climat, une exposition propres, des ressources particulières, une manière originale de tirer parti des richesses naturelles.

Les limites de la circonscription, constituées presque toujours par des obstacles tels que chaînes de montagne, lignes de collines, forêts ou marécages, fleuve important sont reconnues avec soin et religieusement observées. Quant à l'étendue de terre servant d'assiette à une tribu, elle variait d'une tribu à l'autre, dans la mesure où le cloisonnement naturel de la Gaule engendrait des unités territoriales de surface inégale. Des pays de plaine embrassaient des espaces trois à quatre fois supérieurs à celui de certaines vallées retirées des montagnes. On a observé que les territoires moyens enfermaient environ 100 000 hectares, d'où l'on conclut que la Gaule entière comptait un demi-millier de tribus.

6. La Cité. — Cet état de morcellement politique ne fut pas définitif. Par-dessus les tribus se superposèrent des organismes plus vastes que les anciens ont désignés sous le nom de *nations* ou de *cités*. On attribue généralement à l'initiative des immigrants gaulois ce rapprochement de tribus voisines. L'époque de la fondation des premières cités pourrait alors coïncider avec celle de l'arrivée massive des Celtes, au premier âge du fer. La cité est une fédération de tribus, qui ont conclu entre elles une entente permanente pour le temps de paix et le temps de guerre. Cette alliance peut être spontanée ou imposée ; elle peut revêtir des formes plus ou moins étroites ; elle peut réunir un nombre plus ou moins grand de tribus. De là le caractère fort variable des nations résultantes. Le nombre des tribus ne fut jamais très élevé. Le chiffre de quatre qui se rencontrait chez les Helvètes, chez les Pétrocotes, paraît avoir été courant. Il était certainement dépassé par les grandes nations de la Celtique centrale, tandis que des peuples plus faibles ne réunissaient pas plus de deux tribus. Rien que par l'étendue du territoire et la population, les nations offraient donc entre elles de grandes inégalités.

Par surcroît, le lien fédéral n'offrait pas partout la même solidité. L'idéal eût voulu que chaque tribu s'oublîât en toute circonstance dans l'intérêt de la cité ; au lieu de cela le particularisme triomphe encore trop souvent. Même en politique extérieure, l'accord n'était pas toujours réalisé. Ainsi les Morins ne purent adopter une ligne de conduite unanime vis-à-vis de l'envahisseur romain : certaines tribus firent leur soumission, tandis que d'autres refusèrent d'entrer en rapports avec lui. On peut mesurer, d'après cet épisode, à quel point l'unité de certaines cités était chose fragile. Les exemples de

démembrement de cités ne sont pas rares. Ne vit-on point, au cours des cinquante années qui précédèrent la conquête, les Parisiens se séparer des Sénon, avec qui ils avaient autrefois formé un seul Etat ? Chez les Eburons formés de deux petites tribus, deux rois se partageaient le pouvoir, dirigeant chacun leur tribu, preuve que la conception de la cité supérieure aux tribus n'était pas encore tout à fait admise partout. Les nations gauloises du 1<sup>er</sup> siècle, écrit Hubert, sont « l'aboutissement d'un processus perpétuel de formation et de dislocation ». Les plus homogènes paraissent être les plus anciennes ; tel est le cas des vastes cités du cœur de la Gaule, Carnutes, Bituriges, Eduens, Arvernes. C'est parmi ces peuples que s'affirmeront le plus souvent des tendances à l'unité, dont ces grands Etats sont comme la préfiguration.

La cohésion des cités dépendait aussi des circonstances qui avaient présidé à la fédération des tribus composantes et des conséquences plus ou moins heureuses de cette fédération. Les cités ont dû prendre naissance de deux manières : ou bien l'unité se faisait d'un commun accord ou bien elle était imposée par une tribu plus forte. Il est impossible de connaître, pour chaque cité, laquelle de ces deux méthodes présida à sa fondation. Même en ce qui concerne les Arvernes et les Eduens, dont les âpres ambitions remplissent l'histoire des derniers siècles de l'indépendance, on ne peut affirmer que leur Etat, sous sa forme initiale, ait été engendré dans la violence. Nous apercevons plus aisément le but auquel tendaient ces fédérations. Une cité bien constituée groupait des pays complémentaires. Presque toutes les cités comprenaient à la fois des pays de hautes terres et des pays de terres basses. Les Allobroges tenaient à la fois les sommets des Alpes

et la vallée du Rhône. Les Carnutes possédaient, avec la Beauce, les collines du Perche. Les cités étaient donc des unités économiques. Des intérêts commerciaux furent également pris en considération. Il est aisé de constater que les grandes cités s'appuient toujours sur une vallée fluviale ou du moins sur une route majeure. Les Eduens, les plus avisés peut-être en politique, étaient parvenus à dominer à la fois le couloir rhodanien, la vallée de la Loire et les passages de la Saône à la Seine. Résultant d'associations réfléchies, les cités bien faites se trouvent correspondre à de grandes régions naturelles, de la même façon que les tribus correspondaient à des « pays ». Et c'est la raison pour laquelle leurs frontières, à peine modifiées par l'administration romaine, respectées ultérieurement par les diocèses, se sont souvent maintenues jusqu'à l'époque moderne. Les limites des provinces de l'ancien régime et même parfois celles des départements se superposent à celles des cités gauloises.

## CHAPITRE III

### LES DIFFÉRENTS PEUPLES LES TYPES D'HABITATS

1. **Connaissance des limites territoriales.** — Au cours du dernier millénaire, les peuples celtiques s'étaient répandus à travers la Gaule, en se mêlant suivant des proportions variables, avec les habitants antérieurs. L'installation s'était faite par degrés, à des dates fort différentes. Ces conditions entraînèrent un morcellement extrême du pays, où chaque tribu se tailla sa circonscription. Les textes de César, complétés par ceux des autres historiens anciens, dont les plus précieux à ce sujet sont Strabon, Pline et Josèphe, nous font connaître un grand nombre de noms de peuples. Mais ces noms, si intéressants soient-ils, ne suffisent point à satisfaire notre curiosité. A peine sont-ils prononcés qu'ils posent à leur tour plusieurs problèmes, que l'on peut exprimer en ces termes : comment se localisent sur la carte de la Gaule ces différents peuples ? Quelles étaient l'ampleur et les limites du territoire occupé par chacun d'eux ? A quelle époque peut-on les considérer comme établis dans ce territoire ?

A la troisième question, il est fort malaisé de répondre. Les documents ne permettent pas de préciser. Les textes dont nous disposons sont contemporains de la conquête de la Gaule, quand ils ne lui sont pas postérieurs. Ils décrivent surtout l'état de

la Gaule au milieu du 1<sup>er</sup> siècle avant Jésus-Christ et ne contiennent qu'accidentellement des renseignements valables pour les périodes antérieures. Pour quelques peuples, il est possible de fixer une date. Nous savons que les Aduatuques constituaient un détachement de l'armée des Cimbres et des Teutons préposé à la garde des bagages ; ils s'installèrent ainsi en Belgique en 105, dans la vallée de la Meuse et demeurèrent sur place après la défaite de leurs compagnons d'invasion. C'est vers le même temps que les Helvètes, chassés de leurs domaines transrhénans, passèrent le fleuve et occupèrent la Suisse. En ce qui concerne les Eduens, nous savons pertinemment qu'ils étaient établis en 125, puisqu'à cette date ils traitèrent avec Rome ; mais il est évident que leur installation dans la région remonte à une date beaucoup plus ancienne.

Nous sommes beaucoup mieux renseignés sur la situation des peuplades et même sur l'étendue de leur territoire au moment de la conquête. Les récits des campagnes de César, les textes des géographes permettent de localiser la plupart des peuples. L'incertitude ne demeure que pour un petit nombre de tribus secondaires. Quant aux limites territoriales, elles sont approximativement connues grâce aux noms de lieux et grâce aux circonscriptions ecclésiastiques. De tous les toponymes qui paraissent liés aux frontières préromaines, le plus net, le plus répandu et par conséquent le plus révélateur est celui qui se présente sous les formes médiévales *Equoranda*, *Équaranda*. L'aboutissement de ce vocable en français moderne est variable : *Ingrande* dans la vallée de la Loire, *Eygurande* dans le Massif central, *Ivrande* en Normandie, *Arande*, *Avarande* en Champagne et en Bourgogne. Depuis une centaine d'années, les érudits se sont aperçus que ce

terme est presque toujours situé à la limite des anciens diocèses. Un siècle de constatations et d'études, récemment condensées par P. Lebel, a permis de relever une centaine d'exemplaires du toponyme. La plupart d'entre eux se situent sur une voie, au passage d'une cité dans une autre. Quelques-uns sont traduits par *Fines*, mot latin signifiant « limite » dans les documents routiers des premiers siècles. Ainsi peut-on voir dans le gaulois *Equoranda* un composé dont le deuxième terme signifie « limite », tandis que le premier terme pourrait être apparenté au nom du cheval. Les *Equoranda* correspondraient à des postes de relais, installés à des limites parfois très anciennes. Certains exemplaires, observés à l'intérieur même des cités, apporteraient l'indice de subdivisions secondaires ou de variations de frontières très antérieures à l'ère chrétienne.

L'immense intérêt présenté par les limites de diocèses antérieures à 1789 a été reconnu depuis le xvii<sup>e</sup> siècle. Tandis que la toponymie ne peut fixer que des points isolés des anciennes frontières, c'est le tracé même de ces frontières que les circonscriptions ecclésiastiques permettent de reconstituer dans ses grandes lignes. Cette corrélation entre les diocèses et les cités gallo-romaines du iv<sup>e</sup> siècle de notre ère est une heureuse fortune pour l'histoire. Elle résulte du fait que, lors de la constitution des diocèses primitifs, l'église conserva scrupuleusement le cadre administratif romain. Les diocèses furent en principe calqués sur les cités et ces diocèses, ainsi délimités, demeurèrent immuables jusqu'à la Révolution. Sans doute le principe souffre-t-il des exceptions. Quelques évêchés furent supprimés ; d'autres, en plus grand nombre furent créés et parfois survinrent de légères modifications des limites. Toutefois ces

exceptions sont connues et il est aisé d'en tenir compte. La reconstitution des limites de cités du iv<sup>e</sup> siècle est donc chose relativement facile.

Dans quelle mesure peut-on prétendre passer de là à la reconstitution des limites territoriales préromaines ? Dans une mesure assez large. L'administration romaine modifia très peu le cadre géographique gaulois. A l'intérieur des grandes provinces entre lesquelles fut divisée la Gaule, chaque peuple conserva son territoire propre, son agglomération centrale. Çà et là, il est vrai, on retoucha, pour des raisons politiques, quelques tronçons de frontières ; mais ces changements semblent avoir été rares. Ces modifications affectaient peu le tracé même des frontières : elles entraînaient le retrait ou l'adjonction globale d'une zone qui avait formé une subdivision, un pagus, par exemple. Les anciens diocèses nous restituent donc indirectement, à travers les cadres de l'Etat romain, l'image approximative des divisions territoriales antérieures à la conquête. C'est avec ces réserves que Longnon a pu dresser pour la première fois, à l'aide des pouillés diocésains du moyen-âge, une carte des cités gauloises ; malgré des erreurs certaines, cette carte donne une idée très approchée de l'importance relative des différents peuples.

**2. Les peuples de la Gaule du Sud-Est et de l'Aquitaine.** — Observons-la donc attentivement. Elle nous montre d'abord la Gaule partagée en quatre zones correspondant aux subdivisions vulgarisées par César. Au sud-est la *Province* embrasse le Languedoc et la rive gauche du Rhône jusqu'aux massifs alpestres. C'est la partie de la Gaule conquise la première par les Romains et réduite en province en 121. A l'ouest et au sud de la Garonne s'étend l'*Aqui-*

*taine*, où les Celtes s'étaient mêlés aux Ibères. Le centre de la Gaule formait une masse compacte et étendue nommée fort justement la *Celtique*, car la population y était plus homogène. Les Celtes s'y étaient solidement établis depuis des siècles. Enfin au nord de la Seine et de la Marne, c'était la *Belgique*, où les éléments gaulois primitifs avaient été submergés et d'où ils avaient été en parties délogés, lors des invasions récentes. Cette nomenclature mérite d'être conservée car elle reflète les différentes phases d'occupation de la Gaule et les caractères propres de la population installée dans chaque zone.

Dans la région qui fut soumise en 121, on trouvait, à l'ouest du Rhône, les Helviens installés dans l'Ardeche et surtout le peuple nombreux des Volques, qui s'étendaient depuis la Garonne moyenne jusqu'au cours inférieur du Rhône, jusqu'au passage de Beaucaire. Ils commandaient ainsi la route d'Espagne en Italie. Cependant, malgré cette position avantageuse, malgré l'ampleur de leur domaine et l'antiquité de leurs bourgades et de leurs ports, ils ne parvinrent pas à s'unir en une puissante communauté ; ils se subdivisèrent même, preuve de faiblesse, en Volques Tectosages au sud-ouest, dont Toulouse était sans doute le centre et Volques Arécomiques au nord-est, qui reconnaissaient pour capitale Nîmes, grandie autour de la fontaine sacrée de Nemausus. A l'est du Rhône et sur la côte, les Salyens occupaient le département des Bouches-du-Rhône et en partie celui du Var, c'est-à-dire tout l'arrière-pays de Marseille la grecque, mais ils ne surent pas devenir eux-mêmes marins et se confinèrent sur leurs terres peu fertiles. Les Cavares qui leur succédaient au nord, le long du Rhône, avaient l'avantage de posséder les riches plaines du Vaucluse, ce qui leur valut une fortune agricole paisible. En

amont, on rencontrait enfin le puissant peuple des Allobroges, maîtres de la Savoie et d'une partie du Dauphiné. Leurs villes s'égrenaient le long du fleuve, telles Vienne et Genève, toutes deux mentionnées par César, ou le long de son affluent l'Isère, telle Grenoble qui s'appelait alors Cularo. Peuple vaillant, épris d'indépendance, les Allobroges opposèrent une sérieuse résistance à Annibal et plus encore aux Romains. Un dernier peuple important, celui des Voconces, entre Isère et Durance, tenait Vaison pour bourgade principale. Plus à l'est encore, suivant les routes conduisant aux grands cols, vivaient de petits peuples, dont le domaine exigu s'étirait le long d'une vallée : Ceutrons en Tarentaise, Médulles de la Maurienne, Ucennes dans l'Oisans, Caturiges dans la haute Durance.

A l'intérieur du triangle délimité par la côte atlantique, la Garonne et les Pyrénées, vivaient un groupe de petits peuples bien caractérisés. La pénétration gauloise, tardive et partielle, n'effaça point chez eux l'influence ibère. Des noms de villes comme *Iliberris*, aujourd'hui Auch, des noms de dieux aussi rappelèrent longtemps le souvenir des occupants antérieurs. Les textes anciens nomment une vingtaine de noms de peuples, resserrés dans cet espace assez étroit : c'est dire que les circonscriptions étaient fort peu étendues. Faisaient exception, les Tarbelles qui possédaient à Dax une station thermale déjà florissante et les Ausques qui occupaient en partie le département du Gers. Après eux citons encore les Convènes du Comminges, les Vasates de la région de Bazas, les Boïens du pays de Buch. Malgré leur particularisme, ces peuples ne perdaient pas conscience de leur communauté d'intérêts ; ils savaient se grouper pour se défendre et plusieurs fois réussirent à mettre en déroute des légions romaines.

**3. La Celtique.** — C'est dans la Gaule centrale que se rencontraient les nations les plus nombreuses et surtout les plus puissamment organisées, parce que, sans doute, installées depuis fort longtemps, elles avaient eu le temps de constituer de solides fédérations de tribus. Au sud du Massif central, dans le Rouergue et l'Albigeois, on rencontrait les Rutènes, robustes et vaillants dans leurs forêts et dans leurs montagnes. Non moins braves, les Cadurques du Quercy devaient soutenir, dans leur place forte d'*Uxellodunum* (localisation incertaine) le dernier siège contre les Romains déjà maîtres de la presque totalité de la Gaule. L'Agenais était le pays des Nitiobriges, tandis que les Bituriges Vivisques, rameau détaché des Bituriges du Berry, s'étaient installés au confluent de la Garonne et de la Dordogne et tenaient le port de *Burdigala*, appelé à un grand avenir (Bordeaux). Vers le nord s'offrent à nous les Pétrocores, gens du Périgord, qui groupaient quatre tribus et dont le territoire correspond sensiblement au département de la Dordogne ; leur agglomération principale, *Vesunna*, aujourd'hui Périgueux, était une ville sainte qui grandissait autour d'un sanctuaire. Les Lémoviques occupaient le Limousin, tandis que les Santons étendaient leur domination sur les riches terres de la Charente, avec *Mediolanum* pour capitale, aujourd'hui Saintes.

Les Pictons gardaient le seuil du Poitou et déjà se développait, sous le nom de *Lemonum*, le futur Poitiers. Trois peuples se succédaient sur le cours inférieur de la Loire, les Turons en Touraine, les Andes dans l'Anjou et enfin les Namnètes sur l'estuaire, avec le port déjà ancien de *Corbilo* (Nantes). Les cités armoricaines formaient un groupe à part. Pénétrée tardivement par les Celtes, l'Armorique conservait une forte proportion de populations pri-

mitives. Des traditions antérieures s'y étaient maintenues, traditions religieuses surtout. Tous ces peuples étaient réunis par l'Océan et ils possédaient une puissante marine. Celle des Venètes était de tout premier ordre ; ce sont eux qui, depuis des siècles, assuraient le trafic de l'étain entre la Cornouaille et l'ouest de la Gaule ; ils avaient acquis de la sorte, une large prospérité. Au nord de la péninsule habitaient les Osismiens du Finistère, les Coriosolites des Côtes-du-Nord et les Redons qui devaient donner leur nom à la ville de Rennes. En Normandie vivait le grand peuple des Aulerques, dont le nom se retrouve en Bourgogne et jusque vers l'Italie ; ils eurent le tort de s'affaiblir en se fractionnant en Aulerques Eburoviques dans l'Eure, Aulerques Diablintes dans la Mayenne et Aulerques Cénomans dans la Sarthe. Sur la côte de la Manche s'échelonnaient des peuples moindres parmi lesquels nous citerons les Unelles du Cotentin et les Lexoviens dans le pays de Lisieux.

Nous atteignons ainsi la vallée de la Seine bordée au nord par les Belges. Cependant les Parisiens, maîtres du confluent de l'Oise et de la Marne, appartenaient à la Celtique ; c'était un peuple de marinières qui vivaient surtout de la batellerie et Lutèce, leur place principale, construite dans l'île de la cité, tirait sa défense du fleuve qui faisait leur fortune. En amont des Parisiens, l'ancien peuple des Sénons, dont le nom se lit parmi les vainqueurs de l'Allia, tenait les passages qui conduisent rapidement vers les seuils de Bourgogne et la Saône. Eux aussi vivaient de la batellerie et leur capitale était le port fluvial d'*Agedincum*, aujourd'hui Sens. La source même de la Seine, comme aussi celle de la Marne, relevait des Lingons. Leur pays était un vaste plateau d'où les eaux divergeaient en tous sens. C'est

dire qu'il était aussi un nœud de routes et leur capitale, *Andematunnum* (Langres), occupait la position d'une forteresse. A l'ouest du Jura s'étendait le vaste pays des Séquanes qui, d'après leur nom, ont pu, a-t-on pensé, habiter primitivement la haute vallée de la Seine ; leur capitale *Vesontio*, aujourd'hui Besançon, admirablement enserrée dans une boucle de la rivière, commandait la route de la vallée du Doubs. La plaine suisse était échue depuis peu aux Helvètes. Les occupants primitifs se retrouvaient peut-être dans de petites peuplades confinées dans le Valais.

Reste à décrire le centre de la Celtique où siégeaient les peuples les plus considérables. De la Seine à la Loire, de Mantes à Orléans s'étendaient les Carnutes, gens résolus et prêts à lutter pour la défense de leurs libertés. Leur pays passait pour le cœur de la Gaule et il l'était en effet si l'on se rappelle que les contrées excentriques du sud-est et du sud-ouest n'étaient qu'à demi pénétrées par les Celtes. C'est dans le territoire carnute, au sein de quelque épaisse forêt que les druides de toute la Gaule tenaient leurs assises annuelles et pendant la guerre contre César, les Carnutes donnèrent plusieurs fois le signal de l'insurrection. *Autricum* (Chartres) et *Cenabum* (Orléans) étaient leurs places principales. Au sud du grand coude de la Loire se plaçaient les Bituriges qui passaient pour avoir exercé jadis une sorte de prépondérance. Leur pays était prospère et très peuplé : en plus d'*Avaricum* (Bourges), l'une des plus belles villes de la Gaule, ils possédaient plus de vingt bourgades importantes. Les Eduens s'étaient taillé, à force de ténacité, un immense domaine entre Loire et Saône. Maîtres de ces deux rivières, maîtres aussi de la vallée de l'Yonne et de ses affluents, ils commandaient la plate-forme où se

joignent les trois grands bassins fluviaux. Au centre du pays se dressait le solide bastion du Morvan qui en marquait fortement l'unité. C'est là, sur une montagne farouche, qu'ils avaient élevé leur place principale, *Bibracte* (aujourd'hui disparue, mais d'où le mont Beuvray tire son nom) ; sur les fleuves se développaient des ports actifs : *Cabilonnum* (Chalon-sur-Saône) et *Matisco* (Mâcon) sur la Saône, *Decetia* (Decize) sur la Loire. Au nord de leur Etat, la ville sainte d'*Alesia* qui devait soutenir un siège mémorable, appartenait aux Mandubiens, petit peuple en bonnes relations avec les Eduens. La vaste région du Massif central appartenait aux Arvernes. C'était un peuple fort, âpre au combat, à l'âme indomptable. Retranchés dans leurs montagnes, en des places admirablement défendues par la nature, comme *Gergovie*, ils pouvaient tenir longtemps devant un assaillant. Dans la lutte contre Rome, ils fournirent peut-être les chefs les plus habiles et les plus résolus.

4. La Belgique. — La partie nord et nord-est de la Gaule était occupée par des peuples qui se donnaient l'appellation générale de Belges. Derniers arrivés parmi les Celtes et moins gagnés par la civilisation, ils avaient conservé à un très haut degré les traditions de vertu militaire. Le long de la basse Seine, on trouvait les Véliocasses dans le Vexin, et sur la côte, les Calètes dans le pays de Caux. Venaient au nord les Ambiens sur la Somme, avec la bourgade de *Samarobriva*, aujourd'hui Amiens, au point où la route du Pas-de-Calais aux Bouches-du-Rhône franchissait la rivière sur un pont très ancien. Les Flandres marécageuses étaient le domaine des Morins et des Ménapes. En allant vers l'intérieur, on rencontrait quelques peuplades moindres, telles que

les Atrébates groupés dans la région d'Arras, puis les Nerviens, à qui appartenaient les vallées de l'Escaut et de la Sambre. Célèbres par leur bravoure étaient les Bellovaques du Beauvaisis, au caractère ombrageux ; les Suessions occupaient de leur côté les riches terres du Soissonnais, avec une place du nom de *Noviodunum*. Les Rèmes de la Champagne, localisés entre l'Oise et la Marne étaient un peuple plus considérable. Par l'étendue et la position de leur pays, par le nombre et la richesse des habitants, ils auraient pu jouer un rôle de coordination au centre de la Belgique, mais ils ne surent point s'élever au-dessus des mesquines rivalités. *Durocortorum*, aujourd'hui Reims, était leur bourgade principale.

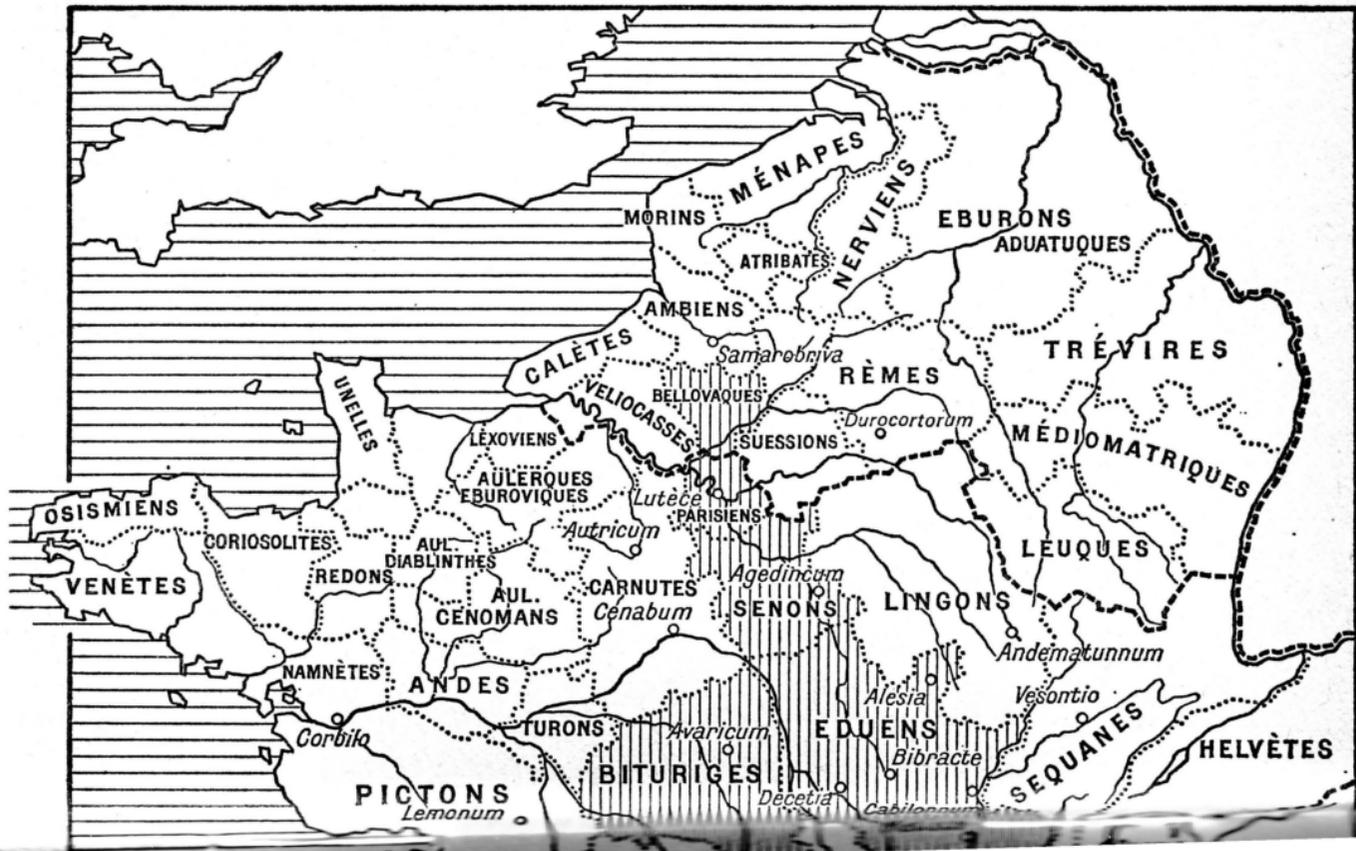
Trois peuples habitaient les rives de la Moselle. Les Leuques occupaient les hautes vallées de la Meuse et de la Moselle et s'étendaient jusqu'aux Vosges. Les Médiomatriques tiraient leur nom de leur position sur le cours moyen de la rivière. Le vaste pays des Trévires s'étendait de la Meuse au Rhin, englobant le confluent de la Moselle avec ce grand fleuve. Excellents cavaliers, les Trévires, Gaulois mêlés de Germains, se distinguaient par leur valeur militaire. Plus en aval, sur la rive gauche du Rhin, les Aduatuques étaient venus avec les Cimbres et les Teutons. Dans les basses vallées de la Meuse et du Rhin, la proportion des Germains était plus forte parmi quatre ou cinq peuples nommés par César et dont le plus important était les Eburons. Cependant les chefs éburons portent des noms franchement gaulois et ces peuples, quelle que soit du reste leur origine, firent cause commune avec les autres Belges, contre les envahisseurs d'outre-Rhin, comme aussi contre les conquérants romains : Ambiorix, chef des Eburons, fut un des adversaires les plus acharnés de César.

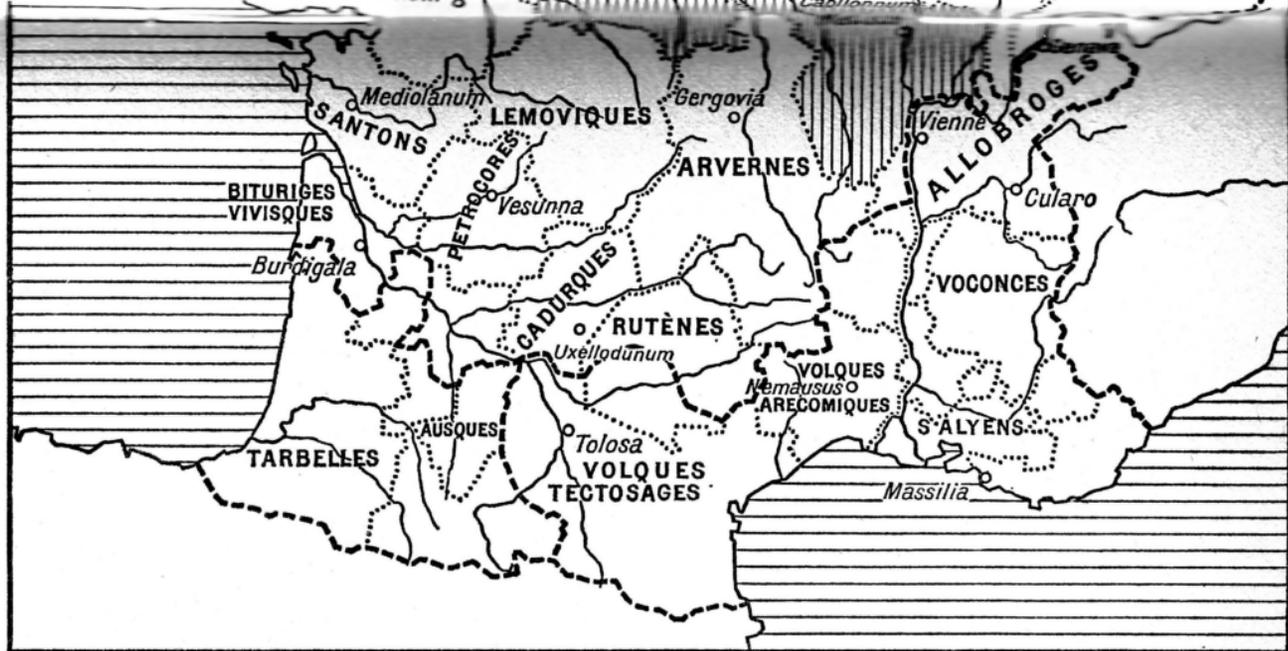
5. **Les types d'habitats.** — Trois types principaux d'habitats existaient en Gaule au temps de César. Le plus général, peut-être, était les demeures isolées à travers la campagne ou *aedificia* ; venaient ensuite de petites agglomérations ou *vici* ; enfin les habitats les plus importants constituaient des *oppida* ou *urbes*. Voyons les caractères de chacun d'eux.

Les *aedificia*, très souvent mentionnés dans les *Commentaires*, sont des demeures particulières, répondant à deux fins, distinctes ou simultanées. D'une part, elles servaient de lieu de séjour aux grands propriétaires gaulois qui paraissent avoir affectionné la vie à la campagne ; c'est dans un pareil *aedificium*, construit au centre d'une clairière, que le chef Ambiorix faillit un jour être pris par des soldats de César et le proconsul de dire à cette occasion que très souvent les Gaulois habitent ainsi au milieu des bois. D'autre part, le même terme sert à désigner les habitations de cultivateurs gaulois et les bâtiments d'exploitation, granges et écuries. Lorsque César veut ruiner le pays des Ménapiens ou celui des Eburons, il fait brûler tous les *aedificia* qu'il peut découvrir. Vercingétorix agit de même dans le pays des Bituriges, lorsqu'il veut tenter d'affamer l'armée romaine. Ces textes évoquent nettement ce que nous appelons aujourd'hui des fermes. Il est probable que certains *aedificia* devaient offrir le double caractère de maisons de maître et de centres d'exploitation agricole. Ce type d'habitat isolé s'explique d'abord par un certain goût de la solitude naturel aux Gaulois, mais aussi par le désir de mettre en valeur le sol sur une vaste échelle. Il témoigne d'un accroissement de la population nécessitant l'entreprise constante de nouveaux défrichements. Il suppose enfin une sécurité relative permettant à une famille de vivre

dans la solitude sans courir de trop grands risques. Il semble donc correspondre à une civilisation déjà évoluée.

Les petites agglomérations appelées *vici*, que l'on peut traduire approximativement par villages, correspondent à une habitude plus ancienne. A l'origine, on reste groupé pour être plus fort, à la fois pour mener à bien la lutte contre la forêt et pour résister à d'éventuelles entreprises de brigandage. Nous en avons la certitude en ce qui concerne les Celtes de l'âge du bronze et du premier âge du fer ; le rapprochement des tumulus, les restes de murées qui les accompagnent permettent d'entrevoir de véritables villages. Cette vieille tradition, bien que combattue par la mode des fermes particulières, n'avait pas disparu au 1<sup>er</sup> siècle. Les *vici* étaient alors le plus souvent des villages agricoles, car on les brûle, concurremment avec les fermes, lorsque l'on veut faire disparaître les ressources d'une contrée. Certains pouvaient avoir d'autres destinations, industrielles, commerciales ou religieuses. Quant au nombre des villages, nous savons que les Helvètes par exemple en possédaient quatre cents. Ce chiffre est assez élevé, mais eu égard à l'étendue du territoire helvète, il laisse présumer un nombre beaucoup plus important de fermes isolées. On s'en convaincra aisément. Admettons que nos quatre cents villages abritaient une population de 100 000 âmes. Nous savons que les Helvètes qui émigrèrent étaient deux cent soixante mille. Restent cent soixante mille à répartir entre les *oppida*, au nombre de douze seulement, et les *aedificia*. La population stable des *oppida* était peu nombreuse. Si la population des fermes atteignait 100 000 habitants, on peut supposer au moins deux mille écarts. La proportion des villages et des fermes variait du reste d'une





----- Limites de la Celtique , de la Belgique , de l'Aquitaine et de la Province .

..... Limites de peuples .  Confédération éduenne au premier siècle avant J.-C.

La Gaule au milieu du 1<sup>er</sup> siècle avant J.-C.

(Carte dressée d'après l'Atlas historique de Longnon)

région à l'autre de la Gaule ; les fermes devaient être plus nombreuses, relativement, dans des zones sûres, comme le pays des Bituriges, où elle paraissent avoir foisonné, qu'en bordure des frontières, où les incursions des Germains étaient toujours à craindre.

Les agglomérations majeures sont appelées par César tantôt *oppida*, c'est-à-dire places fortes, tantôt *urbes*, c'est-à-dire villes, les deux désignations étant parfois interchangeables, ainsi qu'on l'observe en ce qui concerne Alésia. On a discuté la question de savoir si les Gaulois possédaient vraiment des villes. A vrai dire, le premier terme est de beaucoup le plus employé et les localités désignées accidentellement sous le nom de villes sont des places fortes des plus caractérisées. Il s'agit d'Avaricum, de Gergovie et d'Alésia. César parle en outre de vingt villes des Bituriges qui furent brûlées en un seul jour ; mais, au chapitre précédent, Vercingétorix, préconisant l'incendie systématique, les avait désignées sous le nom de places fortes. On pourrait donc penser que les Gaulois n'ont connu que des places fortes. Lorsque, par hasard, César prononce le mot de villes, c'est qu'il perd de vue pour un instant leur caractère militaire et les considère au seul point de vue de la population civile qu'elles abritent. Il appartient à l'archéologie de résoudre la difficulté. En fait, quand on examine l'emplacement des agglomérations de quelque importance, on se rend compte que la grande majorité d'entre elles occupent des positions défensives, de valeur inégale, mais certaine. Ce sont donc des *oppida* dans le plein sens du mot.

Dans le cas le plus fréquent, les *oppida* tiennent le sommet d'une hauteur aux pentes raides, presque isolée, et reliée seulement par un étroit passage

à la chaîne dont elle fait partie. Des escarpements de rochers et, s'il le faut, des retranchements, des murs partiels ou continus interdisent l'accès de la place. Par exemple, l'*oppidum* des Aduatuques (Mont Falhize dans les Ardennes ?) était protégé par une ceinture de rochers escarpés. D'un seul côté, une pente douce offrait une voie d'accès large de 200 pieds ; un double mur très élevé, édifié sur ce point, permettait de fermer l'*oppidum* à un agresseur éventuel. A cette description, on reconnaît le type de fortification dit en éperon barré, de beaucoup le plus fréquent. A l'abri de cette enceinte, les Aduatuques avaient accumulé toutes leurs richesses, et une bonne partie de la population avait trouvé asile. Quand la place fut emportée, César fit cinquante-trois mille prisonniers.

Plus vaste encore, puisqu'il embrassait tout le sommet d'une ample montagne, se présente *Bibracte*, l'*oppidum* majeur des Eduens. C'est l'un des mieux connus, car il a été fouillé à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle par l'Autunois Bulliot, puis par Déchelette. Le mont Beuvray, qui tire son nom de la citadelle disparue, est l'un des points culminants du Morvan ; il forme un lourd bastion, entièrement détaché de la chaîne du Morvan. L'*oppidum*, très étendu, occupait non seulement la terrasse supérieure, mais les premières pentes ; une muraille ininterrompue, épousant tous les replis de la montagne, serpentait en pleine pente et se développait suivant une courbe de niveau, sur une longueur de plus de 5 kilomètres. L'espace enclos, englobant plusieurs sources, offrait une superficie de 135 hectares. Les grands *oppida* d'Alésia, de Gergovie étaient à peine moins redoutables et moins étendus. Alésia put donner refuge à une armée de quatre-vingt mille hommes.

Dans les pays de plaine exista un autre type

*d'oppidum*. La forteresse s'appuyait à un cours d'eau ou à un marais, ou mieux encore, s'abritait entre les bras d'une rivière, dans une île. Telle était la situation de Lutèce, *oppidum* minuscule des Parisiens. Avaricum, la grande place des Bituriges, était couverte à la fois par des cours d'eau et des marais qui en interdisaient l'accès sur trois côtés et par de fortes murailles qui défendaient la seule voie d'approche. L'enceinte d'Avaricum, dont le tracé est mal connu, devait enfermer un espace assez considérable, puisqu'à la fin du siège, César évalua à quarante mille le nombre des personnes qui avaient pu s'y réfugier.

Ces divers textes nous font comprendre une destination habituelle des *oppida*. Les *oppida* constituaient non pas des villes à proprement parler, mais d'abord des lieux de refuge. Qui ne voit, du reste, que les emplacements des *oppida* de hauteurs furent commandés beaucoup moins par les facilités de l'habitat que par le souci de la défense ? Pour devenir l'assiette d'une ville, le Beuvray réunissait tous les désavantages : il s'élève à l'écart des routes aisées, il offre un accès très pénible, son altitude et son exposition aux vents le rendent aussi peu confortable que possible. Ces conditions furent longtemps des objections pour l'identification de Bibracte au mont Beuvray. Comment peut-on songer, disaient les détracteurs, à placer à 800 mètres d'altitude, sur un plateau glacé, la ville où César prit ses quartiers d'hiver ? L'erreur était de chercher une ville, là où les Gaulois avaient surtout voulu ménager un refuge. Si l'on prit la peine énorme d'entourer la montagne d'une muraille, on avait en vue apparemment un autre objet que celui d'établir une résidence pour une population nombreuse et stable.

Les *oppida* étaient, à l'origine, avant tout, des

lieux de sauvegarde où l'on pouvait, en cas de péril, mettre à l'abri les personnes, les bêtes et les biens. C'étaient des rendez-vous de guerre, des bastions qui garantissaient la puissance d'un peuple. Cette manière de se défendre n'était pas nouvelle. Elle remontait à un passé lointain. Bien des *oppida*, les plus petits surtout, sont d'anciens villages fortifiés néolithiques, que l'on se borne à réaménager. Ces vieilles enceintes avaient été par la suite abandonnées, mais on s'empressa de les réoccuper, lorsque les Cimbres vinrent jeter la terreur à travers la Gaule. Nos ancêtres s'y réfugièrent alors et purent soutenir des sièges prolongés. Le souvenir de cette guerre laissa de telles craintes que de nouvelles enceintes furent créées. De ce mouvement procèdent les vastes *oppida* de la troisième période de la Tène. Déchelette a pu, en observant les rites funéraires, fixer, vers la fin du II<sup>e</sup> ou le commencement du I<sup>er</sup> siècle, la fondation de Bibracte.

Par la suite, les *oppida* ainsi établis commencèrent à recevoir une population sédentaire. Les fouilles de Bibracte ont restitué les cases des artisans installés dans la place. Mais il ne faut pas perdre de vue que les zones ainsi habitées ne constituent qu'une faible proportion de la surface totale. Ces artisans trouvaient parmi les gens qui fréquentaient l'*oppidum* une clientèle suffisante. C'est que la position centrale de Bibracte, le prestige dont il jouissait chez les Eduens lui conféraient des caractères nouveaux qui allaient en s'affirmant chaque jour davantage. On y entassait des stocks de récoltes, puisque César, désirant refaire sa provision de blé, se dirige sur Bibracte. Les fouilles ont révélé l'existence d'un lieu de transactions, véritable forum, où l'on a ramassé, par douzaines, des monnaies émises par un grand nombre de peuples gaulois. Entrepôt et

marché, l'*oppidum* était aussi chef-lieu politique. Le Sénat y tenait ses assises ; l'assemblée générale de la Gaule put s'y réunir en 52. Après la prise d'Alésia, César s'y installa comme dans une base commode, à portée d'ennemis éventuels. La montagne avait alors perdu en partie son farouche isolement ; de bonnes pistes la reliaient aux ports de la Saône et de la Loire. Assurément de grands espaces vides séparaient les quartiers habités, mais les manifestations commerciales, politiques et sans doute aussi religieuses, attiraient périodiquement à Bibracte des foules toujours plus denses et l'*oppidum* prenait figure de capitale.

Chez les Bituriges, Avaricum avait dû suivre une évolution analogue. Les Gaulois n'auraient pas supplié si fort Vercingétorix de conserver leur ville, s'il s'était agi d'une simple enceinte-refuge. Les murs d'Avaricum enfermaient de multiples constructions, des rues et des places ; de grandes richesses s'y trouvaient accumulées. A Cenabum, *oppidum* des Carnutes, le caractère d'entrepôt commercial tendait à prédominer ; il en était de même et plus nettement à Chalon-sur-Saône ; dans ces deux villes, les trafiquants romains s'installèrent aussitôt après l'arrivée des légions. Les exemples de Bibracte et d'Avaricum sont évidemment des cas extrêmes. Avaricum passait pour la ville la plus séduisante des Gaules ; il ne faudrait pas croire que partout l'évolution était aussi avancée. Il n'en reste pas moins assuré que les plus grands peuples, les mieux organisés politiquement, possédaient, au milieu du 1<sup>er</sup> siècle, des agglomérations en plein essor vers une véritable vie urbaine.

## CHAPITRE IV

### LA CIVILISATION GAULOISE LA VIE ACTIVE

1. **Agriculture.** — Au 1<sup>er</sup> siècle avant Jésus-Christ, l'exploitation du sol de la Gaule était activement poussée.

En effet, pendant les campagnes de Gaule, César trouva toujours sur place le blé nécessaire à la nourriture de ses troupes. Et pourtant le soldat romain était gros consommateur de froment. Dès le début de la guerre contre les Helvètes, on s'aperçoit que les Eduens s'étaient engagés à pourvoir aux besoins de l'armée. Comme ils tiennent mal leurs promesses, César prend la décision de marcher sur Bibracte leur capitale, où existaient des entrepôts de blé. L'année suivante, quand les Rèmes firent leur soumission, ils s'engagèrent à fournir non seulement des otages, mais encore du blé. L'occasion de la guerre contre les cités armoricaines fut le refus opposé par les Venètes et leurs alliés aux livraisons de blé. Les ports fluviaux situés à proximité des régions productrices jouent le rôle d'entrepôts où sont concentrées les réserves de blé qui, de là, pouvaient être acheminées par voie d'eau à portée des armées. Tel est le cas d'Orléans sur la Loire, d'où l'on peut présumer que la Beauce possédait dès cette époque d'importants emblavements ; tel est celui de Chalon et de Mâcon sur la Saône. Dans le nord de la Gaule, Amiens servit également de magasin.

Nous sommes loin d'avoir évoqué tous les textes où il est question du blé gaulois. Jointes aux renseignements laissés par d'autres auteurs, ils nous révèlent les principales zones de culture de la précieuse céréale. On a l'impression très nette que presque toutes les cités possédaient leurs champs de blé et pouvaient se suffire à elles-mêmes. Jusqu'aux abords des Pyrénées, dans le Comminges, le blé était récolté. La basse vallée de la Maurienne en offrit de grandes quantités à Annibal. Même des terres peu fertiles comme celles des Flandres, alors couvertes de marécages, en produisaient. Le cas de l'Anjou, où César mentionne expressément le défaut de blé, est isolé ; peut-être cette absence était-elle momentanée et accidentelle. Parmi les terres à blé renommées de l'époque, il faut citer la région de Toulouse chez les Volques, le Comtat et la basse vallée du Rhône, et surtout la Bourgogne, le pays des Bituriges et celui des Carnutes. Dans le nord et dans le nord-est, le Soissonnais et la Champagne étaient également assez riches.

Grands mangeurs de blé, les Gaulois étaient aussi grands buveurs de bière. Après le blé, l'orge tenait sans doute la plus grande place dans leurs champs. Accessoirement l'orge et peut-être d'autres céréales secondaires servaient à confectionner un pain de qualité inférieure. C'était là un cas exceptionnel. D'une manière générale, le beau pain blanc de froment faisait le régal des Gaulois et la convoitise des autres peuples. Par contre, la culture de la vigne, au temps de la conquête, ne s'était pas répandue en Gaule et ne dépassait guère les abords de Marseille. Le vin était une boisson rare et considérée comme un luxe. On échangeait un esclave contre une mesure de vin. Pendant longtemps, un préjugé avait contrarié l'usage de cette boisson. On rangeait le vin

parmi les aliments raffinés dont la consommation avait pour effet d'amollir les caractères et de briser le courage. Au 1<sup>er</sup> siècle, certains peuples belges, tels que les Nerviens, allaient encore jusqu'à prohiber l'importation du vin. Les Germains, de l'autre côté du Rhin, pensaient et agissaient de même.

Quant aux procédés de culture et à l'outillage agricole, les Gaulois firent preuve d'une ingéniosité tout à fait digne d'éloges. Pour les labours, ils renoncèrent de bonne heure à l'araire, le simple bois recourbé, héritage des temps reculés. Pline attribue aux Celtes l'idée de faire reposer le timon sur deux roues. La charrue gauloise ainsi stabilisée était munie d'un puissant soc de fer, à bords recourbés, en forme de pelle pointue. Pour la moisson, les grandes exploitations de la Gaule entraînèrent la mise en service d'outils plus rapides que la faucille de l'âge du bronze. La faux gauloise, remarquable par ses grandes dimensions et maniée à deux mains, différait assez peu de nos faux actuelles. Cela ne suffisait pas encore. Pline et un agronome latin nous ont laissé la description sommaire d'une véritable moissonneuse en usage dans les terres de plaine. Il s'agit d'une sorte de tombereau, porté sur roues et qu'un bœuf poussait devant lui. La partie antérieure du tombereau, ouverte et rasant le sol, était munie de dents qui attaquaient les tiges ; les épis coupés tombaient à l'intérieur de la caisse. Une récente et sensationnelle découverte (1958), effectuée à Buzenol (Belgique), vient de révéler une représentation gallo-romaine de ce curieux appareil, où les archéologues ont reconnu la moissonneuse gauloise décrite par les textes. Cette trouvaille a permis d'interpréter un relief confus de la Porte de Mars à Reims, ainsi qu'un autre relief d'Arlon demeuré incompris. Nous possédons ainsi trois figurations,

qui se complètent, d'un instrument utilisé en pays trévire et rémois au II<sup>e</sup> siècle de notre ère, mais qu'il y a tout lieu de considérer comme une invention gauloise. Quelles que fussent les imperfections de cette mécanique, le simple fait qu'elle ait été conçue et employée témoigne d'une intention de faciliter et d'accélérer le travail, conséquence directe de l'importance des emblavures et de l'ampleur des domaines. Les Gaulois ont cherché aussi à amender les sols. Les agronomes latins ont noté l'intelligente utilisation de la marne chez les peuples belges, celle de la chaux chez les Eduens et les Pictons.

Autant que labourage, pâturage était déjà la deuxième grande ressource de la Gaule. On peut s'en assurer en lisant les nombreux passages des Commentaires où César montre les légions allant au fourrage. L'armée romaine en campagne n'eut qu'à se servir dans les granges ou dans les prairies. Lorsque Vercingétorix voulut la priver de foin, il lui suffit de préconiser l'incendie des fermes. Aussi bien, les Gaulois pratiquaient l'élevage avec intensité. L'orgueil d'une nation était de posséder une nombreuse cavalerie guerrière. Les Trévires, les Eduens et les Arvernes brillèrent à cet égard. Les Eduens durent sans cesse fournir des cavaliers à César. L'élevage du cheval de trait n'était pas moins poussé. Pour s'en convaincre, il suffit de songer au contingent nombreux que supposent les innombrables voitures et chariots dont nous dirons les types et qui circulaient sur les routes. Nous sommes moins renseignés sur l'importance du cheptel bovin. Les auteurs anciens se bornent à parler de bétail nombreux et varié. César en signale la présence en plusieurs régions, mais sans spécifier de quel bétail il s'agit. Il est certain que les porcs et les moutons abondaient. Les premiers vivaient en troupeaux, en semi-

liberté et fournissaient une chair appréciée. La laine que donnaient les seconds était une spécialité célèbre de la Gaule. Les moutons se rencontraient surtout dans les Alpes et les Ardennes et Pline nous apprend que des transhumances étaient déjà organisées entre la Provence et les Alpes. Parmi les animaux de basse-cour, il faut signaler les oies, élevées en grand chez les Morins du nord de la Gaule.

**2. La propriété foncière.** — Cette exploitation du sol, si générale et si variée, avait depuis longtemps mis en évidence la notion de la valeur de la terre, source de toute richesse. Quiconque tenait la terre était sûrement à l'abri du besoin et pouvait, les dieux aidant, aspirer à l'aisance. Les Gaulois l'avaient compris et ils étaient passés du régime de la propriété collective du sol à celui de la propriété privée. Bien qu'il soit impossible de fixer une date, on peut être sûr que le fait était accompli depuis longtemps à l'arrivée de César.

La question soulevée, en 1891, par d'Arbois de Jubainville, ne se pose donc plus aujourd'hui. Ce savant avait cru discerner que les Gaulois, au temps de l'indépendance, ignoraient le régime de la propriété foncière privée. La terre, restée indivise, aurait eu pour propriétaire la tribu ou la cité, comme c'était encore le cas chez les Germains. Cette théorie, qui reposait sur certaines apparences et en particulier sur le silence de César, a été combattue et réfutée par plusieurs savants. Ce débat a donné l'occasion de scruter de plus près les textes, et les conclusions de cet examen emportent définitivement la conviction. La réserve dont César fait preuve tient au fait que le régime de la propriété chez les Gaulois ne différait en rien de ce qu'il était chez les Romains. Au reste, le silence du proconsul

n'est pas si complet qu'on pourrait le croire ; au contraire, on peut soutenir que l'existence de la propriété privée est affirmée implicitement. Après avoir décrit les mœurs des Gaulois, César en vient à parler des Germains et il proclame d'abord que les habitudes des Germains sont bien différentes de celles des Gaulois. Ce principe une fois posé, il note aussitôt leur peu d'application pour l'agriculture et d'ajouter : « Personne chez eux ne possède une étendue déterminée de terre ou des fonds qui lui appartiennent en propre. » Le contexte nous invite à voir là un trait par où les Germains s'opposent radicalement aux Gaulois. La terre n'était donc pas, chez ces derniers, le domaine exclusif de l'Etat. Les particuliers, les familles représentées par le chef en possédaient la majeure partie et la propriété foncière était un des éléments primordiaux de la fortune.

Cette propriété ne semble pas avoir été très morcelée au 1<sup>er</sup> siècle. Tout porte à croire que le territoire national était réparti en grands domaines appartenant aux nobles. C'est par la possession de la terre que les nobles maintenaient la plèbe dans une situation de quasi-servitude. La ferme gauloise, telle que nous l'avons évoquée, au centre des terres de labour et des pâturages, à l'orée des bois, à portée de la rivière, rappelle irrésistiblement la villa latine. On croit relire les descriptions célèbres de Caton et de Columelle, fixant les traits de la villa idéale. Par là s'explique la facilité avec laquelle se répandit, après la conquête, le type d'exploitation latin : la Gaule du 1<sup>er</sup> siècle en avait déjà réalisé les conditions essentielles.

**3. Chasse et pêche. Exploitation minière.** — Aux ressources qui naissaient de l'effort patient des hommes s'ajoutaient les produits naturels du sol

que les Gaulois se gardaient bien de négliger. La chasse et la pêche, la chasse surtout continua d'occuper les loisirs de nos ancêtres. La poursuite et la mort du grand gibier des forêts, sangliers, ours, cerfs restait une entreprise passionnante. Les Ardennes recélaient encore des aurochs et des élans, tandis que, partout répandu, le lièvre offrait l'occasion de folles équipées dont le grec Arrien nous a conté le détail.

Les richesses du sous-sol furent systématiquement explorées, surtout les richesses métalliques. L'or était extrait par lavage du sable des rivières, tandis que l'argent, disséminé en faibles gisements, devait être retiré de son minerai. Les métaux précieux étaient en outre importés d'Espagne, comme le cuivre et le mercure. La grande extraction gauloise était celle du fer. Elle fut générale, abondante et très ancienne. C'est l'épée de fer qui a fait la puissance des Celtes et ce sont eux qui les premiers ont tiré du sol d'une manière systématique le métal irrésistible. Les mines de la Lorraine furent exploitées de très bonne heure. Celles du Berry, de l'Auxerrois, du Périgord, étaient non moins célèbres. Daubrée, qui a étudié l'exploitation des métaux de la Gaule, signale des vestiges d'exploitation en Bourgogne, dans le Nivernais, en Bretagne, en Normandie, dans les Pyrénées. Tantôt on travaillait à ciel ouvert, tantôt, et c'était le cas dans le Berry, on pratiquait des galeries pour atteindre le minerai. César a relaté plusieurs fois les mécomptes que lui infligèrent les Gaulois, grâce à leur habileté à établir des sapes, habileté acquise dans le travail des mines. Il cite en particulier les peuples de l'Aquitaine et les Bituriges. Pendant le siège d'Avaricum, les légions construisaient à grand peine une terrasse d'approche, mais les Gaulois qui possédaient à fond la

technique des galeries souterraines, la minaient par-dessous et la faisaient écrouler.

**4. Industrie.** — Une extraction aussi intense donnait lieu naturellement à une industrie prospère. Le minerai était d'abord traité pour en tirer le métal. La réduction s'opérait, suivant la méthode catalane, dans des fours à cavité de forme tubulaire, garnie de terre réfractaire. Le minerai était tassé en couches horizontales alternant avec des couches de combustible. A la base du four, une ouverture assurait le tirage pendant la combustion et permettait, en fin d'opération, de retirer le lingot de fer obtenu. Des essais pratiqués au moyen d'un de ces fours ont livré un métal d'une remarquable pureté. Un martelage à chaud donnait ensuite l'affinement nécessaire.

Le fer était la matière d'une foule de pièces de ménage, d'armes, d'outillage, d'instruments agricoles. Certaines sépultures du Berry et de l'Auvergne, les fouilles de Vertault, d'Alise Sainte-Reine ont livré des objets d'une étonnante variété : planes de menuisier, pinces de forgerons, anneaux et clefs, serpes de plusieurs dimensions, scies, limes, compas, gouges, poinçons et alènes sont particulièrement abondants. Les fouilles du Beuvray ont mis au jour un grand nombre d'ateliers de forgerons ; tout un quartier de l'*oppidum*, le vallon dit de La Come-Chaudron leur était réservé, comme s'ils avaient formé une véritable corporation.

D'autres industries, appelées à devenir florissantes sous l'Empire, connaissaient déjà des débuts prometteurs ; c'étaient les industries alimentaire et vestimentaire. L'esprit pratique des Gaulois, déjà observé, leur avait fait adopter les procédés de mouture des peuples méditerranéens. Au premier âge du fer, les broyeur primitifs étaient encore en

usage. Au contraire, à l'époque de la Tène et surtout au dernier siècle, on employait couramment un type de moulin à bras très rapproché du moulin romain. L'industrie des conserves alimentaires, si renommée à l'époque impériale existait avant la conquête. Sans doute était-elle moins développée, mais il est probable que les procédés en étaient déjà mis au point. Les salaisons de porc durent en particulier être pratiquées depuis longtemps, puisqu'au témoignage de plusieurs textes, le cheptel porcin était remarquable par son importance numérique.

Le costume gaulois était éminemment original et heureusement conçu. Nous le connaissons par les descriptions des auteurs anciens et mieux encore, par les bas-reliefs funéraires de l'époque romaine. Les braies étaient un pantalon à larges jambes, laissant bien libres les mouvements du corps et descendant jusqu'à la cheville. La saie était un manteau agrafé sur la poitrine, souvent pourvu d'un capuchon qui pouvait se relever à volonté. La laine des moutons, solidement tissée, fournissait l'étoffe de ces vêtements. Les gens de la Saintonge, du pays des Lingons et de l'Artois devaient devenir célèbres dans ces fabrications. Pour l'époque préromaine, nous avons un précieux témoignage. Polybe rapporte qu'Annibal, traversant les Alpes, fit provision, chez les Allobroges, de chaudes étoffes et de robustes chaussures de cuir. Car les Gaulois étaient habiles à tanner le cuir et ils tiraient de cette matière des partis variés. Non seulement ils en faisaient des fourreaux d'épée et des pièces de harnachement, mais encore, ils en revêtaient les boucliers et même les murailles des villes et les tours de bois qui les défendaient. Les Venètes employaient les peaux comme voiles de navires.

En ce qui concerne l'habitation, nos ancêtres res-

tèrent très en retard sur les peuples méditerranéens. Leurs maisons ont laissé peu de traces et nous sont connues surtout par la tradition littéraire. Les descriptions que nous ont transmises les auteurs anciens esquissent un tableau peu flatteur. Ce qui caractérise la maison gauloise, c'est l'absence presque générale de la pierre. Le bois seul entre dans sa construction sous forme de poutres de soutènement et de clayonnages pour la revêtir. La couverture est généralement en chaume. L'emploi de planches au lieu du torchis et des branchages paraît constituer le luxe le plus marqué. Le témoignage de l'archéologie confirme ces aperçus. Les habitations authentiquement préromaines reconnues en Lorraine, à Alésia, à Bibracte, méritent plutôt le nom de tanières que celui de maisons. Dans les forêts du pays des Médiomatiques, on a exploré de nombreuses mardelles, qui se présentent comme des trous circulaires remplis d'eau. Une investigation méthodique a montré que ces trous, larges le plus souvent de 10 mètres et profonds d'au moins 2 mètres, n'étaient autre chose que des fonds de cabanes primitives. C'étaient des huttes, en partie souterraines. Une couche d'argile occupait le fond, tandis qu'une rigole recueillait les eaux. Vers le centre, on a observé souvent des pierres noircies par le feu, restes d'un foyer. De forts troncs d'arbre, rayonnant du bord vers le centre du trou, jouaient le rôle de charpente ; ces troncs supportaient une couverture de feuillage maintenue par de l'argile. La forme des huttes était ronde ou ovale. Les objets récoltés au cours des fouilles montrent que ces huttes, déjà en usage à l'époque de Hallstatt, ont persisté au deuxième âge du fer. Certaines même continuèrent d'être habitées aux temps gallo-romains. A Alésia, diverses zones de l'*oppidum* ont révélé des fonds de

cabanes, circulaires ou rectangulaires creusés dans le sol. Quelques cases sont construites en pierres sèches. Le toit était formé de clayonnage crépi d'argile.

Un peu moins primitives sont les cases du mont Beuvray. Ce sont toutefois des habitations en partie souterraines ; mais la surface rectangulaire est souvent délimitée par des murs en pierres sèches, liées par de l'argile, à l'exclusion de tout mortier. Les angles des murs et les montants des ouvertures sont en granit taillé. On descendait à l'intérieur par un escalier de quelques marches en pierre. L'aire est revêtue d'une couche d'argile et l'espace ne comporte en général pas de subdivisions. Telles sont les cases des fondeurs et des forgerons, réduits exigus obscurcis par la fumée. « Les métallurgistes, écrit à ce propos Bulliot, dont l'habileté de main et les procédés méritent parfois l'éloge, étaient logés sous terre moins sainement que les troupeaux de nos jours. » Plus amples sans doute étaient les fermes des campagnes et surtout les demeures des nobles. La nécessité de donner abri à un personnel nombreux, sans parler des réserves de fourrage et de grain et des bêtes, réclamait un vaste ensemble de constructions. César n'aurait pu désigner sous le nom d'édifices de simples cabanes. Il n'en reste pas moins que les seuls matériaux de ces maisons restaient le bois, sous forme de poutres, de planches, de claies, et d'autre part l'argile. C'est pourquoi il fut si facile à César et à Vercingétorix de les détruire par le feu.

Cette prédilection des Gaulois pour les ouvrages en bois les destinait à devenir d'excellents charpentiers et charrons. De fait nous possédons maintenant preuve de leur savoir-faire. L'existence d'une batellerie fluviale nombreuse et active est affirmée par un grand nombre de textes anciens. Les opérations militaires de César font allusion à des flottilles de

barques sur le Rhône en aval de Genève, sur la Saône dans la région de Mâcon. C'est au moyen de ces embarcations saisies sur place que les Helvètes tentèrent de franchir les dits cours d'eau. La Seine, en aval de Melun, était sillonnée de nombreux bateaux. Labiénus arrivant à Melun put en saisir immédiatement une cinquantaine. Divers épisodes évoquent des embarcations sur la Loire et sur le Rhin. En ce qui concerne le bas Rhône, le passage des armées d'Annibal fut rendu possible grâce aux innombrables bateaux des populations riveraines. Tout porte donc à croire qu'au temps de la conquête, la construction de flottilles fluviales obéissait à une tradition déjà ancienne.

Nous ne connaissons malheureusement pas bien les caractéristiques de ces bateaux. Il n'en est pas de même des vaisseaux de haute mer utilisés par les Venètes, au sujet desquels les auteurs anciens, César en tête, ont laissé une description assez explicite. Rompus de longue date à la vie de marin et aux traîtrises de l'Océan, les gens du Morbihan étaient parvenus, à force d'observations patientes et de méthodiques essais, à mettre au point un type de navire original, d'une robustesse inégalable. La carène se terminait, à la partie inférieure, par une surface presque plate, ce qui permettait au navire de s'échouer à marée basse sans risque de se renverser. La proue, la poupe et le bordage étaient très relevés de manière à braver l'assaut des vagues. Des poutres de traverse unissant les deux bords pour les consolider étaient assemblées au moyen de clous en fer de la grosseur du pouce. De solides chaînes de fer et non des câbles soutenaient de lourdes ancres. Le chêne et le fer entraient seuls dans la construction de ces puissants bateaux. Quant au mouvement, il pouvait difficilement être assuré à la rame, en raison

de l'énorme masse à déplacer. Les Venètes avaient préféré utiliser la force du vent ; leurs voiles, d'un type original, étaient en peaux brutes ou travaillées, cousues au petit point. Des voiles en tissu se seraient déchirées, pensaient-ils, sous la violence des vents du large. Ces lourds bateaux ne pouvaient rivaliser de vitesse avec les fins navires méditerranéens, mus à force d'une multitude de bras. Ils ne se distinguaient certainement pas par la grâce des formes ; par contre, ils étaient adaptés aux mers où ils étaient appelés à évoluer et grâce à eux, les Venètes purent jouer un rôle de premier plan dans les relations entre la Gaule et la Bretagne insulaire.

Dans un ordre d'idées plus modeste, il convient de rappeler que la tonnellerie est une invention sinon des Gaulois, du moins des Celtes de la Cisalpine. Toujours est-il que les tonneaux gaulois font leur apparition dans l'histoire à l'occasion du siège d'Uxellodunum, dans le Quercy, en 51 avant J.-C. Nous voyons que les assiégés font rouler vers les ouvrages romains, pour les incendier, des récipients de bois contenant des matières enflammées, récipients que César appelle justement *cupae* et qui étaient apparemment des tonneaux à bière, défoncés pour la circonstance. Tandis que les Latins ne connaissaient, pour conserver les boissons, que l'amphore en terre cuite, les Gaulois eurent l'idée de se servir de tonneaux formés de douves de bois et cerclés. Les experts sont unanimes à reconnaître que ce fut là une heureuse inspiration. Infiniment moins fragiles et d'un maniement très aisé, les fûts de bois ont l'avantage de faciliter la conservation et l'amélioration des vins. Le bois, perméable à l'air, rend possibles les phénomènes de vieillissement du vin qui acquiert alors tout son bouquet. Ainsi l'honneur revient aux Gaulois d'avoir à la

fois trouvé la matière la plus convenable et conçu la forme la plus pratique à donner aux récipients. Les représentations figurées gallo-romaines nous montrent en effet des tonneaux exactement semblables aux nôtres. Dans un pays appelé à un aussi grand avenir viticole, on ne saurait sous-estimer l'intérêt de cette découverte.

De cette habileté à tailler le bois, à l'assembler au moyen du fer, les Gaulois donnèrent un autre exemple lors du siège d'Avaricum. Au fur et à mesure que les Romains élevaient leurs tours d'attaque, les Gaulois en dressaient d'aussi hautes et les protégeaient contre le feu par des revêtements de cuir. César admire à ce propos l'aptitude de ses ennemis à imiter ce qu'ils voient faire, mais c'est là une explication incomplète. Ce qui leur permettait de reproduire aussi aisément les ouvrages romains, c'est que depuis longtemps ils n'ignoraient plus aucun secret de la technique du charpentier et du charron. Le plus ancien témoignage à ce point de vue, et non le moins frappant, est assurément la découverte du char inclus dans la tombe de Vix. Toutes les particularités d'agencement de ce véhicule, conclut M. Joffroy à la suite d'un examen minutieux, font ressortir la surprenante habileté des artisans celtes ; et n'oublions pas que cette maîtrise technique était donc acquise dès la fin du VI<sup>e</sup> siècle avant notre ère !

Une pareille aptitude explique le large emploi que les Gaulois firent des chariots, voitures de toute espèce qu'ils utilisèrent à différentes fins, dès la plus haute antiquité. Véhicules à deux ou à quatre roues en fer ou en bois, voitures de charge, voitures légères de transport, chars de guerre, les Gaulois ont construit et utilisé tous ces types. C'est un fait que plusieurs vocables désignant les voitures de diverses catégories ont été empruntés par

les Latins aux Gaulois : le lourd *carrus*, véhicule obligé des grandes migrations, la rapide *reda*, peut-être le *carpentum* et l'*essedum* ou char de guerre, passent pour des mots gaulois. Sous la multiplicité des noms ou le vague des descriptions, on devine aisément l'étonnante variété des véhicules en usage au 1<sup>er</sup> siècle.

**5. Commerce.** — Cette abondance de moyens de transport fait soupçonner l'importance du réseau routier et des échanges commerciaux. Dans ce domaine encore, les Gaulois bénéficièrent de l'effort soutenu des populations antérieures. Nous avons expliqué comment la diffusion des matières les plus recherchées à partir de leurs centres de production avait entraîné, au cours des âges préhistoriques, la recherche des itinéraires les plus aisés. Le commerce de l'étain, qui du reste continua à l'âge du fer, eut sur le développement routier les plus fortes répercussions. La localisation et la rareté des gisements déterminèrent les directions du trafic. Le minerai importé venait surtout d'Espagne et de la pointe occidentale de la Bretagne, de Cornouailles. De là, le métal était apporté sur la côte de la Manche et jusqu'à l'embouchure de la Loire. On suivait les grandes vallées pour pénétrer à l'intérieur du pays.

Au premier âge du fer, les échanges ne sont plus limités aux matières premières. De l'Europe centrale, par la voie du Danube, arrivent les modèles des épées de fer qui pénètrent en Gaule par la trouée entre Vosges et Jura et la vallée du Doubs. En même temps parviennent des objets importés d'Italie : seaux cylindriques appelés cistes, ou tronconiques appelés situles, les uns et les autres en bronze battu. Parfois, les vases étrusques et grecs les accompagnent dans les tumulus les plus récents de la Gaule de l'Est. C'est par la même voie du Danube ou

par les cols de la Suisse que s'effectue ce trafic. Depuis la découverte de Vix, on a longuement discuté la question de savoir par où l'énorme cratère avait pu être acheminé. En plus des itinéraires indiqués plus haut, on a envisagé le col du Grand-Saint-Bernard et surtout la vallée du Rhône, mais les arguments invoqués ne semblent pas décisifs. L'on n'a pas encore mis en évidence une suite de trouvailles de ce type particulier, et qui définiraient de façon manifeste un grand itinéraire en usage à l'époque correspondante. Le couloir rhodanien reste alors en dehors de ce grand mouvement commercial. C'est que le littoral, en dehors de Marseille, et la basse vallée du Rhône est encore aux mains des Ligures peu sociables. Ces tribus arriérées ferment un écran entre le foyer de civilisation méditerranéen et la Celtique, dont les limites méridionales ne dépassent guère le confluent de Lyon. Par ailleurs, Vix se trouve admirablement placé, au point où la voie protohistorique de la Loire inférieure et moyenne à la trouée de Belfort coupait l'itinéraire jalonné par la vallée de la Seine.

Il faut attendre la descente des Gaulois vers la côte de Provence pour qu'enfin des relations directes puissent s'établir entre Marseille et la Celtique. Dès lors, un avenir brillant s'ouvre pour la voie la plus expressive que la nature avait inscrite dans le sol de la Gaule, celle que Vidal de La Blache a qualifiée d'axe commercial de la France. Cette voie emprunte le couloir rhodanien jusqu'au coude de la Saône à Chalon ; par les passages de Bourgogne, elle atteint le bassin de la Seine et le carrefour parisien ; de là on peut suivre le fleuve jusqu'à son embouchure ou gagner le Pas-de-Calais. L'essor subit du port fluvial de Chalon-sur-Saône au III<sup>e</sup> siècle fixe la date à partir de laquelle cette voie fut régulièrement suivie.

Elle servit au trafic de l'étain. Diodore nous a transmis, d'après la relation d'un auteur plus ancien, des détails précis sur son utilisation. Les marchands achetaient le métal aux indigènes de Bretagne, le transportaient sur le continent puis, cheminant par terre à travers la Gaule pendant trente jours environ, ils conduisaient leur chargement jusqu'à l'embouchure du Rhône. Un autre géographe grec, Strabon évoque une communication essentiellement fluviale, utilisée pour le transport de toutes denrées. On remontait le Rhône et la Saône ; après avoir quitté cette rivière, et on ne pouvait le faire qu'à Chalon, il fallait gagner la Seine par voie de terre et de là, on pouvait descendre jusqu'à l'Océan vers le pays des Lexoviens et des Calètes (pays de Lisieux et pays de Caux). C'est également par la voie rhodanienne que parviennent, dans la Gaule du Centre et de l'Est, les innombrables amphores vinaires que l'on retrouve en abondance dans les grands *oppida* de la fin de l'indépendance. A peine installés dans la Narbonnaise, les Romains eurent en effet l'astuce d'interdire la culture de la vigne, pour se ménager un confortable monopole d'exportation.

Ces documents laissent entrevoir à quel point l'organisation des transports s'était perfectionnée. Le parcours en trente jours des 900 kilomètres qui séparent le Pas-de-Calais des Bouches-du-Rhône exige une vitesse moyenne de 30 kilomètres par jour. Pour qu'une telle vitesse moyenne puisse être maintenue pendant un mois, il faut que des pistes s'offrent sans ambiguïté aux voyageurs, il faut aussi qu'un système de relais et de gîtes d'étape ait été prévu. Les tracés achèvent de se fixer et l'on peut songer enfin à un aménagement des routes. Les causes de cette transformation sont multiples. La première est l'accroissement continu du trafic. Il faut tenir

compte aussi de l'intérêt politique qui pousse les nations et spécialement celles qui sont traversées par les voies naturelles, à offrir les meilleurs itinéraires. Enfin la généralisation de l'emploi des véhicules au lieu du simple portage à dos d'animaux entraîne des exigences nouvelles. Les sols trop meubles, où se creusent les ornières, doivent être rendus plus résistants ; une certaine largeur est nécessaire pour permettre les croisements ; il faut adoucir certaines pentes trop raides, construire des ponts pour faciliter le passage des rivières. Ces diverses interventions marquent la transition entre les pistes et les routes.

Telle est la grande nouveauté qui caractérise le réseau gaulois vers la fin de l'indépendance. Pendant les siècles précédents, les chemins avaient été une création spontanée : c'est le foisonnement des pas des gens et des bêtes qui avaient martelé le sol et l'avaient peu à peu affermi. Aujourd'hui la main de l'homme intervenait pour accélérer et amplifier ce résultat trop lent et trop imparfait, qui ne répondait plus aux nécessités de la circulation. Etant donné que, de toute évidence, ce travail est accompli à l'arrivée des Romains, il faut bien admettre que l'aménagement des routes est l'œuvre des derniers Gaulois libres. Sans doute les Romains ont perfectionné la chaussée gauloise, amélioré les tracés, multiplié les ponts, mais bien peu de communications nouvelles leur sont entièrement dues. Ils ont trouvé un réseau routier déjà bien au point, quand ils sont venus en Gaule. De ce fait les preuves sont nombreuses. Les marches rapides des troupes romaines, qui purent effectuer des étapes journalières considérables n'auraient pas été possibles sur de simples pistes. On sait positivement par les textes de César que des routes reliaient toutes les grandes villes

gauloises. Il est question de ponts sur les cours d'eau les plus larges, tels que la Loire à Orléans. La toponymie désigne Amiens comme une localité tirant son nom primitif, *Samarobriva*, et sa raison d'être, d'un pont jeté sur la Somme, au point où la route du Pas-de-Calais au Rhône inférieur franchissait la rivière. Enfin il est aisé de constater que les grandes voies romaines sont jalonnées par des localités à nom pré-romain, indice de l'existence probable de ces routes avant la conquête.

Les Gaulois n'utilisaient pas seulement les voies de terre. Nous avons déjà parlé des textes qui font allusion à une batellerie très ancienne sur le Rhône et la Saône, sur la Loire et sur la Seine. Par là s'explique la prospérité des ports fluviaux : Mâcon et Chalon sur la Saône, Roanne, Orléans sur la Loire, Melun et Lutèce sur la Seine, pour n'en citer qu'un petit nombre. La libre disposition des rivières fut l'enjeu de luttes séculaires entre les peuples riverains. Eduens et Séquanes se disputèrent longtemps la maîtrise de la Saône et les profitables droits de péage qui s'y trouvaient attachés.

Dans la Gaule du dernier siècle apparaissent donc tous les témoignages d'un négoce actif : véhicules, voies et bateaux supposent un ample commerce intérieur et extérieur. La conquête de la Gaule du Sud-Est par les Romains ne fit qu'accélérer le rythme des échanges avec les pays méditerranéens. Elle marqua l'arrivée des trafiquants italiotes, entreprenants et âpres au gain. Dans la Gaule du Nord, malgré la répugnance naturelle des peuples belges, les rapports avec l'île de Bretagne devenaient plus étroits. Sillonnée de routes qui s'améliorèrent de jour en jour, largement ouverte aux influences extérieures, la Gaule allait connaître une rapide évolution, quand elle cessa d'être un pays libre.

## CHAPITRE V

### LA VIE INTELLECTUELLE

Si les Gaulois excellaient à tirer parti du bois, ils restèrent par contre de médiocres carriers et tailleurs de pierre. Ce dédain pour la pierre ou cette inaptitude à la travailler est une de leurs grandes faiblesses. De ce fait, ils n'ont presque rien construit de durable. Leurs demeures sont restées de misérables masures ; leurs villes n'offraient pas un de ces monuments que les cités antiques de la Méditerranée ont légués à l'admiration de la postérité. Les arts majeurs, l'architecture et la sculpture, leur sont longtemps demeurés étrangers.

1. **Architecture et sculpture.** — Il faut cependant faire une exception pour l'architecture militaire. Ils ont su construire autour de leurs places fortes des enceintes solides, dont les vestiges sont encore parfois reconnaissables. L'habitude de se retrancher derrière des murs de pierre était, on le pense bien, très antérieure à l'arrivée des Celtes. Les populations néolithiques, les premières, eurent l'idée de se placer à l'abri de murailles édifiées de main d'homme. Il ne s'agit pas seulement de murs en pierres sèches ; les fouilles révèlent parfois la présence d'un noyau de chaux à l'intérieur du rempart. Ce noyau qui donne une grande résistance à la muraille était obtenu par calcination de bois préalablement intro-

duit dans la masse. Les Gaulois, eux aussi, alièrent le bois à la pierre, mais d'une manière différente. La méthode de construction des murailles, au dernier siècle de l'indépendance, est connue par un texte célèbre des *Commentaires*, lequel s'est trouvé confirmé à plusieurs reprises par les constatations archéologiques. Le procédé consistait à former une ossature avec des poutres entrecroisées et reliées par de fortes fiches de fer. Le vide était ensuite rempli par de la terre et des moellons. Le parement extérieur du mur était fait de très grosses pierres logées dans l'intervalle des poutres. Grâce à cet artifice, la pierre préserve le bois de l'incendie, et les poutres, qui traversaient toute l'épaisseur du mur, et de plus, constituaient par leur enchevêtrement un massif rigide, ne pouvaient être ébranlées par le bélier.

Une muraille répondant point par point à ces dispositions a été reconnue à Murcens, dans le Lot, dès 1868. Un mur analogue, mis au jour vers la même époque par Bulliot, au mont Beuvray, mesure 5 kilomètres de développement. Bulliot a signalé que les poutres avaient été passées au feu pour les rendre imputrescibles. Aussi longtemps que la construction pouvait tenir, c'était un ouvrage défensif de valeur très notable que César apprécia en connaisseur. Il ne put pénétrer dans Bourges que par escalade. Par surcroît, l'aspect extérieur n'était pas dépourvu d'un certain cachet : les extrémités des poutres rompaient la monotonie de la pierre et comme elles apparaissaient à intervalles réguliers, leur alternance produisait un damier d'un heureux effet. A Murcens, par exemple, les extrémités des poutres présentaient une disposition en quinconce. Parfois ces poutres se prolongeaient au delà de la surface du mur et les bouts arrondis devaient repousser le bélier. Ces murailles charpentées, par leur

conception et par leur exécution, témoignent d'un effort réfléchi et constituent un progrès sensible sur ce qui avait été réalisé jusqu'alors en Gaule. Il est même possible que, dans certains cas, par exemple à Vertault (Côte-d'Or), on ait construit ou reconstruit des murailles selon cette technique indigène, postérieurement à la conquête.

Les œuvres de sculpture sont extrêmement rares avant la conquête. L'éclosion d'un art gaulois a été retardée longtemps par un préjugé qui interdisait de représenter les animaux et la figure humaine. Cette circonstance jointe à l'inexpérience foncière de nos ancêtres en matière de taille de la pierre explique l'absence presque complète d'un art plastique indigène. S'il a existé des sculptures sur bois, ce qui est probable, elles ne nous sont point parvenues, ou du moins l'attribution à l'époque de l'indépendance de statuettes votives (voir le chapitre suivant) demeure très incertaine. Les rares monuments en pierre, antérieurs à Jules César, que nous possédions, appartiennent tous au midi méditerranéen. C'est dire qu'il a fallu le contact avec le monde gréco-romain pour déclencher l'éclosion de la sculpture.

On connaît depuis longtemps les statues de La Roche-Pertuse (Bouches-du-Rhône) figurant des personnages assis sur leurs jambes croisées dans l'attitude bouddhique. Les détails du costume, orné de croix gammées et de motifs géométriques, font présumer des divinités ou des prêtres. La statue trouvée à Grézan, près de Nîmes, est celle d'un guerrier cuirassé, portant au cou un torques.

Des Bouches-du-Rhône proviennent encore les célèbres pierres d'Entremont. Ce sont trois blocs cubiques destinés à être superposés et qui pouvaient constituer un pilier commémoratif élevé en l'hon-

neur de quelque guerrier indigène. Telle est du moins l'impression que l'on retire en examinant les reliefs décoratifs : cavaliers armés d'une lance et d'une épée sur la face antérieure, têtes coupées aux traits convulsés sur les faces latérales. Ces têtes pourraient être celles d'ennemis vaincus que, suivant la coutume gauloise, on décapitait après les avoir mis à mort. D'après le style des épées portées par les cavaliers, on date ce monument du II<sup>e</sup> siècle avant J.-C. Depuis une vingtaine d'années, des fouilles fortuites, puis organisées, ont peu à peu révélé, dans les vieux *oppida* de la Provence, toute une floraison de sculptures qui relèvent de l'art celtique primitif : statues de guerriers ou de héros, groupées dans un sanctuaire des Salyens détruit à l'arrivée des Romains ; grandes têtes surmontées d'une main imposée ; piliers décorés de figurations animales (chevaux, oiseaux) ; plaques de revêtement décorées de cerfs et de chiens ; enfin curieux piliers à entailles céphaliques destinées à recevoir les crânes d'ennemis vaincus. Cet art met en relief le culte du héros ; il exalte la victoire sur les ennemis de la tribu ; il exprime enfin l'espoir dans la vie de l'au-delà.

2. **Arts mineurs.** — Tandis que, dans le reste de la Gaule, on chercherait vainement des œuvres sculptées dans la pierre, les arts mineurs donnaient lieu depuis longtemps à d'incontestables réussites. Le travail du bronze, loin d'être éclipsé par l'industrie du fer, ne cessa de se perfectionner. À Bibracte, les fondeurs de bronze occupent peut-être autant de place que les simples forgerons. Ce métal plaisait aux Gaulois, en raison du beau poli dont il est susceptible et de son aptitude à recevoir une décoration. Il servait surtout à fabriquer les menus objets de parure et de toilette, colliers, bracelets, fibules,

miroirs, ainsi que des pièces de harnachement et des amulettes. Au reste, les artisans gaulois avaient acquis une maîtrise consommée. Certaines de ces pièces sont de petits chefs-d'œuvre, aussi remarquables par la délicatesse de leur ornementation que par la finesse de l'exécution. Pour donner un aspect plus flatteur aux objets de bronze, les Gaulois savaient les recouvrir d'étain ou d'argent. Les Bituriges auraient été, suivant Pline, les inventeurs de l'étamage ; l'argenture, dit-on, se pratiquait à Alésia. Dès l'an 121, Bituit, roi des Arvernes, possédait un char entièrement revêtu de métal argenté, qui fit l'étonnement des Romains lorsque le roi barbare parut au triomphe du consul Fabius Maximus, son vainqueur.

Les objets en métal précieux massif étaient encore plus recherchés. L'or servit à faire de magnifiques colliers, des bracelets et des bagues. La région du Rhin moyen a livré des colliers et des bracelets datant du iv<sup>e</sup> siècle, d'une exécution et d'un goût très sûrs. Les orfèvres se sont inspirés de modèles helléniques, mais la stylisation des masques humains et des figures d'animaux trahit la technique indigène. Un autre centre de trouvailles d'objets d'or, celui du bassin de la Haute-Garonne, a livré des colliers torsadés, ornés de nodosités fleuries, dont l'exécution témoigne d'une virtuosité déconcertante. Les nécropoles de Champagne ont livré quelques bracelets d'or ; notons qu'ils se trouvaient au poignet de guerriers que l'on peut considérer comme des chefs, d'après la richesse du mobilier funéraire. Rappelons ici que la sépulture de Vix a livré une gamme variée d'objets métalliques (garnitures du char, pièces de parure), qui sont des œuvres indigènes.

Il convient de signaler l'existence d'une série de masques métalliques, par où les artistes celtiques se

sont essayés à représenter la figure humaine : ces têtes, travaillées au burin ou au repoussé, têtes de dieux ou portraits d'hommes, proviennent de la région pyrénéenne ou du Bassin parisien. Au nombre d'une demi-douzaine, elles sont en bronze, en argent ou en fer ; la plus ancienne daterait du II<sup>e</sup> siècle avant notre ère, tandis que les plus récentes, partiellement réalisées en métal fondu, sont probablement de l'époque romaine, tout en traduisant le maintien d'une tradition antérieure.

Parmi les artisans gaulois, une mention particulière doit être réservée aux émailleurs, dont les produits ont été révélés par les fouilles de Bibracte. L'émail joua dans la décoration le rôle précédemment dévolu au corail. Connu dès le III<sup>e</sup> siècle avant notre ère, l'émail rouge fut seul utilisé à l'époque de l'indépendance. C'est que la vertu prophylactique attribuée au corail ne pouvait être reportée à l'émail que si le produit artificiel offrait une couleur identique à celle du produit naturel. A l'origine, l'émail fut simplement serti dans des alvéoles pratiquées sur la surface à décorer ; par la suite, on parvint « à verser la couleur sur le métal et à la fixer avec la dureté de la pierre » suivant le mot du grec Philostrate. Fibules, bracelets, colliers reçurent cet indestructible ornement. On décora des têtes de clous en bronze qui pouvaient ensuite orner des umbos (1) de boucliers, des pointes de casques. C'est une question de savoir si cette technique de l'émaillerie est une invention gauloise ; toujours est-il que les pays méditerranéens n'ont pas encore livré les prototypes des émaux gaulois. Ce qui est sûr, c'est que l'émaillerie fut une spécialité caractérisée, qui fit l'honneur

(1) Pièce saillante au centre du bouclier, derrière laquelle s'abritait la main du guerrier.

de manufactures installées dans quelques grands centres industriels, dont la capitale éduenne est le mieux connu.

Dans l'art de la céramique, les Gaulois ne firent pas preuve d'une aussi grande originalité. Les produits sortis des mains de leurs potiers restèrent longtemps sans beauté. Pendant des siècles, l'usage du tour fut même ignoré ou du moins peu pratiqué. Il faut arriver à la troisième phase de la Tène et à la fin du II<sup>e</sup> siècle pour voir se généraliser cette technique élémentaire. Il faut dire que la terre cuite ne tenait pas une place exclusive dans la vaisselle des Gaulois. Posidonius rapporte que les Gaulois utilisent largement des plats de bois et des corbeilles d'osier. C'est dans la Marne que se manifestent, au IV<sup>e</sup> siècle, les premiers efforts pour réaliser une poterie plus soignée. La décoration appliquée au pinceau remplace les simples incisions pratiquées à l'aide de l'ébauchoir. Le décor peint, géométrique, comporte des lignes courbes avec spirales nombreuses. Vers la même époque, l'Armorique se distingue par de beaux vases à décor incisé curviligne.

Aux derniers temps de la Tène, les vases peints se multiplient, les formes elles-mêmes deviennent plus nombreuses et comprennent jusqu'à des assiettes et des plats. Les échanges commerciaux placent sous les yeux des artisans des types de plus en plus divers. Les décors à incision restent abondants mais la technique des vases peints s'améliore. A cette époque, ils sont caractérisés par un engobe blanc uni recouvrant la surface du vase, sur lequel on traçait au pinceau une ornementation géométrique. La forme de ces vases rappelle presque toujours celle de l'écuelle plus ou moins grande et dépourvue d'anses. La situation exacte des ateliers n'est pas connue, mais la fréquence des trouvailles permet

d'entrevoir des centres de fabrication dans la Gaule centrale, notamment dans la région de Roanne et de Lezoux, chez les Arvernes. D'autres trouvailles supposent un centre chez les Rutènes. Or, c'est précisément chez ces peuples que se retrouveront au 1<sup>er</sup> siècle, les plus grandes officines de la Gaule. La poterie indigène la plus soignée a donc été le prélude à la belle céramique gallo-romaine.

3. **Caractères de l'art gaulois.** — Tous ces objets fabriqués, en métal ou en terre cuite, nous sont parvenus en assez grand nombre pour qu'il soit possible de préciser les caractères de l'art gaulois. Il s'agit essentiellement d'un art décoratif, dont les motifs sont tirés du style géométrique. Ces motifs eux-mêmes seraient, aux dires de certains critiques, de simples dérivés de la palmette grecque. Il y a là quelque exagération. L'art gaulois doit beaucoup aux Grecs, mais il continue aussi la tradition du premier âge du fer et les artisans ont su, à force d'imagination, créer une esthétique originale. Sur les casques de Champagne, comme aussi sur les vases armoricains, fleurissent de multiples combinaisons de lignes droites et de lignes courbes, triangles, cercles, surtout spirales et doubles sinuosités analogues aux mouchettes du style flamboyant. Et ces combinaisons, par leur variété infinie, par la souplesse des courbes, ne laissent pas de produire un effet imprévu et presque toujours gracieux. Parmi les motifs formés de lignes droites, l'un des plus fréquents est le *swastika* ou croix gammée, répandu sur les casques, sur les fourreaux d'épées. Un des monuments les plus anciens et les plus caractéristiques de l'ornementation gauloise est à coup sûr le bloc de Kermaria (Finistère). Cette pierre, de destination inconnue, religieuse probable-

ment, offre la forme d'une pyramide. Sur chaque face sont gravés des motifs disposés en bandes horizontales : en haut une sorte de grecque, au milieu le swastika, en bas des signes en S.

Ce qui explique la vogue extraordinaire de ces signes, c'est le caractère prophylactique qu'une longue tradition leur attribuait. Cette recherche de la vertu talismanique est particulièrement nette dans la décoration des armes. Signes en S, *swastikas*, spirales, étaient, aux yeux de nos ancêtres, qu'une chose de plus qu'un dessin agréable ; ils comportaient une signification mystique à laquelle les Gaulois attachaient, quant à eux, l'importance primordiale. Auprès de cette décoration géométrique, est représentations figurées tiennent assurément une moindre place. On aurait tort cependant de définir l'art gaulois comme foncièrement aniconique, évitant particulièrement la forme humaine. P. Lambrechts a fait observer qu'il convenait de faire une exception : l'art celtique marque une prédilection pour la figuration de la tête. La documentation réunie par ce savant fait ressortir la fréquence de ce thème dans les figurations plastiques des Celtes aussi bien que des Gallo-Romains. Cette habitude tient à une double tendance : celle de représenter la partie pour le tout, celle de considérer la tête comme le siège du principe vital. Le thème de « l'exaltation de la tête » se trouve jusque dans la littérature celtique insulaire, ce qui tend à confirmer que nous avons affaire ici à une conception commune aux populations celtiques et plongeant ses racines dans la plus haute Antiquité.

**4. Langage et écriture. Métrologie.** — La langue gauloise ne nous est connue que d'une manière fort incomplète. Pour nous en faire quelque idée, nous

disposons seulement d'un nombre restreint d'inscriptions et des mots gaulois cités par les auteurs anciens ; les légendes monétaires fournissent quelques noms de personnes, tandis que d'autres noms propres sont évoqués par les noms de lieux d'origine gauloise présumée. Ce mince bagage concerne presque exclusivement le vocabulaire. De la morphologie et de la syntaxe, nous savons peu de chose. Les parlers bretons modernes, les dialectes des îles britanniques rendent des services pour l'étude du gaulois, mais le breton, par exemple, diffère autant du gaulois que le français du latin et l'on s'est abusé quand on a cru pouvoir reconstituer systématiquement le gaulois en partant du breton. Les linguistes modernes ont renoncé depuis longtemps à une entreprise aussi téméraire. Leurs recherches patientes ont établi plusieurs faits bien assurés.

La comparaison du celtique avec les langues des anciens peuples de l'Europe fait ressortir une parenté avec certaines d'entre elles. Les analogies les plus étroites existent avec les langues italiques, en particulier avec l'ombrien. Les concordances concernent non seulement le vocabulaire, mais encore la phonétique et la morphologie. Citons, parmi les plus remarquables le génitif en *-i* des thèmes en *-o*, le superlatif en *-samo*, la formation d'un futur en *-bo*. On s'explique ces analogies, si l'on se rappelle que les peuples italiques sont des envahisseurs venus, comme les Celtes, de l'Europe centrale. Le gaulois offrait à peu de choses près les mêmes voyelles et consonnes, les mêmes diphtongues et aspirations que le grec et le latin. Comme ces deux langues, le gaulois était une langue à flexion, comportant des déclinaisons avec cas et des conjugaisons, peut-être un article et des démonstratifs. Le vocabulaire s'enrichissait aisément par la formation de multiples

dérivés et surtout de composés ; nous connaissons une dizaine de dérivés différents pour certaines racines. Les mots composés abondent dans les noms propres de localités et de personnes. Le nom de Vercingétorix se décompose en trois éléments dont le premier exprime l'intensité et le troisième signifie roi ; les trois syllabes médianes sont interprétées dans le sens de « guerrier » d'où la signification de l'ensemble : « grand chef de guerriers ». Voilà pourquoi la plupart des noms de chefs se font remarquer par leur large consonance : *Eporedorix*, dont le nom signifie « chef des cavaliers », est l'un des chefs de l'armée de secours à Alésia ; *Camulogenus* commande les Gaulois qui défendent Lutèce. De même les noms de villes sont des dérivés ou des composés : *Avaricum* (Bourges) est une ville sur l'*Avara*, l'Yèvre ; *Noviodunum*, nom de plusieurs agglomérations en Gaule, équivalent de Châteauneuf ; *Samarobriva* (Amiens) c'est-à-dire « pont sur la *Samara* » (la Somme).

Le gaulois, si répandu en tant que langue parlée, fut privé longtemps de l'appui de l'écriture. Ce furent les Grecs qui, sur ce point comme sur bien d'autres, furent les maîtres des Gaulois. Le fait que l'alphabet grec se généralisa montre assez que, d'une part, les Gaulois n'avaient point su d'eux-mêmes créer une écriture et que, d'autre part, l'occasion d'en user vint du contact avec les commerçants de la côte provençale. Cette observation laisse présumer que l'introduction de l'alphabet remonte au moment où les rapports deviennent étroits entre Gaulois et Grecs de Marseille, c'est-à-dire au III<sup>e</sup> siècle. De bonne heure, les caractères grecs apparaissent sur les monnaies. Ils servirent aussi à rédiger les contrats commerciaux. Au I<sup>er</sup> siècle, l'alphabet grec était d'usage courant ; les druides, assure César, l'em-

ployaient pour rédiger les comptes publics et privés. A cette époque, les Gaulois en étaient arrivés à tenir de véritables archives. Les Helvètes transportaient avec eux un document dont on ignore la matière, mais qui portait la liste nominative de leurs émigrants, au nombre de trois cent soixante-huit mille ! On avait dressé à part la liste des combattants, celle des femmes et celle des enfants. Un inventaire aussi précis suppose des habitudes acquises de longue date.

Par contre, l'écriture n'était pas employée pour fixer et transmettre des œuvres d'imagination. Les Gaulois ont complètement ignoré la littérature écrite. Ceci ne veut pas dire que chez eux la production littéraire ait été inexistante ; nous avons des preuves du contraire. Mais cette production resta purement orale. Les auteurs anciens nous parlent de très longs poèmes composés et transmis par les druides et qui traitaient de la genèse du monde, des dieux, de l'histoire des Celtes. Cette poésie morale et didactique se doublait de chants lyriques, ayant pour sujet l'éloge des héros, d'hymnes guerriers précédant les batailles ou exaltant les victoires. Les nobles gaulois aimaient retenir dans leur entourage des hommes appelés bardes, à la fois poètes et chanteurs, dont le rôle était de célébrer en toute occasion, en s'accompagnant de la lyre, les louanges de leur patron. Toutes ces œuvres sont pour nous lettre morte. Le secret des druides si jalousement gardé n'a pas été violé. De leurs œuvres volumineuses, pas un vers n'est parvenu jusqu'à nous.

Les Gaulois savaient mesurer le temps et l'espace et il faut croire leurs méthodes assez précises, car plusieurs vocables désignant leurs mesures ont été plus vivaces que la terminologie des Romains et sont passés dans la langue française. Leur calendrier

est partiellement connu, grâce à l'heureuse découverte de Coligny (Ain), où l'on a trouvé les débris, sous forme de centaines de fragments, d'un exemplaire gravé sur feuille de bronze. Ce document d'interprétation laborieuse apparaît de plus en plus comme un témoignage de haute culture : les druides avaient résolu, de façon extrêmement approchée, le problème qui consiste à trouver le plus petit commun multiple à trois durées complexes : celle du jour solaire, celle de la révolution lunaire et celle de l'année solaire. Le calendrier, fondé à la fois sur la lunaison et sur le cycle solaire, comportait deux saisons, rythmées par les variations de l'activité solaire, lesquelles commandent le cycle de la végétation. Tout naturellement, les druides avaient placé ce calendrier solaire sous la protection d'une divinité sidérale ultérieurement interprétée en « Mars » à l'époque romaine. Ils savaient mesurer les distances et les surfaces. La principale mesure itinéraire, la *leuga* (d'où le français *lieue*) a fini par éclipser le mille romain qui avait été imposé au début ; elle valait 2 217 mètres. D'abord mesurées en milles, les routes durent être par la suite divisées en lieues. Pour apprécier les surfaces, les Gaulois se servaient de l'*arepennis* ou arpent qui valait 12 ares et demi. La vogue de ces mesures est un témoignage en faveur de l'importance du réseau routier et de l'intérêt qu'on prenait à connaître exactement l'étendue des propriétés privées.

5. **La monnaie.** — Pas plus que l'alphabet, les Gaulois n'ont inventé la monnaie. L'exemple leur est venu de la monnaie grecque. A la différence d'autres peuples barbares, ils comprirent aussitôt combien les échanges étaient rendus faciles par l'emploi de ces pièces légères, aptes à passer de main en main.

Leur passion pour l'or leur fit apprécier sans retard cette forme de la richesse. Car les plus anciennes monnaies frappées en Gaule furent, au III<sup>e</sup> siècle, des pièces imitées des statères d'or macédoniens. Ces monnaies parvenaient dans la Celtique par la voie du Danube et par celle du Rhône. Les Arvernes et les Eduens paraissent avoir été des premiers à battre monnaie. De là, le type s'étendit à l'Armorique, à la Gaule du Nord et passa même dans l'île de Bretagne. Tandis que les ateliers se multipliaient, le type qui avait servi de modèle s'altérait peu à peu, jusqu'à constituer un style proprement gaulois. Ainsi le bige du statère macédonien se réduisait à un cheval à tête humaine ; la tête d'Apollon lauré se transformait en une figure aux traits grimaçants, aux cheveux contournés en mèches farouches. On voit apparaître en même temps les motifs préférés de l'art celtique : triscèles, rouelles, cercles pointés. Les emblèmes guerriers, la trompette, l'épée, le torques, le sanglier-enseigne et le cheval de guerre servent à décorer le champ. Parallèlement se produit une diminution progressive du poids et du titre.

D'autres courants monétaires procèdent de Marseille qui diffusa sa monnaie, d'abord dans tout le Sud de la Gaule, puis dans le centre. Dans le Sud-Ouest, les colonies de Rhoda et d'Ampurias introduisaient des types en argent qui, eux aussi, subirent la transformation dans le style gaulois. L'établissement des Romains dans la Narbonnaise mit sous les yeux des Gaulois les deniers d'argent de Rome, qui furent aussitôt imités. Au I<sup>er</sup> siècle, la circulation monétaire était intense. Il n'est pas une peuplade qui ne battît monnaie. Une ligue momentanée devenait l'occasion d'une émission et même il se peut que de simples particuliers, à condition d'être influents et riches, prenaient la liberté d'émettre de

la monnaie. De ces pratiques résultait une variété de types infinie, à tel point qu'il est rare de trouver plusieurs pièces absolument identiques. Vers les derniers temps de l'indépendance, les habitudes méditerranéennes s'imposèrent si bien qu'on vit paraître des pièces à l'effigie des chefs et portant leurs noms en légende ; les statères d'or au nom de Vercingétorix contribuèrent à soulever la Gaule contre César. L'étude de la numismatique gauloise, qui réclame une application particulière, fait, depuis quelques années, l'objet d'un examen renouvelé, sous l'impulsion du D<sup>r</sup> Colbert de Beaulieu. Elle apporte et apportera de nouvelles données au sujet de l'art celtique, comme également au sujet des rapports politiques entre les différents peuples de la Gaule.

**6. L'enseignement des druides.** — L'instruction de la jeunesse était l'une des prérogatives des druides. Ce souci de l'éducation des jeunes gens constitue l'un des traits les plus originaux de la civilisation gauloise. Non seulement les druides formaient des novices, mais la plupart des fils de grande famille se faisaient leurs auditeurs, pour un temps plus ou moins long. Car les nobles seuls étaient autorisés à recevoir l'enseignement. Il ne faut pas trop demander à un peuple primitif ! Les druides ne tenaient pas vraiment école. Il faut se représenter les jeunes gens vivant dans la société du maître et s'initiant par un long commerce, aux connaissances que le druide pouvait leur dispenser. Ces connaissances étaient étendues ; elles embrassaient toute la science du temps. Les Anciens ont qualifié les druides de philosophes, entendant par là que les druides ne se désintéressaient d'aucune branche du savoir. Aussi le programme de l'enseignement était-il fort éclectique. Il comprenait avant tout une théo-

logie, une métaphysique et une morale, mais aussi l'astronomie, la physique, l'histoire naturelle. Malheureusement le détail de cet enseignement nous échappe en grande partie. Dans le domaine scientifique, nous avons le précieux témoignage du calendrier de Coligny. Nous savons par ailleurs que les druides professaient l'immortalité des âmes, exaltaient le courage et le mépris de la mort. C'étaient bien les vertus qui convenaient à de futurs chefs, appelés à courir des risques, à affronter des batailles. Des nombreuses sentences des druides, une seule est conservée, transmise par Diogène Laerce ; elle est riche de sens et résume peut-être toute la doctrine : « révéler les dieux, ne rien faire de mal et s'endurcir au courage ». Cette noble maxime fait regretter que les druides aient cru devoir maintenir un enseignement purement oral.

## CHAPITRE VI

### LA VIE MORALE ET RELIGIEUSE

1. **Portrait moral.** — En regard de précieuses qualités morales, les Gaulois possédaient les défauts des peuples jeunes qui se résument dans le manque de pondération. Braves mais fanfarons, intelligents mais peu capables de réflexion et de discipline, enthousiastes mais prompts au découragement, généreux mais enclins à de terribles colères, tels nous sont représentés les Gaulois, tels ils se comportent au cours de leur histoire, au cours de la guerre contre César. Helvètes, Nerviens, Armoriciens ont donné maintes preuves de leur ardeur au combat et de leur mépris de la mort, forçant l'admiration du vainqueur. César n'a pu s'empêcher de rendre hommage à l'esprit de sacrifice de ces soldats qui, lors du siège d'Avaricum, se relayant dans un poste dangereux où ils périrent tous, ne cessèrent de jeter, pendant des heures, des brandons enflammés sur les ouvrages en bois des Romains. Par contre, lors de la grande levée de 52, les Bellovaques refusèrent de fournir leur contingent ; ils eurent le front de déclarer qu'ils feraient leur guerre contre Rome tout seuls et quand il leur plairait et le plus étonnant, c'est qu'après Alésia ils tinrent cette formidable gageure. Le moindre revers suffisait d'ailleurs à briser les courages et Vercingétorix dut déployer des prodiges d'éloquence pour maintenir un moral élevé parmi

ses troupes, comme aussi pour les empêcher de se risquer dans de folles équipées.

Peu de gens sont plus crédules que les Gaulois, plus disposés à se fier aux déclamations d'un rhéteur habile. Ils se laissent impressionner par les rumeurs vraies ou fausses, surtout par les fausses, qu'ils ne prennent pas la peine de contrôler. Les voyageurs, les marchands qui parviennent dans une ville sont aussitôt entourés par la foule. On exige d'eux des nouvelles ; on leur demande d'où ils viennent, ce qu'ils ont vu et appris et, sans plus réfléchir, on prend parfois des résolutions décisives.

Malgré cette fâcheuse inaptitude à discuter la valeur d'un témoignage, les Gaulois comptaient parmi les mieux doués des peuples barbares sous le rapport de l'intelligence. Ils étaient, note Posidonius, à la fois prompts à comprendre et capables de retenir. César, de son côté, vante leur habileté à imiter et à réaliser ce qu'ils ont vu faire aux autres. Ces louanges sont pleinement méritées. En maintes occasions, au cours de la guerre des Gaules, nous les voyons se plier aux méthodes de guerre des Romains, notamment à leur tactique des sièges, adapter leur défense aux procédés d'investissement de l'ennemi. Nous savons déjà qu'ils ont emprunté aux Grecs l'alphabet et la monnaie. Cette faculté d'imitation les rendait capables de grands progrès au contact des civilisations supérieures. Ils ne copiaient pas sans discernement ; ils distinguaient d'emblée ce qui, chez les autres, était utile et bien fait et ne tardaient pas à profiter, pour leur propre compte, de ce qu'ils avaient vu. Leur technique industrielle montre assez qu'ils ne manquaient pas d'initiative personnelle. Les résultats qu'ils obtenaient supposent des essais répétés, une mise au point progressive. Leurs procédés de culture, leur réussite dans l'émaillerie

sont le fait de gens appliqués, curieux, capables d'un effort suivi et d'une observation toujours en éveil.

2. **Les mœurs guerrières.** — L'armement et la tactique avaient varié avec le temps. Au début du second âge du fer, le char était l'instrument de combat le plus employé, surtout chez les peuples du Nord-Est. Les sépultures de la Champagne ont restitué un grand nombre de ces engins, ensevelis avec le guerrier qui les avait montés. Une monnaie en bronze, émise par les Rèmes, donne une image schématique d'un type de ces véhicules. D'une manière générale, le char comportait une caisse en bois portée par deux roues et tirée par deux chevaux. Les cercles des roues, retrouvés régulièrement dans les sépultures, étaient très minces et offraient un diamètre inférieur à 1 mètre. Tout était calculé pour laisser au char la plus grande légèreté. Le char tomba en désuétude au II<sup>e</sup> siècle chez les peuples de la Celtique et semble avoir été réservé dès lors aux grands dignitaires. Bituit, roi des Arvernes, l'utilisait en 121 quand il fut défait par les Romains ; il figura au triomphe du vainqueur dans son char plaqué d'argent. Au temps de César, le char de guerre n'était plus en usage, d'une manière systématique, que chez les populations de l'île de Bretagne, plus conservatrices des traditions.

En Gaule, on avait renoncé à cet engin et l'arme par excellence était devenue la cavalerie. Le tempérament fougueux des Gaulois trouvait son expression la plus complète dans le combat à cheval. Aussi les nobles étaient tous cavaliers et la force d'une nation se mesurait au nombre d'escadrons qu'elle pouvait aligner. La tactique préférée des cavaliers consistait à se grouper en rangs serrés et à charger

contre l'ennemi de toute la vitesse de leurs montures.

L'infanterie cherchait le corps à corps. Pour le provoquer, elle courait à l'ennemi en rangs très denses, ou bien elle s'avavançait en formant la tortue, comme firent les Helvètes dans leur grande bataille contre les légions. Les combattants du premier rang, serrés les uns contre les autres, entrecroisaient leurs boucliers ; ceux des rangs suivants tenaient les boucliers au-dessus de leurs têtes. Au reste, les troupes d'infanterie, sauf exceptions rares, ne constituaient pas des corps homogènes, bien entraînés et leur valeur militaire était presque en raison inverse de leur nombre. L'innombrable armée de secours envoyée autour d'Alésia, pour débloquer la place, ne sut pas entrer totalement en action ; au troisième échec elle se dispersa. Les Gaulois du 1<sup>er</sup> siècle avaient perdu cette furie guerrière qui avait fait la force irrésistible des hommes de Hallstatt ; ils restaient querelleurs et belliqueux, mais ils ne tenaient plus dans le combat. César attribue cette décadence à la vie facile que menaient les Gaulois depuis leur installation ; l'abondance dont ils profitaient, la proximité des provinces méditerranéennes et la facilité des échanges avaient, sinon amolli le courage, du moins émoussé la ténacité. Il faut croire que cet affaiblissement des vertus militaires était en effet imputable à la civilisation, car nous voyons que les plus vaillants des Gaulois se rencontraient parmi les Belges, c'est-à-dire parmi les peuples les plus éloignés de la culture méridionale et les derniers arrivés en Gaule.

Aucune circonstance, plus que la guerre, ne manifestait la rudesse de mœurs des Gaulois. L'entrée en campagne était précédée de sacrifices humains. Il fallait se ménager la faveur des dieux. Après la

bataille, le butin leur était dû ; des monceaux d'objets de valeur, d'armes entassées devenaient la propriété sacrée des dieux et il eût été sacrilège d'en soustraire la moindre part. Les prisonniers étaient le plus souvent mis à mort. Leur vie était offerte aux dieux en remerciement de la victoire obtenue. Le Gaulois victorieux se réservait seulement la tête de son ennemi. Suivant une vieille coutume toujours observée, les vaincus étaient décapités sur le champ de bataille même. Les chefs victorieux se faisaient gloire de rapporter, suspendues au cou ou au poy-trail de leur cheval, les têtes de leurs ennemis. Elles restaient ensuite clouées aux portes des maisons ou bien étaient conservées comme symboles de triomphe et aussi comme fétiches protecteurs. Cette coutume, rapportée par Posidonius, trouve sa confirmation dans les monuments figurés : les têtes coupées fournissent l'un des motifs les plus fréquents observés sur les monnaies et elles apparaissent encore, par une rencontre bien caractéristique, sur les rares monuments de la sculpture indigène. Un des cavaliers d'Entremont porte une tête d'ennemi attachée au cou de son cheval. Malgré l'horreur qu'inspirent ces pratiques, gardons-nous d'en tirer argument pour qualifier les Gaulois de sauvages et de barbares ; il s'agit là d'un rite répandu chez un grand nombre de peuples de l'Antiquité, rite inspiré en partie par une croyance superstitieuse ; en conservant le crâne du vaincu, on croyait mettre à son service la force de l'ennemi abattu.

**3. Croyances religieuses des Gaulois.** — Dans la vie des Gaulois, le surnaturel tenait une grande place, ainsi qu'on a déjà pu l'observer. Le fait est que les Gaulois ont passé dans l'Antiquité pour des gens très religieux. Toutefois l'analyse de leurs croyances

devient une tâche très malaisée, en raison de l'absence presque complète de documents. La littérature religieuse des druides, purement orale, nous échappe et nous ne possédons pas de représentations figurées des dieux, pour la période de l'indépendance. Notre principale connaissance des divinités gauloises repose sur des données postérieures : textes d'auteurs anciens, étrangers au monde gaulois et, par tant, observateurs suspects, inscriptions laconiques qui ne nous révèlent guère que des noms, sculptures de l'époque gallo-romaine. Cette dernière source documentaire est d'une utilisation malaisée. Les monuments de l'époque gallo-romaine reflètent une double interprétation : interprétation romaine, qui a prêté les apparences des dieux gréco-romains aux divinités indigènes, interprétation gauloise, moins remarquée et beaucoup plus importante, qui est la démarche par laquelle les vaincus reconnaissent confusément, dans l'imagerie apportée par les vainqueurs, une représentation anthropomorphique de leurs propres dieux. Le problème est alors de retrouver, sous le masque des figurations gallo-romaines, la part des survivances celtiques. L'épigraphie, qui nous a transmis un nombre élevé de noms divins, apporte des éclaircissements, quand on parvient à en établir la signification de façon assurée. En Irlande, le paganisme celtique a survécu assez longtemps pour être consigné sous forme littéraire ; il est légitime, quoique très délicat, de consulter la tradition irlandaise pour se représenter l'ancien monde mythique des Celtes.

Les croyances religieuses des Gaulois, vers les derniers temps de l'indépendance, constituaient un ensemble d'une grande complexité. Les éléments les plus anciens représentaient le vieux fonds de la religion naturaliste des populations préhistoriques. Le

culte des pierres, qui s'était extériorisé aux temps néolithiques sous la forme des menhirs, resta vivace et s'étendit aux rochers et aux montagnes. Les arbres et les forêts, les plantes magiques demeurèrent en honneur. Le culte des eaux sous tous leurs aspects, sources et ruisseaux, rivières, lacs et mers est à la fois l'un des plus anciennement attesté et l'un des plus généralisés qui fût en Gaule. Dès l'époque de la pierre polie, certaines sources guérisseuses sont l'objet de la dévotion populaire. Les Gaulois les multiplièrent. Les plus en vogue furent celles qui contiennent des sels ou des gaz, dont les vertus thérapeutiques faisaient l'étonnement de nos ancêtres. Parmi nos stations thermominérales, bon nombre ont été exploitées par les Romains. Ce qu'on sait moins c'est que, par delà les installations perfectionnées des Romains, les fouilles révèlent souvent la trace des ingénieux captages gaulois ou les humbles offrandes de malades qui trouvèrent la guérison de leurs maux. Les inscriptions des premiers siècles nous transmettent les noms régulièrement préromains des divinités auxquelles on rendait grâces, telles Bormo ou Borvo à Bourbon-Lancy. Très anciennes sont également les manifestations du culte solaire, témoins les innombrables figurations de la roue, de la croix gammée, qui en est la simplification, figurations retenues par les Gaulois et répétées à l'infini sur les objets les plus variés et jusque sur les monnaies.

Les divinités dont il va être maintenant question paraissent plus proprement gauloises. Ces divinités, nous ne pouvons songer à les passer en revue dans un aussi bref exposé. Pour faire sentir l'impossibilité de ce dénombrement, qu'il nous suffise de rappeler que les inscriptions nous font connaître près de quatre cents noms. Cette multiplicité est un pre-

mier caractère frappant. Elle tient à ce qu'il n'y a pas à proprement parler une religion gauloise, mais des cultes locaux ou régionaux. L'idée d'un panthéon gaulois, analogue au panthéon gréco-romain ne trouve guère confirmation. Elle est suggérée, en vérité, par le célèbre texte de César, où le conquérant énumère complaisamment un Mercure, un Apollon, un Mars, un Jupiter, une Minerve, c'est-à-dire autant de divinités gauloises correspondant, par leurs attributions, aux dieux cités du panthéon latin. Cette simplification à l'extrême peut être profitable pour analyser les cultes de l'époque gallo-romaine, car les interprétations de César furent alors acceptées et entrèrent dans les mœurs. Pour la période de l'indépendance, elles ne peuvent guider, car le conquérant s'est basé, pour établir son parallèle, sur des analogies accidentelles et limitées. Le tableau esquissé par César, douteux dans son exactitude, se révèle au surplus très incomplet, quand on le confronte avec les documents archéologiques. La « religion des sanctuaires », selon un mot heureux de F. Benoît, n'entre pas dans le cadre, miraculeusement gréco-romain, tracé par le conquérant.

En fait, les dieux gaulois apparaissent beaucoup moins caractérisés par des fonctions spécialisées que par l'aire d'extension de leur culte. Les statistiques révèlent, par exemple, que le dieu Mars gallo-romain recouvre une soixantaine de dieux gaulois, dont les noms se sont maintenus sous forme d'épithètes de Mars : c'est dire qu'il s'est trouvé, à travers la Gaule, une soixantaine de divinités qui ont pu offrir assez de traits communs pour se fondre sous le vocable du dieu latin. Dans telle région, on adorait au temps de l'indépendance Segomo, dans telle autre Camulus, dans telle autre Rudianos ; après la

conquête, ces dieux qui, sans doute, présentaient entre eux quelque analogie, mais qui n'avaient pas forcément en commun tous leurs caractères, sont devenus ici Mars Segomo, là Mars Camulus, là Mars Rud'anos. Cette multiplicité des noms divins traduit le particularisme gaulois en matière de religion. Chaque tribu avait ses dieux qui, tout en ressemblant à ceux de la tribu voisine, ne leur correspondaient pas rigoureusement. Il y avait en outre des dieux de la cité. Les divinités dont le culte était le plus largement répandu intéressaient des groupes de peuples. Quand on dresse des cartes de répartition des principales divinités, on se rend compte que chaque culte offre une densité maxima dans une région donnée. Le dieu à trois visages se rencontre surtout dans la Gaule du Nord-Est et particulièrement chez les Rèmes, d'où l'on suppose qu'il est, à l'origine, une divinité rémoise. Le dieu accroupi dans la pose bouddhique est surtout répandu dans la Celtique du Centre. Les déesses-mères sont particulièrement vénérées en Rhénanie et chez les Trévires. Chez les Eduens apparaît un couple divin composé d'un dieu au maillet et d'une déesse-mère. Le dieu au maillet, qui est la figuration la plus répandue, est adoré dans les vallées du Rhône et de la Saône et dans les pays rhénans.

Ces faits, bien mis en lumière par des travaux récents, ne cadrent guère avec l'hypothèse, échaudée sous l'influence du texte de César, de divinités panceltiques, encore discernables au milieu du 1<sup>er</sup> siècle avant J.-C. Par contre, la multivalence prêtée par les dévots à la plupart des divinités, disséminées à travers le territoire de la Gaule, suggère invinciblement l'idée d'une lointaine époque où ces mêmes dieux se rejoignaient dans la conception d'un seul dieu aux aptitudes universelles. On se

rend compte alors que le monothéisme originel des Celtes (monothéisme pouvant se présenter sous la forme d'une trinité, qui est une « unité en trois personnes », d'après le mot de Vendryes) répugnait par essence avec le polythéisme gréco-romain. De là le caractère superficiel des correspondances établies en premier lieu par César (de la part du conquérant, elles traduisent un manque de curiosité à l'égard des indigènes) et sanctionnées par l'iconographie gallo-romaine. De là aussi l'échec partiel auquel est vouée toute tentative de poser de strictes équivalences fonctionnelles entre dieux gaulois et dieux gréco-romains. La « fonction guérissante » par exemple n'est pas l'apanage exclusif de telle série de divinités qui correspondraient à Apollon ; on trouverait aussi souvent dans ce rôle des dieux qui ont été assimilés à Mars. Inversement tel dieu assimilé à Apollon se voit invoqué par les guerriers. Les dieux celtiques nominalement rapprochés de Mars tiennent les rôles les plus variés : gardien du temps et du mouvement des astres, « Mars » préside à des sources, lacs, ruisseaux et confluents sacrés ; tour à tour guérisseur et garant de survie, il est protecteur des groupes sociaux aussi bien que des simples particuliers ! La conclusion à retenir de ces constatations est celle de l'absence de parallélisme réel entre la religion gréco-romaine et celle des Gaulois de l'époque finale de l'indépendance.

Un assez grand nombre de divinités gauloises ont été conçues sous forme purement animale, d'autres sous forme mixte, humaine et animale ; parfois un animal est associé à une divinité. Ce sont là des stades plus ou moins évolués d'un mythe. L'être divin, purement conçu sous une figure animale à l'origine, a pris avec le temps des traits humains.

Parmi les dieux plus ou moins zoomorphes des Gaulois, il faut citer le dieu à posture de Bouddha, connu sous le nom de Cernunnos, c'est-à-dire « le Cornu » ; sa tête s'orne en effet de cornes de bélier ou de bois de cerf. Non moins remarquable est le serpent à tête de bélier qui accompagne souvent des divinités gauloises et dont le célèbre monument de Mavilly, datant des premières années de notre ère, offre la curieuse image. La déesse Epona, généralement représentée à cheval à l'époque gallo-romaine, est considérée par certains exégètes comme une ancienne déesse-jeu ; en prenant l'apparence humaine, elle aurait adopté le cheval comme monture ou comme attribut. Les Helvètes et les Trévires ont révééré une déesse-ours. Plus général est le culte du taureau, particulièrement du taureau à trois cornes et celui du sanglier. Ce dernier animal est fréquemment représenté sur les monnaies ; son image, fixée au sommet d'une hampe, jouait le rôle d'enseigne. Divinités animales ou semi-animales ont un trait commun : autant qu'on en peut juger, elles sont conçues comme des génies bienfaisants, pourvoyeurs de prospérité ; les cornes d'abondance qui accompagnent leurs images, à l'époque gallo-romaine, en sont le témoignage.

Les Gaulois se sont plu à envisager des divinités associées en triades ou en couples. Nous avons déjà nommé le dieu tricéphale des Rèmes. La valeur mystique du nombre trois apparaît dans le culte du taureau surmonté de trois grues, du taureau à trois cornes. Très caractéristique est la triade divine qui figure sur un monument parisien, gallo-romain mais de haute époque, sur lequel on relève trois images de dieux et les noms de Taran, d'Esus et de Teutates. On a voulu parfois reconnaître dans ces trois divinités des dieux communs à toute la Gaule, alors

que les textes et les documents permettent seulement de voir en eux des dieux régionaux. Plus répandue est la triade des déesses-mères, symboles de la terre féconde. Les dyades ou groupes de deux divinités abondent dans toutes les parties de la Gaule. Maints cultes locaux sont ainsi placés sous l'invocation d'un dieu et d'une déesse. C'est le cas d'un grand nombre de génies des eaux, Grannos et Sirona, Luxovius et Brixia à Luxeuil, Bormo et Damona à Bourbon-Lancy. Le groupe le plus caractéristique est peut-être le couple anonyme dont le culte eut pour centre le pays des Eduens. A l'époque gallo-romaine, ce couple est représenté de la façon suivante : le dieu ordinairement barbu, revêtu de la saie gauloise, porte de la main droite un vase et tient de la main gauche un maillet à long manche ; ses traits expriment la gravité, mais aussi la bienveillance ; il est assis, comme sa compagne, sur un banc à dossier. La déesse drapée tient, dans le cas le plus fréquent, une patère chargée de fruits et une corne d'abondance. Les attributs invitent à considérer ces images comme celles de divinités bienfaitantes. Les dimensions réduites des monuments, les lieux de trouvaille prouvent d'autre part que ces divinités étaient l'objet d'un culte privé. Sous les traits humanisés par la plastique gallo-romaine, se cachent de très anciennes divinités. Dans la déesse il est permis de reconnaître la Terre-Mère, c'est-à-dire la vieille divinité des temps préhistoriques, dont les premières images apparaissent dans les grottes de la vallée du Petit-Morin. Son compagnon ne peut être qu'un Dieu-Père, peut-être celui dont les Gaulois, au rapport de César, se disaient issus.

Le lecteur ne manquera pas de remarquer, et il aura raison, combien le rôle de protecteur attribué aux dieux tient une place importante dans les

croyances gauloises. Presque toutes les divinités indigènes, note à ce sujet G. Drioux, sont à des degrés divers des divinités protectrices. Même le dieu qui paraît se rapprocher le plus de Jupiter, le dieu-cavalier à l'anguipède des Médiomatrices, se présente comme le dieu du beau temps, des campagnes fécondes et des fermes prospères. Le Gaulois plaçait tous ses actes, tous ses biens sous la sauvegarde d'un dieu ; du berceau à la tombe, chaque instant de sa vie s'écoulait sous le regard de telle ou telle divinité, qu'il jugeait à propos d'invoquer. Cette protection était escomptée jusque dans la vie de l'au-delà, car la mort, pour le Gaulois, n'est pas un anéantissement, mais seulement la démarcation qui sépare deux formes de Vie. Voilà pourquoi les tombes se groupent naturellement autour d'un sanctuaire du dieu céleste (qu'il ait pris forme de « Mars » ou du « dieu-cavalier ») ; dans les tombes, on glisse l'image de la déesse-mère. Les divinités à qui l'on a demandé la guérison des maux au cours de cette vie temporelle ont charge également d'assurer l'éternelle pérennité dans l'au-delà.

Par ailleurs la lecture de l'épopée irlandaise nous instruit de la place éminente que tenaient les récits héroïques dans la mythologie des Celtes. Ces héros sont des ancêtres, chefs de clans ou de tribus qui se sont illustrés par des exploits guerriers ou par leur sagesse. Entrés vivants dans la légende, ces héros furent divinisés après leur mort. Il y a tout lieu de penser que, tout comme l'Irlande, la Gaule eut ses héros. L'auréole de gloire qui entoure le souvenir d'Ambigat, le roi vertueux de la Celtique, la renommée impérissable des conquérants Bellovèse et Ségovèse tendent à accréditer cette opinion. Des recherches récentes ont attiré l'attention sur de petits monuments de plan généralement circulaires qui

occupent une position insigne dans un ensemble de constructions appartenant à un sanctuaire. A. Grenier voit dans ces monuments, restés jusqu'ici assez mystérieux, des tombes. Or une tombe occupant le centre d'un sanctuaire ne peut être que celle d'un chef dont l'histoire ou la légende se trouve liée au lieu saint : c'est la tombe d'un héros. Le héros dont la sépulture se confond avec un temple des dieux, reçoit sa part d'hommages ; la différence qui sépare à l'origine le héros du dieu s'estompe avec le temps. Il est très probable qu'une étude détaillée des relations de fouilles, même de fouilles anciennes, ferait connaître des exemples assez nombreux de ces tombeaux de héros associés à des temples.

**4. Figurations des dieux. Temples gaulois. Rites religieux.** — Les premières représentations de dieux à forme humaine sont bien antérieures aux Celtes. L'idole des grottes sépulcrales de la Champagne nous reporte aux temps néolithiques ; viennent ensuite les statues-menhirs de l'Aveyron. Les Gaulois ont dû se représenter d'abord les dieux comme de purs esprits, sans figure ni corps. Le fait est que la Gaule indépendante ne nous a transmis aucune représentation divine assurée. On a pensé que les druides ont pu proscrire les images matérielles de la divinité. Les tendances de l'art celtique, où régnait le style géométrique, ne favorisaient pas non plus les progrès de l'anthropomorphisme. Inversement l'exemple irrésistible des idoles adorées à Marseille et plus tard diffusées par les Romains, maîtres de la Provence, devait précipiter l'évolution.

Au moment de la conquête, les Gaulois en arrivaient à matérialiser leurs dieux et même à les concevoir sous forme humaine. César a parlé d'innombrables « simulacres de Mercure ». Cette expres-

sion a beaucoup embarrassé les commentateurs ; tour à tour, on a identifié les simulacres aux menhirs, aux pierres, aux arbres sacrés. Le terme employé par César est trop net pour admettre cette explication. Ces premières représentations pouvaient consister en troncs d'arbres dégrossis, en statuettes de bois ou d'argile, toutes matières généralement périssables. Les grossières statuettes de bois trouvées çà et là dans les *oppida* de la Celtique, ou dans des sanctuaires gallo-romains, tels que Montbouy (Loiret) et Essarois (Côte-d'Or) constituent peut-être des survivances d'une très vieille tradition. Cette hypothèse trouve un supplément de crédit, à la suite d'une heureuse découverte, effectuée au sanctuaire des sources de la Seine. Le professeur R. Martin a mis au jour, en 1963, un lot considérable (environ 190 pièces) de statues et sculptures en bois de chêne, miraculeusement conservées par leur séjour en milieu humide. D'exécution généralement habile, elles datent pourtant d'une haute époque, car les plus récentes seraient contemporaines du règne de Claude (milieu du 1<sup>er</sup> siècle de notre ère). Ces monuments relèvent d'un art indigène profondément original et témoignent d'une maîtrise qui suppose une longue période d'élaboration et d'évolution. Du reste les représentations gallo-romaines du dieu accroupi, du serpent à tête de bélier n'ont pu évidemment être empruntées aux types gréco-romains. Il faut donc reconnaître qu'elles procèdent d'une conception antérieure à la conquête et probablement d'un art figuré gaulois.

Une évolution parallèle concerna les lieux de culte. Pendant longtemps, les Gaulois paraissent avoir ignoré les temples bâtis. Leurs divinités immatérielles pouvaient difficilement être enfermées dans une enceinte, abritées sous un toit. Elles avaient la

nature pour domaine : un cours d'eau, un lac, le sommet d'une montagne étaient le séjour d'une divinité. Les forêts surtout passaient pour accueillir les dieux et c'est dans les clairières que se tenaient volontiers les assemblées politiques et religieuses. Vers la fin de la période de l'indépendance, les Gaulois ont cependant édifié des temples. Plutarque rapporte que les Arvernes suspendirent dans un temple l'épée de César dont ils avaient réussi à s'emparer. Si ce texte isolé manque encore de netteté, on sera plus intéressé par une constatation d'ordre archéologique. Quand on examine le plan des sanctuaires gallo-romains, on observe, à côté des temples édifiés dans la pure tradition antique, comme la Maison carrée de Nîmes, un type de sanctuaire étranger à cette même tradition. Des exemples remarquables sont constitués par le temple de Mercure Dumias au sommet du Puy-de-Dôme, par la tour de Vésone à Périgueux et par la tour de la Genetoie à Autun (connue depuis les temps modernes sous la sotte appellation de temple de Janus). Tous ces sanctuaires et bon nombre d'autres moins importants offrent deux particularités inattendues : la *cella* centrale est de plan circulaire ou carré ou polygonal, au lieu d'être rectangulaire. Elle est de plus entourée de portiques ou de déambulateurs. Selon une interprétation ingénieuse d'un texte de Posidonius, due à A. Grenier, ces portiques auraient permis le déroulement d'une procession dirigée en circuit autour du temple, dans le sens de la droite vers la gauche. Il y a plus. Des fouilles conduites avec un soin tout particulier ont révélé que certains sanctuaires de l'époque gallo-romaine se superposent à des constructions de l'époque de l'indépendance. L'un des exemples les plus convaincants est celui du sanctuaire rural du Tremblois,

dans la forêt de Châtillon-sur-Seine, minutieusement exploré par M. R. Paris. Sous les murs de l'époque romaine, le sagace investigateur a mis au jour des trous de poteaux en bois, dont la disposition décèle deux temples successifs antérieurs à la conquête ; le plus ancien, qui ne comportait pas de galerie, remonterait au second siècle av. J.-C.

Les relations des auteurs anciens nous font connaître quelques-uns des rites observés par les Gaulois ; d'autres rites ont survécu dans la religion gallo-romaine et même ont inspiré bien des pratiques superstitieuses restées vivaces dans les campagnes jusqu'à une époque récente. La pratique des offrandes remonte aux âges de la pierre, où elle se traduisait par le dépôt de haches votives. Chez les Gaulois, elle devint chose courante. On offrait aux dieux probablement des colliers (torques) et des rouelles, sûrement des trésors de métaux précieux sous forme de lingots, de bijoux ou de monnaies. Certain lac près de Toulouse passait pour recéler d'immenses richesses englouties dans ses eaux. Ailleurs les offrandes étaient simplement entassées dans des lieux consacrés et personne n'osait porter sur elles une main sacrilège. Les Gaulois ont pratiqué les sacrifices sanglants, sacrifices d'animaux et même sacrifices humains. Les victimes, enfermées dans un colossal mannequin en bois, périssaient par le feu. Plusieurs auteurs anciens ont raconté les détails de ces exécutions qui révoltent une conscience moderne. A vrai dire, tous les peuples antiques les ont connues, sous une forme ou sous une autre ; chez les Romains, elles avaient pris celle de la « dévotion ». Les sacrifices avaient lieu pour le compte d'un particulier ou pour le compte de la nation. Dans le premier cas, on voulait détourner un malheur dont on était personnellement menacé ;

dans le deuxième, on sacrifiait pour obtenir la victoire ou la prospérité de la nation. Le sacrifice d'un homme, pensait-on, pouvait sauver un malade de la mort, assurer la sauvegarde d'une population. La divinité exigeait des victimes, mais acceptait la rédemption de la victime menacée par une autre équivalente. Dans la pratique, les Gaulois offraient aux dieux les condamnés de droit commun ; le sacrifice des innocents n'intervenait qu'en cas de nécessité. Il dut devenir de plus en plus exceptionnel. A l'époque gallo-romaine, si l'on continuait de mettre à mort des animaux, on se contentait souvent de consacrer l'image de l'animal. Pour obtenir la guérison d'un enfant malade, on offrait à la divinité une statuette représentant l'enfant. Ce rite de substitution ne s'était pas instauré brusquement. S'il a été régulièrement pratiqué après la conquête, c'est qu'il était admis dès le temps de l'indépendance.

## CHAPITRE VII

### LA VIE POLITIQUE LA FIN DE L'INDÉPENDANCE GAULOISE

1. Régime politique des cités. — A l'intérieur des cités gauloises, la forme du gouvernement a beaucoup varié, à la fois dans le temps et dans l'espace. D'une manière générale, le régime monarchique qui avait prévalu à l'origine, était tombé graduellement en défaveur. C'est à peine si, dans la Celtique du 1<sup>er</sup> siècle, on pouvait citer deux personnages portant le titre de roi : Teutomatus chez les Nitiobroges, Moritasgus chez les Sénons. A une époque un peu antérieure, des peuples plus nombreux avaient été dirigés par des rois. Des personnages connus, vivant au temps de César, comptaient des rois parmi leurs ascendants ; c'était le cas de Tasgetius chez les Carnutes, de Casticus chez les Séquanes. Des rois avaient régné jadis chez les Helvètes, chez les Eduens, puisque nous voyons des nobles aspirer à rétablir à leur profit le régime monarchique. Vercingétorix réussit, non sans peine, à se faire proclamer roi des Arvernes en 52 dans des circonstances, il est vrai, extraordinaires. Ces tentatives plus ou moins couronnées de succès laissent à penser que la royauté était dès lors un souvenir du passé.

Les grandes nations comme les Eduens, les Arvernes furent des premières à renverser leurs monarchies. Le problème de la succession, particulièrement ardu dans ces Etats formés d'un grand nombre de tribus, dut hâter l'élimination des rois, mais la

cause profonde du changement fut le désir des nobles de participer effectivement à la direction des affaires. Car les nouveaux gouvernements consacrèrent le triomphe de l'aristocratie. Rien ne le prouve mieux que la conduite des nobles à l'égard des prétendants qui tentèrent çà et là de rétablir les anciens rois. Celtill, père de Vercingétorix, fut massacré parce qu'il essayait de rétablir la royauté à son profit. Chez les Eduens, Dumnorix aspirait au trône ; il trouva comme ennemis le Vergobret et les autres magistrats qui le dénoncèrent à César. Les Helvètes mirent en jugement Orgétorix, dont les intentions étaient identiques et l'accusé s'appuya sur le peuple pour faire tourner court le procès. Le rétablissement de la royauté était considéré par les nobles comme un crime inexpiable. Dans un régime monarchique en effet, tous les pouvoirs étaient concentrés dans la main d'un seul et le noble était réduit à jouer un rôle effacé. Le régime nouveau permettait à la noblesse de se soustraire à l'hégémonie du roi et, comme l'autorité était répartie entre le sénat et les magistrats, un grand nombre d'hommes pouvaient se flatter d'en détenir une parcelle. Le peuple, par contre, ne trouvait pas son compte dans cette révolution ; tandis que sous les rois, le peuple pouvait parfois manifester ses désirs, il se vit tenu à l'écart, quand les nobles accédèrent au pouvoir.

**2. Constitution des Eduens.** — Les institutions politiques variaient d'une cité à l'autre et le détail nous en échappe le plus souvent. La constitution des Eduens, sur laquelle nous possédons quelques données, témoigne d'une expérience politique déjà avancée. A la tête de la cité était un magistrat suprême, réunissant une partie des prérogatives des anciens rois, qui portait le titre de Vergobret. Il

cumulait, semble-t-il, le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire, car il avait droit de vie et de mort sur ses concitoyens. De nombreuses dispositions avaient pour but de prévenir tout abus de pouvoir du vergobret. Cette magistrature était élective et annuelle. Elle était de plus purement civile. Le vergobret ne pouvait commander l'armée. En temps de guerre, on nommait un chef spécial pour diriger les opérations. Du reste le vergobret ne devait pas franchir les frontières de la cité, aussi longtemps qu'il restait en charge. Ainsi, il lui était difficile de prendre l'initiative de coups d'état militaires. Enfin un frère ne pouvait succéder à un frère, sauf dans le cas de mort du premier ; cette loi valait pour toute magistrature. Cette mesure visait à empêcher une famille d'exercer la tyrannie. Toutes ces précautions montrent bien ce que les nobles redoutaient par-dessus tout dans le régime monarchique : l'absolutisme d'une part et d'autre part le caractère permanent et héréditaire de la royauté. L'élection du vergobret se faisait suivant une procédure minutieusement réglée : le moment de l'année, le lieu de l'élection étaient consacrés, les modalités bien fixées. Le collège électoral comprenait essentiellement les sénateurs, c'est-à-dire les chefs de tribus et sans doute les représentants de la noblesse. Le vergobret n'était donc en fait que le porte-parole temporaire de l'aristocratie. Les formes de l'élection devaient être respectées dans les moindres détails et l'élu était intronisé par les prêtres, faute de quoi des contestations s'élevaient. Les passions étaient si promptes à s'enflammer que les partis rivaux ne tardaient pas à recourir à la violence.

Au reste, l'autorité du vergobret était contrebalancée dans une large mesure par celle des autres magistrats et surtout par celle du Sénat. Nous ne

savons pas exactement comment ce sénat était recruté. Le nombre des membres paraît avoir été élevé, si l'on en juge par le petit peuple des Nerviens qui avaient six cents sénateurs. Ce chiffre important donne à penser que la plupart des familles nobles étaient représentées. Par contre, chez les Eduens du moins, deux personnes de la même famille ne pouvaient en faire partie simultanément. Les expressions de sénateurs et de sénat, que nous employons à la suite de César, sont assez peu pertinentes. On s'abuserait si l'on se représentait le Sénat gaulois comme une assemblée des anciens de la Cité, vénérables par leur expérience. Le Sénat est plutôt la réunion des chefs de villages ou de districts, et de chefs actifs, capables à la fois de commander et de payer d'exemple. En temps de guerre, les sénateurs sont à la tête de leurs troupes ; ils s'honorent en demeurant à la pointe du combat et en sachant accepter une mort glorieuse, si le destin l'exige. Ainsi, dans la lutte contre les Germains, tout le Sénat éduen avait péri ; les Nerviens perdirent, dans une campagne contre César, tous leurs sénateurs, à l'exception de trois. Les dirigeants de la politique, hormis le vergobret, ne différaient donc pas des chefs militaires. On s'explique alors le rite qui accompagnait les délibérations. Les assemblées se faisaient en plein air et l'on s'y rendait avec ses armes. On croit avoir retrouvé, au mont Beuvray l'esplanade qui servait de lieu de réunion et le rocher qui tenait lieu de tribune aux harangues. Cette assemblée tumultueuse nous transporte bien loin du Sénat romain et de ses débats solennels. Bien que nous ignorions les attributions détaillées du Sénat, il ressort de plusieurs textes qu'il avait la haute main sur les affaires de l'Etat. Les grandes décisions, comme la paix et la guerre, la conclusion des alliances

ne se prenaient pas sans lui ; c'était le Sénat qui éliait les magistrats et en particulier le vergobret. Le Sénat détenait l'autorité la plus stable. Au regard des magistrats, chargés de missions temporaires, le Sénat siégeant dans la capitale offrait l'image vivante de la nation et la plus haute expression de ses tendances.

**3. Faiblesse intérieure des cités.** — Ce tableau des institutions intérieures reste très incomplet. Il montre cependant que les Etats les plus évolués possédaient une constitution minutieusement réglée et des lois très sages. Au temps de la conquête, ils avaient franchi une notable partie de la distance qui séparerait un peuple barbare des nations bien policées du monde méditerranéen antique. Et pourtant, en dépit de la qualité des institutions, les Etats gaulois sont demeurés faibles. C'est que de grands obstacles venaient du tempérament gaulois et de l'organisation sociale. Le régime de la clientèle, le pouvoir de l'argent avaient pour résultat de conférer à certains personnages une influence redoutable, capable de balancer celle des magistrats les plus importants. Chez les Helvètes, Orgétorix avait dix mille personnes à sa dévotion. L'Eduen Dumnorix, à force de largesses, avait réuni tant de partisans qu'il tenait en échec les autorités constituées. Il entretenait à ses frais un grand nombre de cavaliers ; il pouvait à son gré observer ou non la loi et même donner des ordres contraires à ceux du vergobret. De telles coteries, on le conçoit, constituaient un Etat dans l'Etat. Par ailleurs, les Gaulois n'étaient pas gens d'humeur assez égale pour s'accommoder longtemps d'un même régime. César a noté en maintes circonstances leur penchant pour les nouveautés, sinon pour les révolutions. Une rumeur suffit à déchaîner la panique, à provoquer l'assassinat et des troubles

politiques. Complots et massacres sont choses courantes. Dès qu'un dirigeant déplaît, on le renverse ou on l'exécute.

Lors même que le libre jeu des institutions n'était pas entravé, les compétitions qui s'élevaient entre les nobles pour l'obtention des magistratures engendraient des divisions intestines qui dégénéraient aisément en conflits à main armée.

Il n'était pas rare qu'un ambitieux se mît en tête de renverser à son profit l'ordre établi. Les descendants des anciennes familles royales évincées aspiraient à recouvrer la dignité dont leurs ancêtres avaient été revêtus. Lorsqu'un noble particulièrement influent et enrichi parvenait à s'élever nettement au-dessus de sa classe, il ne pouvait plus se contenter d'occuper des magistratures ; comme sa fortune, ses prétentions allaient croissant et il en venait bientôt à rêver d'un pouvoir absolu. Tel était l'objet des intrigues de Celtill chez les Arvernes, de Dumnorix chez les Eduens, d'Orgetorix chez les Helvètes. Les deux derniers avaient même conçu de plus vastes projets. Ils espéraient, une fois à la tête de leurs peuples respectifs, soumettre les principaux peuples de la Gaule et on peut supposer sans invraisemblance que chacun des deux hommes méditait, le moment venu, de se débarrasser de son co-associé pour régner sans partage.

**4. Rivalités entre les cités.** — Luttés de partis, compétitions entre rivaux, usurpations des puissants, complots, assassinats et guerres civiles, tels incidents formaient la trame de la vie politique à l'intérieur des cités. Ces perpétuelles dissensions absorbaient les forces latentes de la nation.

Les peuples secondaires, incapables par eux-mêmes de résister à l'empire des forts, se voyaient

contraints de se ranger sous la protection d'un grand peuple. Le régime de la clientèle se trouvait ainsi transporté sur le plan des relations de peuple à peuple.

Des blocs se formèrent autour des grandes nations, mais aucun ne réussit à s'imposer nettement et définitivement. L'esprit d'individualisme des uns, l'impérialisme des autres rendirent impossibles ou précaires les vastes coalitions par lesquelles la Gaule aurait pu réaliser son unité. Il n'y avait pas entre les peuples, du moins à un degré suffisant, ce désir de compréhension qui aurait fait accepter des concessions mutuelles profitables à tous. Les rapports entre les peuples restaient réglés par la force respective des parties. Le malheur de la Gaule fut qu'aucune nation, au cours des siècles de l'indépendance, ne parvint à en imposer suffisamment pour dominer toutes les autres. Plusieurs peuples prétendirent jouer le rôle de conducteurs et constituèrent des clientèles, mais les groupes ainsi établis entrèrent à leur tour en rivalité et, comme ils s'équilibraient sensiblement, la Gaule s'épuisa en luttes indécises et sans cesse renaissantes.

##### 5. Arvernes et Eduens en lutte pour l'hégémonie.

— Les deux derniers siècles furent traversés par la longue compétition entre les Arvernes et les Eduens. Les Arvernes l'emportèrent nettement au II<sup>e</sup> siècle. Maîtres de l'Auvergne, ils étendirent, dit-on, leur autorité à l'est du Rhône sur les Allobroges, au sud vers le Languedoc, au nord-ouest vers la Bretagne et au nord-est jusque dans la région rhénane. Ne nous faisons aucune illusion. Leur suzeraineté ne s'exerçait réellement que sur les peuples les plus voisins ; elle restait toute nominale vis-à-vis des autres. Beaucoup de peuples n'attendaient que le moment favorable pour rejeter un joug mal assujetti. Aussi,

quand Rome eut défait le roi Bituit en 121, les liens qui unissaient les Arvernes à la plupart de leurs clients se dénouèrent aussitôt. Ils ne conservèrent dans leur clientèle que les peuples habitant le pourtour du Massif Central : Vellaves du Velay, Gabales de la Lozère, Cadurques du Lot.

Dans le même temps la primauté passait entre les mains des Eduens. Vers le premier quart du 1<sup>er</sup> siècle ils parvenaient à l'apogée de leur puissance. Ils se trouvèrent alors à la tête d'une vaste confédération de peuples, unis à eux par des liens plus ou moins solides. Les Ségusiaves du Forez, les Ambivarètes que l'on situe autour de la vallée de la Besbre, les Aulerques Brannovices probablement cantonnés dans la région d'Entrains étaient des peuples clients, placés dans une sujétion quasi complète. Les Ambarres, petit peuple domicilié dans l'angle formé par le Rhône et la Saône, portaient le titre de proches et de consanguins des Eduens ; leur alliance, très étroite, était conclue sur un pied d'égalité. Enfin les Eduens jouaient le rôle de protecteurs vis-à-vis d'un troisième groupe de peuples. La grande nation des Bituriges, qui avait connu ses heures de grandeur au temps du roi légendaire Ambigat, demandait maintenant assistance aux Eduens. Le traité des Sénons avec les Eduens remontait à une date très ancienne, au temps où les Parisiens étaient encore intégrés dans la cité sénonaise. Quant aux Bellovaques de l'Oise, ils étaient les amis et les protégés de toujours. D'une manière générale, les Belges étaient les alliés des Eduens en temps de guerre. A coup sûr, l'autorité des Eduens ne s'exerçait pleinement que sur la première catégorie de peuples, celle des clients proprement dits, dont les armées étaient fondues avec la leur. Bituriges, Sénons, Parisiens et Bellovaques conservaient dans l'alliance

leur autonomie entière et en particulier la libre disposition de leurs forces militaires. Aussi bien voyons-nous, au cours de la guerre contre Rome, les Eduens intercéder auprès de César en faveur des Sénons et des Bellovaques, et les Bituriges réclamer assistance à leurs patrons. Par contre, ces mêmes peuples adoptent, à l'égard de César, à certaines heures, une ligne de conduite différente de celle que l'on voit suivre aux Eduens. Il n'en reste pas moins que la confédération éduenne, telle qu'elle se présentait au temps de l'indépendance, constituait un premier pas vers l'unité de la Gaule.

Cette tentative était autre chose que la réalisation d'un rêve purement impérialiste. Les Eduens, qui en étaient l'âme, suivaient une politique dont le sens profond apparaît si l'on prend la peine de consulter une carte. Maîtres des passages qui conduisent de la Saône à la Loire et à la Seine, fortement installés sur le cours moyen de la Saône, ils commandaient des routes qui comptent parmi les artères vitales de la Gaule : la vieille route du Doubs vers la Loire et le centre de la Gaule et celle, plus récente mais appelée à un plus grand avenir, de la Manche aux Bouches-du-Rhône. Toutes deux, traversant le territoire éduen, se nouaient autour de leur grand port fluvial de Chalon-sur-Saône. Elles firent leur fortune. L'ambition des Eduens fut non seulement de conserver la zone où ces routes franchissaient les seuils de Bourgogne, mais encore de contrôler ces routes sur la plus grande étendue possible. Aux derniers siècles de l'indépendance c'était la seconde, celle de la Manche à la Méditerranée qui était devenue de beaucoup la plus importante. Les Eduens mirent tout en œuvre pour ranger dans leur clientèle ou dans leur alliance les peuples établis sur son parcours. Par les Ségusiaves

et les Ambarres, ils tenaient le confluent du Rhône et de la Saône. Le dévouement des Sénon et des Parisiens leur garantissait la liberté d'action sur la Seine et grâce à l'amitié des Bellovaques et à la sympathie des Belges, ils avaient accès jusqu'au Pas-de-Calais. De Beauvais à Lyon, on ne rencontrait que leurs alliés.

Restait le couloir rhodanien au sud de Lyon et les Bouches-du-Rhône. Or Marseille était passée, depuis les guerres puniques, sous le protectorat de Rome et la ruine de Carthage eut pour effet de développer au plus haut point la prospérité de la cité phocéenne. Elle permit aussi aux Romains d'exercer une emprise grandissante sur le sud-est de la Gaule. Bientôt les intentions de Rome se précisèrent. Marseille n'était plus capable de garder à elle seule la route d'Espagne en Italie, dont Annibal avait fait une route d'invasion. Rome résolut d'assurer cette garde par une occupation effective. Les Eduens comprirent alors l'intérêt urgent qu'ils avaient à se rapprocher de la puissance romaine. Ce rapprochement devenait pour eux une nécessité vitale. La maîtrise du cours inférieur du Rhône donnait à Rome la possibilité d'ouvrir ou de fermer à son gré la route commerciale qui faisait le plus clair de leur fortune. L'amitié de Rome, c'était pour les Eduens, la sécurité garantie de Marseille aux côtes de la Manche.

#### 6. Visées de Rome et des Germains sur la Gaule.

— De leur côté, les Romains trouvaient leur compte dans cette entente. En soutenant les Eduens contre les Arvernes, Rome affaiblissait le principal adversaire à son expansion dans le Sud-Est de la Gaule. Depuis la deuxième guerre punique, une hostilité sourde existait entre Rome et les Arvernes qui avaient prêté assistance au Carthaginois Asdrubal.

De plus les Allobroges de la Savoie, territoire ambitionné par Rome, étaient clients des Arvernes. L'alliance avec les Eduens permettait à Rome de prolonger d'un seul coup sa zone d'influence jusqu'en plein cœur de la Celtique. Un pacte fut conclu en 121, d'après lequel les Eduens furent proclamés « frères et consanguins » du peuple romain. Une légende qui assignait aux Eduens une origine troyenne apportait sans doute une justification aux termes mêmes d'un traité singulièrement profitable aux deux parties.

On a souvent blâmé les Eduens d'avoir accepté les avances de Rome et préparé ainsi l'asservissement de la Gaule. Pour nous qui jugeons avec un recul de plus de deux mille ans, la critique est aisée, car l'intérêt des Gaulois apparaît clairement. Une coalition des peuples de nom gaulois aurait pu sans doute interdire aux Romains l'accès de la Provence. Malheureusement la situation politique de la Gaule ne rendait pas cet accord possible en 121, alors que les Romains pénétraient assez timidement sur le sol national ; la preuve, c'est que l'entente ne put même pas être réalisée en 52, au moment le plus critique, alors que se jouait l'indépendance de tous les peuples gaulois. Le sentiment d'une communauté gauloise n'était pas assez fort, en 121, pour permettre cette union libératrice ; bien plus, il était presque inexistant. Depuis des siècles, chaque peuple ou chaque groupe de peuples s'était habitué à concentrer son attention sur le peuple ou sur le groupe rival. L'idée ne venait guère de considérer plus loin dans l'espace, plus loin dans l'avenir. Les Eduens de 121 ont vu dans le pacte avec Rome un moyen de consolider leur puissance économique et politique.

L'entente avec Rome ne se traduisit du reste jamais par une aide matérielle. Après avoir obtenu

la non-intervention des Eduens, pendant la conquête de la Narbonnaise, Rome se réserva d'intervenir quand bon lui semblerait dans les affaires de la Gaule et laissa les Eduens aux prises avec les Arvernes. Ceux-ci ne se firent pas faute d'ourdir des intrigues. Ils s'allièrent avec les Séquanes, voisins des Eduens à l'est et brouillés avec eux au sujet de la possession des gués de la Saône ; bien plus ils entrèrent en pourparlers avec un chef germain fort entreprenant et le décidèrent à se battre pour leur compte contre les Eduens. La coalition des Arvernes, des Séquanes et des Suèves d'Arioviste porta un coup sensible à la puissance éduenne. Vaincus dans plusieurs batailles, les Eduens durent céder des terres, donner des otages et renoncer à faire appel à Rome. Les Séquanes prirent alors la première place en Gaule, mais ce fut pour un temps très court. Les Germains n'eurent pas plus tôt franchi le Rhin et connu la fertilité du sol gaulois, qu'une seule pensée occupa leurs esprits : quitter leurs contrées déshéritées et s'installer en masse dans les campagnes bénies de la Gaule. Ils s'éprirent d'amour, écrit fortement César, pour les terres, les ressources de la Gaule. Venus quinze mille, ils furent bientôt cent vingt mille ; ils exigèrent des Séquanes la remise d'un tiers de leur territoire et quand ils l'eurent obtenu, ils réclamèrent un deuxième tiers. Arioviste se sentant fort, imposa un tribut aux Gaulois, se fit livrer comme otages les enfants des nobles. Les Gaulois se trouvèrent si faibles qu'ils furent obligés de céder et dès lors, Arioviste, ayant son armée bien en main, sut montrer qu'il entendait désormais parler et agir en maître dans la Gaule qu'il considérait comme sa conquête. Quelques tortures appliquées aux otages firent voir que les menaces du Germain n'étaient pas de vaines paroles.

**7. La guerre des Gaules.** — Telle était la situation en 58. Entamée au sud-est par les Romains, au nord par les Suèves d'Arioviste, affaiblie par ses divisions intérieures, la Gaule courait un grand risque de perdre sa liberté. Toute la question était de savoir si elle tomberait sous la servitude de Rome ou sous celle des Germains. Les campagnes de 58 marquèrent l'élimination d'Arioviste. Rome avait laissé amoindrir la puissance éduenne, qu'elle jugeait sans doute excessive ; pour cela elle avait été jusqu'à accorder à Arioviste le titre d'ami. A présent que le Germain devenait redoutable, il fallait l'abattre. La migration des Helvètes à travers le territoire éduen fournit à Jules César, que l'ambition dévorait, un excellent prétexte pour entrer dans la Celtique. Le proconsul a prétendu avoir été prié et même supplié d'intervenir par les Eduens eux-mêmes. La réalité paraît beaucoup plus nuancée. S'il est possible effectivement que certains magistrats éduens aient songé à invoquer l'ancien traité d'amitié avec Rome, en revanche il est certain qu'une partie notable de l'aristocratie, ulcérée par l'attitude passive du Sénat au cours de la récente guerre contre la coalition arverno-séquane, avait cessé de tourner les yeux du côté de l'Italie. Les accords semi-officiels de l'Eduen Dumnorix, chef de la cavalerie, avec les Helvètes et les Séquanef étaient l'esquisse d'une alliance entre peuples celtes et la migration des Helvètes put commencer avec le plein acquiescement et même avec la complicité d'un parti éduen opposé à Rome. César s'est imposé en libérateur, bien plus qu'il n'a été convié ; aussi a-t-il rencontré auprès des Eduens un accueil mitigé, c'est le moins qu'on puisse dire. Les efforts du proconsul pour dissimuler cet état de choses à l'opinion romaine n'empêchent pas les faits de

parler d'eux-mêmes : dès 58 apparaissent les premiers et graves symptômes de la résistance éduenne et les intentions lointaines de César sont dès l'abord démasquées. Mais il arriva que les victoires successives des légions ne laissèrent pas au parti antiromain la possibilité d'entraîner avant l'année 52 le revirement efficace des Eduens.

Car les opérations, dès l'entrée en campagne de César en 58, furent conduites à un rythme accéléré. En quelques semaines, les Helvètes furent défaits et les survivants renvoyés dans leur pays d'origine. Sur une nouvelle demande des Gaulois, César engagea la lutte contre Arioviste ; les Suèves, taillés en pièces dans la plaine d'Alsace, furent rejetés au-delà du Rhin. Cependant les légions ne quittèrent point la Gaule. Il devenait assez clair que, suivant la prédiction de Dumnorix, le proconsul visait à subjuguier le pays à son profit. La guerre « gauloise » allait commencer. Nous ne retracerons pas dans le détail les péripéties de cette lutte de cinq années, dont Jullian a écrit le pathétique récit, au troisième volume de son *Histoire de la Gaule*. Il suffira de préciser ici le caractère de cette guerre et les causes profondes de la victoire des Romains. César sut admirablement profiter des rivalités entre les peuples et des désaccords qui existaient à l'intérieur même des cités. Il était entré dans la Celtique, a-t-il déclaré, à l'appel des Eduens ; bien d'autres peuples le soutinrent par la suite, tels les Lingons et les Rèmes. Ces derniers refusèrent d'entrer dans la ligue des Belges, parce que leurs rivaux séculaires, les Suessions, étaient les instigateurs de la coalition. Un peu partout, César se ménagea des partisans secrets ou avoués : les intrigues politiques préparaient la conquête militaire.

Au reste César ne connaissait ni préférence ni

préjugé. Avec une incroyable souplesse, il savait s'adapter à la conjoncture politique locale. Toujours et partout, il aidait l'ascension de ceux qui lui étaient dévoués par des récompenses et des appuis adroitement prêtés, il poursuivait de sa haine ses adversaires jusqu'au jour où il parvenait à ruiner leur crédit. Chez les Sénons, chez les Carnutes, il rétablit les royautés abolies en plaçant sur le trône les descendants des princes déchus, Cavarinus et Tasgetius, qui entraient dans ses vues et acceptaient sa protection. Chez les Eduens, il n'eut pas d'adversaire plus acharné et plus constant que Dumnorix déjà nommé. Les exigences toujours plus humiliantes que César était amené à imposer aux Eduens augmentaient, parmi ce peuple fier, le nombre des mécontents. Depuis longtemps, la classe des chevaliers (*equites*), lasse de se trouver au service de l'étranger et consciente de l'abaissement progressif de la nation, menait contre le proconsul une opposition tenace. César crut avoir redressé la situation, lorsqu'en 54 il réussit à éliminer Dumnorix. En réalité, cette exécution brutale et maladroite rendait plus impopulaire encore la politique de collaboration, à laquelle Divitiac, qui en avait été le partisan le plus convaincu, eut la pudeur de renoncer : il était le propre frère de Dumnorix !

Entre temps, au milieu de ces déchirements, les cités n'avaient jamais pu mettre sur pied une coalition suffisamment forte pour venir à bout des troupes romaines, peu nombreuses, mais bien armées et admirablement pliées à la discipline. Les Belges se soulevèrent les premiers ; ils n'étaient qu'une partie de la Gaule ; ils ne furent même pas unanimes et très vite se dissocièrent. En 56, ce furent les cités armoricaines qui refusèrent de subir le joug ; mais tandis que, très habilement, les Venètes

transportaient la lutte sur mer, d'autres Gaulois fournissaient à César les bateaux qu'il lui fallait pour réduire leurs frères à merci. Vinrent ensuite des campagnes d'intimidation contre les Germains et contre les Bretons, expéditions spectaculaires, mais qui ne furent pas menées assez à fond par César pour porter des fruits. Après le retour des légions sur le continent, César eut à lutter contre une deuxième insurrection belge, mieux concertée que la première. Ambiorix, roi des Eburons, infligea aux Romains de cuisants revers, mais la Gaule celtique resta passive et les Belges furent en définitive écrasés. Dumnorix n'était plus là pour lancer l'appel aux armes et revendiquer le droit à la liberté. Il fallut les sanglantes représailles exercées par César et de nouveaux sévices pour dessiller les yeux des Gaulois et les soulever dans une insurrection généralisée. L'accord se fit sans doute au cours d'une assemblée religieuse tenue dans le Centre de la Gaule et les Carnutes se chargèrent de porter le premier coup, constituant le signal de la levée en masse. Ce fut le massacre des négociants romains à *Cenabum* (Orléans).

**8. Vercingétorix et la fin de l'indépendance gauloise.** — Alors parut Vercingétorix. Avec lui la Gaule connut enfin un chef clairvoyant et un organisateur émérite. De très noble famille arverne, il était, comme Dumnorix, un prétendant à la royauté de la Gaule et du même coup un partisan de l'indépendance. Il réussit d'abord à s'imposer dans son pays, où les aristocrates au pouvoir lui firent opposition, puis à réunir dans une ligue une partie des peuples de la Celtique. Il savait parler aux foules et convaincre ; il avait une vue exacte des réalités militaires ; il savait admirablement prévoir et commander et se faire

obéir. Sous sa ferme direction, la coalition tint et prit force. Des peuples hésitaient à se rallier ; une démonstration sur leur territoire emporta leur adhésion. Vercingétorix trouva la seule tactique capable d'amener les Romains à quitter le pays : faire le vide devant l'armée d'invasion en brûlant les récoltes. Chez les Eduens, le parti de Dumnorix s'était reconstitué ; à vrai dire, il n'attendait que le moment favorable pour passer à l'action.

Pendant la première partie de la campagne de 52, l'hostilité éduenne se manifeste de façon ininterrompue et à peine déguisée : quand Vercingétorix fait pression sur les Bituriges, pour les entraîner dans la coalition, les Eduens se livrent à une démonstration platonique pour donner le change à César et se gardent bien de contrecarrer les efforts de l'Arverne ; pendant le siège de Bourges, ils mettent la plus mauvaise volonté à ravitailler l'armée romaine. Ils étaient prêts à se soulever, lorsque le brusque dénouement du siège permit à César de les faire rentrer provisoirement dans l'obéissance en déployant contre leur frontière, à Decize-sur-Loire (Nièvre), la totalité de son armée. Toutefois l'échec du proconsul devant Gergovie, la division momentanée de l'armée romaine allaient bientôt créer les circonstances favorables à l'entrée des Eduens dans la guerre. Après avoir porté à César un coup sévère, en lui détruisant son arsenal de *Noviodunum* (probablement au coude de la Loire, à Diou), ils convoquèrent une assemblée générale des peuples de la Gaule à Bibracte, au cours de laquelle Vercingétorix fut confirmé dans son commandement et les dispositions de la lutte arrêtées.

À quelque temps de là, Vercingétorix avait monté une manœuvre de diversion contre les Allobroges de la Savoie et du Dauphiné, pour obliger César

à regagner la Province ; il réussissait à déclencher le mouvement de retraite de l'armée romaine. Lui-même avait transporté son quartier général dans l'Auxois, à portée de la ligne de marche probable de César. Il osa l'attaquer dans le Chatillonnais et lancer contre les légions en cours de déplacement la masse de sa cavalerie, en majorité éduenne. Contrairement aux prévisions, César était sur ses gardes : les assauts furieux et répétés de la cavalerie gauloise se brisèrent en définitive sur l'obstacle des légions formées en carré.

Cette défaite obligea Vercingétorix à se replier sur sa base en pays mandubien, c'est-à-dire sur l'*oppidum* d'Alésia, que la critique moderne la plus rigoureuse, d'accord avec la tradition, identifie au mont Auxois, au territoire d'Alise-Sainte-Reine (Côte-d'Or). Pendant qu'une armée de secours se rassemblait et se mettait en marche, César eut le temps d'envelopper la place d'un double réseau de fortifications. Les assiégés subirent les affres de la faim. Cependant les renforts arrivèrent à temps en vue d'Alésia. Ils constituaient une armée nombreuse, mais peu disciplinée. Suivant la coutume, les troupes étaient rangées par nations et par tribus, mais ces unités juxtaposées n'éprouvaient pas toutes la même ardeur à la lutte. Pour ménager les susceptibilités, on avait désigné quatre chefs, soit trois de trop. Aussi ne vit-on s'élaborer aucune manœuvre d'ensemble, engageant la totalité de l'armée. Les Arvernes, sous les ordres de Vercassivellaunus, firent de leur mieux, mais ils ne furent pas appuyés à temps. Quand ils eurent été massacrés, le reste de l'armée se dispersa et Vercingétorix dut capituler. Fidèle à la religion de ses pères, le héros arverne s'offrit en victime expiatoire, pour atténuer le malheur de ses compatriotes.

## BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

Les textes en langue celtique ont été réunis par DOTTIN en 1920 ; un nouveau recueil, devenu nécessaire, est en préparation par les soins de MM. P.-M. DUVAL et M. LEJEUNE. La plupart des textes d'auteurs anciens relatifs à la Gaule sont réunis dans le premier volume du *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, par DOM BOUQUET. Les éditions les plus récentes du texte de CÉSAR sont dues à CONSTANS (collect. Budé, 1926, avec traduction), et à KLOTZ (Leipzig, 1952) ; bien des renseignements peuvent encore être puisés dans l'édition vieillie de BENOIST et DOSSON. Les revues françaises les plus utiles à consulter sont la *Revue celtique*, les *Etudes celtiques*, la *Revue archéologique*, *Gallia*, *Ogam* (Rennes), la *Revue archéologique de l'Est* (Dijon, depuis 1950) et la *Revue archéologique du Centre* (Vichy, depuis 1962). On n'oubliera pas enfin que beaucoup de publications étudiant les aspects de la civilisation gallo-romaine offrent des aperçus concernant la période antérieure ; le lecteur voudra bien se reporter à la bibliographie donnée à la fin de l'ouvrage *Les Gallo-Romains*, P.U.F., 2<sup>e</sup> éd., 1959, dans la même collection.

### OUVRAGES GÉNÉRAUX

- Dictionnaire archéologique de la Gaule*, 1867.  
HOLDER, *Altceltischer Sprachsatz*, 1896-1913.  
G. BLOCH, *La Gaule indépendante et la Gaule romaine* (tome I de l'*Histoire de France* de LAVISSE).  
C. JULIAN, *Histoire de la Gaule*, I, II et III (principalement).  
S. REINACH, *Catalogue illustré du Musée des Antiquités nationales*, 2 vol., 1917 et 1921.  
DÉCHELETTE, *Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine* (surtout les tomes III et IV, 2<sup>e</sup> éd., 1927), continué par A. GRENIER (7 vol. parus de 1931 à 1960).  
A. GRENIER, *Les Gaulois*, 2<sup>e</sup> éd., 1945.  
R. HUBERT, *Les Celtes*, 1932.  
J.-J. HATT, *Histoire de la Gaule romaine (120 avant J.-C.-451 après J.-C.)*, 1959.  
H.-P. EYDOUX, *Monuments et trésors de la Gaule*, 1958.  
— *Lumières sur la Gaule*, 1960.  
— *Promenades dans la France antique*, 1965.  
Lancelot LENGYEL, *Le secret des Celtes*, 1969.  
Jean MARKALE, *Les Celtes et la civilisation celtique*, 1969.  
Régine PERNOD, *Les Gaulois*, Ed. du Seuil, 1979.

### QUESTIONS PARTICULIÈRES (dans l'ordre des chapitres)

- LONGNON, *Atlas historique de la France*, 1884.  
BERTHELOT, *Les Ligures* (*Revue archéologique*, 1933).  
Fr. HENRY, *Les tumuli de la Côte-d'Or*, 1933.  
P. LEBEL, Où en est le problème d'Equoranda (*Romania*, 1937 ; cf. *Rev. arch. de l'Est*, 1954).  
A. DAUZAT, *La toponymie française*, 1938.  
H. ROLLAND, *Fouilles de Glanum* (suppléments à *Gallia*, 1947 et 1958) ; *Fouilles de Saint-Blaise* (suppléments à *Gallia*, 1949 et 1954).  
W. KIMMIG, Où en est l'étude de la civilisation des champs d'urnes ? (*Rev. arch. de l'Est*, 1951 et 1954).  
J. JANNORAY, *Enserune, contribution à l'étude des civilisations préromaines de la Gaule méridionale*, Paris, 1955.  
R. JOFFROY, *Le trésor de Vix*, P.U.F., 1954.

- Les sépultures à char du premier âge du fer en France (*Rev. arch. de l'Est*, 1957).
- L'oppidum de Vix et la civilisation hallstattienne finale dans l'Est de la France (*Publications de l'Université de Dijon*, 1959).
- J. ROSEN-PRZEWORSKA, *Les Celtes en Pologne* (*Antiquités nationales*, 1961).
- F. LE ROUX, *Les druides*, Paris, P.U.F., 1961.
- G. BULLIOT, *Les fouilles du mont Beuvray*, Autun, 1899.
- A. GRENIER, *Habitations gauloises et villas latines dans la cité des Médiomatrices*, 1906.
- DAUBRÉE, *L'exploitation des métaux dans la Gaule*, 1860.
- J. R. MARÉCHAL, *Considérations sur la métallurgie préhistorique*, Lammersdorf près Aix-la-Chapelle, 1962.
- COUISSIN, *Les armes gauloises* (*Revue archéologique*, 1927).
- M. RENARD, *Technique et agriculture en pays trévire et rémois*, Bruxelles, 1959 (collect. « Latomus » (description de la moissonneuse gauloise).
- R. DION, *Histoire de la vigne et du vin en France, depuis les origines jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle*, 1959 (chez l'auteur).
- A. BLANCHET, *Traité des monnaies gauloises*, 1905.
- R. LANTIER, *Masques celtiques en métal* (*Monuments Piot*, XXXVII).
- G. DOTTIN, *La langue gauloise*, 1920.
- C. IAINÉ-KERJEAN, *Le calendrier celtique* (*Zeitschrift für celtische Philologie*, 1943).
- P. JACOBSTHAL, *Early Celtic Art*, Oxford, 1944.
- R. LANTIER, *La préhistoire, l'art celtique, l'art gallo-romain... (Les origines de l'art français)*, 1950.
- LÉNGYEL, *L'art gaulois dans les médailles*, Paris, 1954.
- P. BENOIT, *L'art primitif méditerranéen*, 2<sup>e</sup> éd., 1955.
- P. LAMBRECHTS, *L'exaltation de la tête dans la pensée et dans l'art des Celtes*, Bruges, 1954.
- A. VARAGNAC, *L'art gaulois*, 1957.
- R. MARTIN, *Sculptures en bois découvertes aux Sources de la Seine*, (*Rev. archéol. de l'Est*, 1963).
- M. WHEELER et K. RICHARDSON, *Hill-forts of Northern France*, Oxford, 1957.
- J. COLBERT DE BEAULIEU, *Catalogue des collections archéologiques de Besunçon* ; IV, *Les monnaies gauloises*, Paris, 1959 ; DU MÊME, *Catal. des monnaies gauloises de Montbéliard*, 1960.
- *Catal. des monnaies gauloises du Jura*, 1962.
- G. DRIOUX, *Cultes indigènes des Lingons*, 1934.
- M.-L. SJOESTEDT, *Dieux et héros des Celtes*, 1940.
- J. VENDRYES, *La religion des Celtes* (coll. « Mana ») 1948.
- P. LAMBRECHTS, *Contributions à l'étude des divinités celtiques*, Gand, 1943.
- F. BENOIT, *L'héroïsation équestre*, 1954.
- P.-M. DUVAL, *Les dieux de la Gaule*, Paris, 1957 (P.U.F.).
- ARZEL EVEN, *Sources médiévales pour servir à l'étude de l'Antiquité celtique* (*Ogam*, 1957).
- A. BRISSON et J.-J. HATT, *Cimetières gaulois... à enclos* (*Rev. arch. de l'Est*, 1955 et 1960).
- G. MATHERAT, *La technique des retranchements de César* (*Gallia*, 1943).
- M. RAMBAUD, *L'art de la déformation historique dans les Commentaires de César*, 1952, 2<sup>e</sup> éd., Belles-Lettres, 1962.
- J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, *La localisation d'Alésia et la numismatique gauloise* (*Ogam*, 1957).
- J. DE VRIES, *La religion des Celtes*, Paris, 1963.
- A. GRISART, *César dans l'Est de la Belgique : les Atuatuques et les Eburons* (*Les études classiques*, 1960).

## TABLE DES MATIÈRES

<b>CHAPITRE PREMIER. — L'expansion celtique en Gaule</b>	<b>5</b>
— <b>II. — La société gauloise ; les tribus et les cités</b> .....	<b>20</b>
— <b>III. — Les différents peuples ; les types d'habitats</b> .....	<b>35</b>
— <b>IV. — La civilisation gauloise : la vie active</b>	<b>55</b>
— <b>V. — La civilisation gauloise : la vie intellectuelle</b> .....	<b>74</b>
— <b>VI. — La civilisation gauloise : la vie morale et religieuse</b> .....	<b>90</b>
— <b>VII. — La vie politique. La fin de l'indépendance gauloise</b> .....	<b>108</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE</b> .....	<b>126</b>
<b>Carte de la Gaule</b> .....	<b>48-49</b>